



LE **BUDGET**
PRIMITIF
2015

RAPPORT BUDGÉTAIRE

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2015	6
1) L'équilibre général du BP 2015	6
2) Description des grands postes de dépenses et recettes	7
II - PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	17
1) Logement	20
2) Aménagement, services urbains et environnement	24
3) Développement économique	32
4) Culture	36
5) Aide sociale et solidarité	40
6) Famille	45
7) Sport et jeunesse	47
8) Enseignement et formation	52
9) Sécurité	57
10) Services généraux	60
III - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	67
IV - LES OPÉRATIONS D'ORDRE	84
V - RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRES	86
1) BP 2015 - Ville	86
2) BP 2015 - Département	88



CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE / BP 2015

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,7 milliards d'euros (dépenses réelles).

Les montants ont été retraités pour tenir compte des flux croisés en dépenses - recettes entre la Ville et le Département sur le budget de fonctionnement (dont essentiellement, la contribution de la Ville aux dépenses sociales du Département pour 454 M€ en 2015).

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,13 milliards d'euros (dont 1,49 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,776 milliard d'euros. Ce montant est en hausse (+ 27,4 %) par rapport à 2014 et comprend notamment 443 M€ pour le secteur du logement et 158 M€ pour les opérations d'urbanisme.

BP 2014 BP 2015 2015/2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

	BP 2014	BP 2015	2015/2014
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 522	7 691	+ 2,2 %
CHARGES DE PERSONNEL	2 209	2 259	+ 2,3 %
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	816	804	- 1,5 %
AIDE SOCIALE LÉGALE (enfance, personnes âgées et handicapées) Y COMPRIS PCH ET APA	844	871	+ 3,1 %
RMI / RSA (ALLOCATION)	325	361	+ 11,2 %
CONTRIBUTION AU CASVP	313	306	+ 2,5 %
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	375	378	+ 0,9 %
CONTRIBUTION À LA PRÉFECTURE DE POLICE	291	285	- 2,0 %
CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	0,0 %
CONTRIBUTION AU SYCTOM	125	115	- 7,6 %
PÉRÉQUATION	378	447	+ 18,4 %
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	312	295	- 5,5 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

	BP 2014	BP 2015	2015/2014
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 989	8 038	+ 0,6 %
PRODUIT DE LA FISCALITE	5 105	5 473	+ 7,2 %
DOTATIONS DE L'ETAT	1 191	975	- 18,1%
DOTATION TIPP ET FMDI	262	257	- 1,8 %
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	455	444	- 2,6 %
EXCEDENTS DE ZAC	210	90	- 57,1 %
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	30	35	+ 16,9 %
<small>L'inscription prévue au BP 2014 pour le Parc des expositions, équilibrée en dépense et recette, est ici neutralisée.</small>			

ÉPARGNE BRUTE (écart Recettes-Dépenses) EN M€ **467** **347** **- 25,7 %**

EN M€ :

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2014 / 01.12.2014 <small>Les données du BP 2015 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 01.12.2014.</small>	3 592	3 905	+ 8,7 %
ENCOURS DE LA DETTE TOTAL AU 01.01.2014 / 01.12.2014 <small>Les données du BP 2015 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 01.12.2014.</small>	3 655	4 121	+ 12,7 %
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	514	744	+ 44,7 %
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	197	200	+ 1,7 %

EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2014 - BP 2015, hors budgets annexes) 47 711 48 517 806 postes

CHIFFRES CLÉS DE LA VILLE / BP 2015

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,0 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 1,84 milliards d'euros (1,29 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,45 milliards d'euros.

BP 2014 BP 2015 2015 / 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

CHARGES DE PERSONNEL	1 989	2 046	2,9 %
CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	712	702	- 1,4 %
CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DU DÉPARTEMENT	619	454	- 26,7 %
CONTRIBUTION A LA PRÉFECTURE DE POLICE	291	285	- 2,0 %
CONTRIBUTION AU CASVP	313	306	- 2,5 %
CONTRIBUTION AU SYCTOM	125	115	- 7,6 %
PÉRÉQUATION (Contributions au FPIC et au FSRIF)	253	310	22,7 %
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	282	264	- 6,4 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

PRODUIT DE LA FISCALITE	3 138	3 315	+ 5,6 %
DOTATIONS DE L'ÉTAT	1 191	972	- 18,4 %
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	455	443	- 2,6 %
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	28	30	+ 10,5 %

EN M€

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2014 / 01.12.2014 <small>Les données du BP 2015 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 01.12.2014.</small>	3 592	3 905	+ 8,7 %
ENCOURS DE LA DETTE TOTAL AU 01.01.2014 / 01.12.2014 <small>Les données du BP 2015 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 01.12.2014.</small>	3 655	4 121	+ 12,7 %
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	483	673	+ 39,3 %
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	197	200	+ 1,7 %
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2014 - BP 2015, hors budgets annexes)	44 739	45 576	838 postes

CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT / BP 2015

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,1 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 293 millions d'euros.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 324 millions d'euros.

BP 2014 BP 2015 2015 / 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

RMI/RSA (allocation)	325	361	+ 11,2 %
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE DE FRANCE	375	378	+ 0,9 %
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	104	102	- 2,1 %
CHARGES DE PERSONNEL	233	220	- 5,6 %
CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	0,0 %
PÉRÉQUATION	125	137	+ 9,8 %
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	30	31	+ 2,2 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

CONTRIBUTION DE LA VILLE	619	454	- 26,7 %
PRODUIT DE LA FISCALITÉ	1 966	2 158	+ 9,8 %
SUBVENTIONS, REDEVANCES, ET AUTRES RECETTES	177	161	- 9,1 %
DOTATIONS DE L'ÉTAT	0	3	
DOTATION TIPP ET FMDI	262	257	- 1,8 %

EN M€

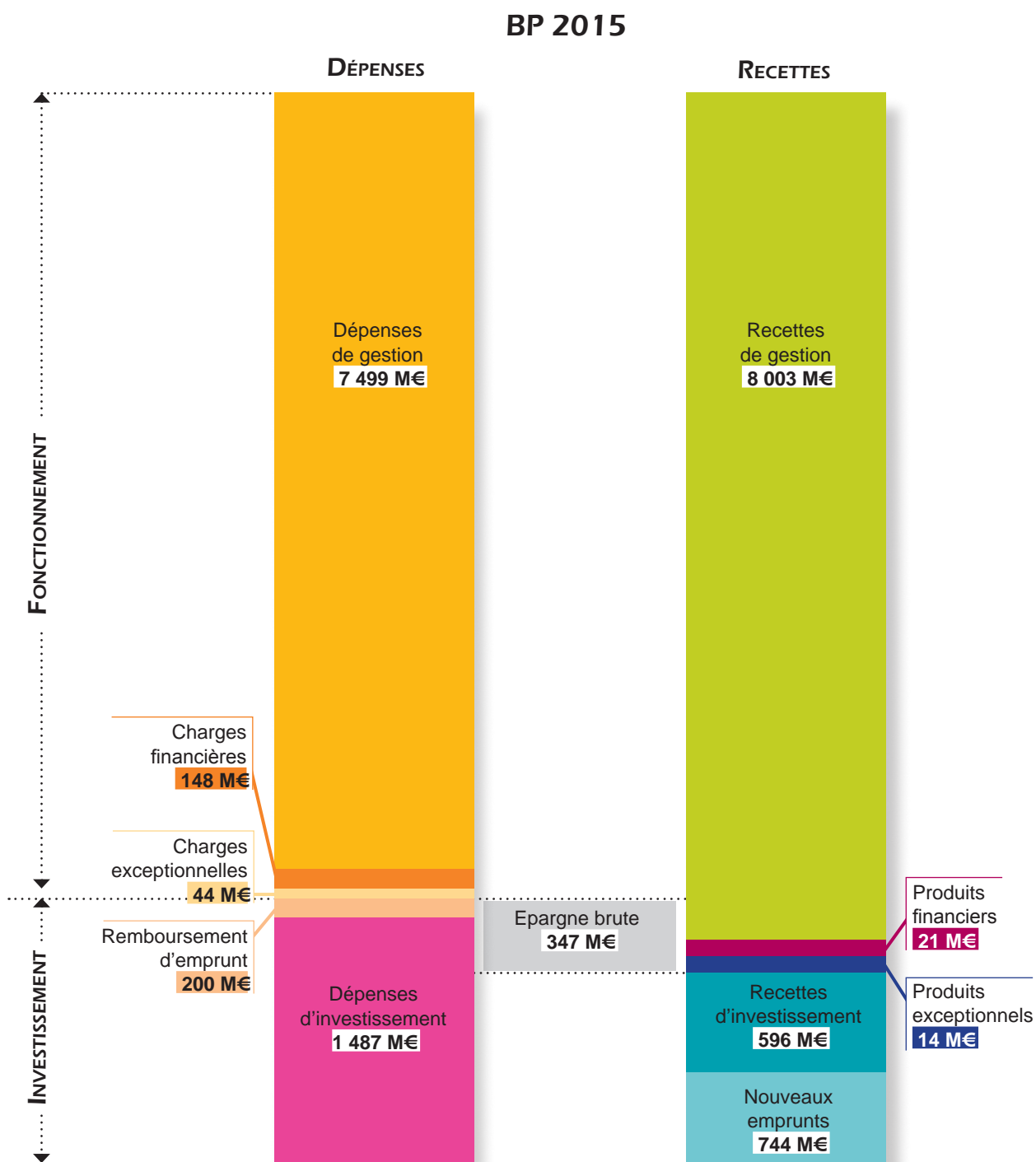
ENCOURS DE LA DETTE 01.11.2014	0	0	
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	31	71	+ 128,1 %
EFFECTIFS RÉGLEMENTAIRES (BS 2014 - BP 2015, hors budgets annexes)	2 973	2 941	- 32 postes

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2015

1) L'équilibre général du BP 2015

Le BP 2015 se caractérise par des dépenses d'investissement en progression de 63 M€ par rapport au BP 2014 (1 487 M€ contre 1 424 M€ au BP 2014). Près d'un quart de ces dépenses est financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement, à hauteur de 347 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 596 M€ de recettes d'investissement, qui permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 943 M€ au total, ce qui correspond à 63 % des investissements. L'autorisation d'emprunt est fixée à 744 M€, avant amortissement de la dette.



2) Description des grands postes de dépenses et recettes

2.1 INITIANT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT FIXÉES À 1 487 M€ AU BP 2015, LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN DÉCOULE ÉTANT COMPENSÉ À HAUTEUR DE 596 M€ PAR DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

► Les **dépenses d'équipement**, établies à 947 M€, représentent 64% des dépenses réelles d'investissement.

Elles se décomposent en :

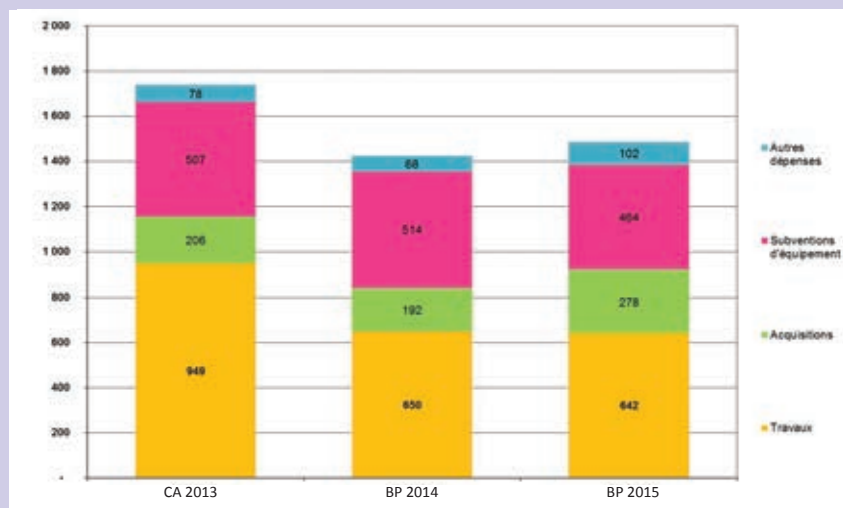
- 642 M€ pour les dépenses de travaux (649 M€ au BP 2014) ;
- 278 M€ pour les acquisitions, en progression de 87 M€ par rapport au BP 2014, principalement du fait du renforcement du compte foncier (+ 61 M€ sur ce poste, dont + 55 M€ dédiés à l'action foncière en faveur du logement) ;
- 26 M€ sur les immobilisations corporelles (+ 11 M€ par rapport au BP 2014).

Parmi ces dépenses d'équipement, 248 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social à hauteur de 140 M€), 136 M€ au réaménagement des Halles, 129 M€ à la voirie et aux déplacements, 99 M€ au secteur scolaire, 54 M€ au sport et la jeunesse, 48 M€ à la petite enfance et 42 M€ à la culture.

► Les **subventions d'équipement** représentent 464 M€. Elles concernent, pour plus des trois quarts, le secteur du logement et de l'habitat (354 M€, dont 330 M€ pour le logement social), et la voirie et les déplacements (35 M€).

► Le solde des dépenses réelles est constitué de **dépenses pour compte de tiers** (10 M€) et **d'opérations financières** (participations et avances consenties) pour 65 M€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT
HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE
DEPUIS 2013 EN M€

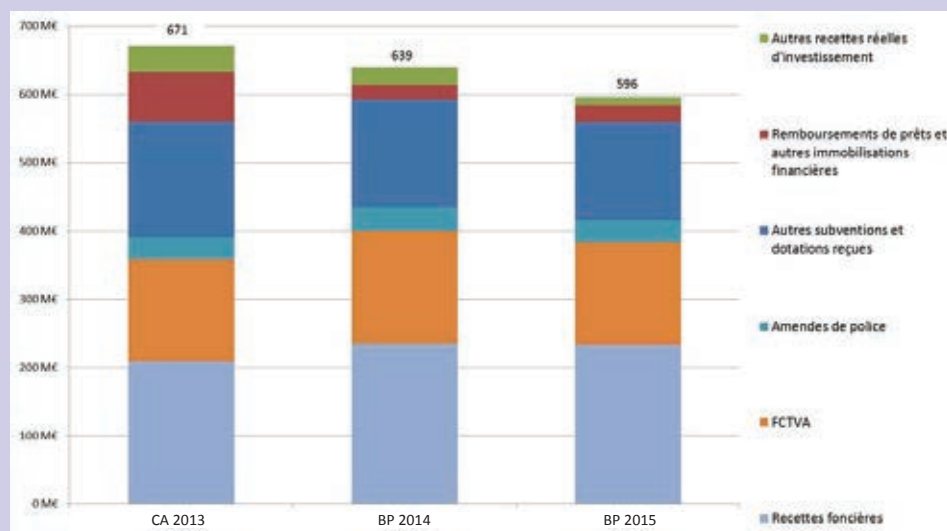


Les recettes d'investissement atteignent 596 M€. Elles diminuent de 44 M€ par rapport au niveau exceptionnel du BP 2014.

Elles sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations reçues** à hauteur de 326 M€. Elles incluent 150 M€ au titre du FCTVA, qui, adossé à l'exécution 2014, sera inférieur aux 165 M€ prévus au BP 2014 sur la base de l'investissement 2013 avec son pic de livraisons, ainsi que 32 M€ prévus pour le **produit des amendes de police**, ce qui correspond au niveau titré en 2013 et 2014 ;
- des **produits liés à des cessions foncières**, estimées à 200 M€ pour 2014, auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des cessions liées au protocole foncier passé dans le cadre de l'opération des Halles.

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2013 EN M€



2.2 LA MONTÉE EN CHARGE DE LA PÉRÉQUATION ET LA DIMINUTION DES DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT IMPACTENT FORTEMENT L'ÉPARGNE BRUTE, QUI PASSE DE 467 M€ AU BP 2014 À 347 M€ EN 2015.

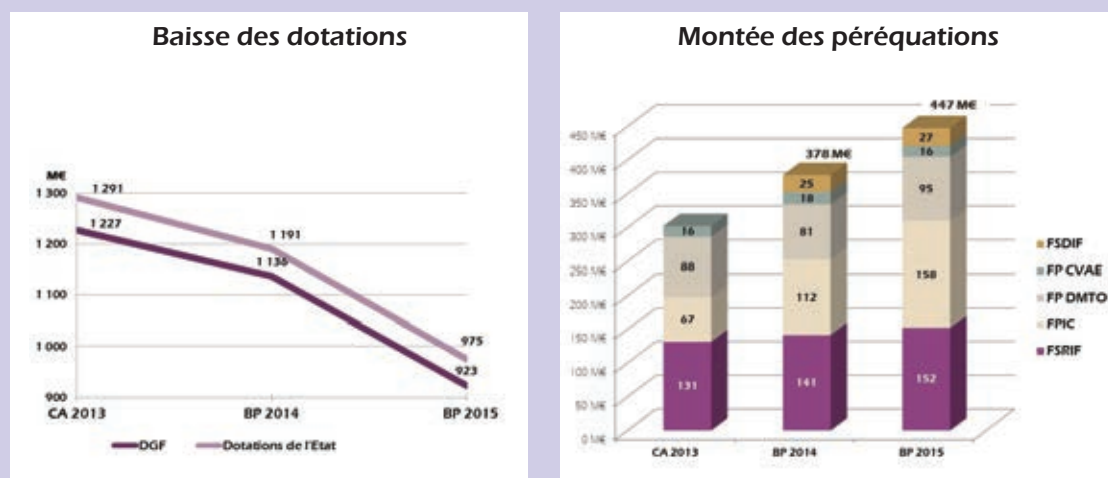
Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 691 M€, progressent de 2,2 % par rapport au BP 2014.

Après neutralisation de la progression des dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 243 M€, en hausse de 1,4 % par rapport à 2014 ; cette hausse très modérée est le fruit des efforts de maîtrise de la dépense qui ont pu être déployés.

- **Les dépenses de péréquation**, atteignent 447 M€, soit une augmentation de 18,4 % par rapport au BP 2014 (+ 70 M€).

Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2015 sont actuellement en débat dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2015. Les montants prévus dans le cadre du BP 2015 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ENTRE 2013 ET 2015



Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** continue de monter en puissance en 2015. La contribution de la Ville augmente de 41,9 % entre 2014 et 2015 pour atteindre 158 M€ (soit + 47 M€), ce qui représente 20,3 % du montant total du Fonds et fait de Paris le premier contributeur.

La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 7,5 % par rapport au BP 2014 pour s'établir à 152 M€. La contribution au **Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011, est en hausse de 16,2 %, passant de 81 M€ à 95 M€.

Depuis 2014, la collectivité parisienne participe également au **Fonds de soutien dédié aux Départements de la région Ile-de-France (FDRIF)** à hauteur de 27 M€ en 2015, contre une inscription de 25 M€ en 2014.

Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 16 M€, en baisse de 13,7 % par rapport à 2014.

- **Les dépenses de personnel** du budget général de la collectivité parisienne s'élèvent à 2 266 M€ avant neutralisation de la prime départementale, en augmentation de 1,3 % (+ 29 M€) par rapport aux crédits ouverts en 2014.

Après neutralisation des flux entre budget municipal et budget départemental relatifs à la prime départementale, neutres budgétairement, et sous l'effet de l'extinction progressive de la prime départementale, **les dépenses de personnel s'établissent à 2 259 M€ au BP 2015**, soit une progression de 35 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2014, et de 50 M€ par rapport au BP 2014.

Sur les dépenses de masse salariale stricto sensu, cette progression est le résultat de facteurs exogènes, pour 33,2 M€, dont 15,2 M€ liés à la mise en œuvre de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, 15 M€ d'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et 2,8 M€ d'impact de l'évolution du SMIC et des cotisations employeurs (progression attendue du taux de cotisation de la CNRACL de + 0,05 % en 2015).

Compte tenu des dispositions du Projet de loi de finances pour 2015, aucune hausse du point d'indice de la fonction publique n'est programmée en 2015. Les dépenses liées aux contrats aidés sont en légère progression, et s'élèvent à 30,9 M€, sous l'effet du lancement du programme de la mandature sur les recrutements d'emplois d'avenir.

Cette inscription budgétaire traduit, en outre, **les choix effectués par la collectivité en matière de développement de l'offre de services publics**, avec une inscription budgétaire en progression de 36 M€, dont 27,5 M€ pour la mise en œuvre du schéma d'emplois 2015 (19 M€) et l'impact des recrutements de 2014 en 2015 (8,5 M€). La délibération sur les emplois propose en 2015 la création de 1 292 postes dont 940 au titre de l'amélioration de l'accueil périscolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, de 151 postes pour l'aménagement des rythmes éducatifs et de 117 postes pour les nouveaux équipements. En parallèle, la réforme de l'administration parisienne et la réorganisation des services permettent de procéder au redéploiement de 490 postes, principalement sur les fonctions support et les cabinets d'élus. L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans la délibération emplois DFA-DRH 2014 27 et 13G. Par ailleurs, un effort de rationalisation sur les vacances et les heures supplémentaires participera en 2015 à la maîtrise des dépenses de personnel. Au total, les mesures endogènes entraîneront une progression de la dépense de 16,8 M€.

Présentation de la masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace de manière agrégée et consolidée (Ville et Département) les inscriptions budgétaires des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

	BP 2014	BP 2015	% BP / 2014
RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS	1 547 317 526	1 576 576 745	1,89 %
DONT CONTRATS AIDÉS	30 600 000	30 900 000	0,98 %
IMPÔTS ET TAXES	36 352 500	38 192 939	5,06 %
CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	538 168 500	555 221 824	3,17 %
AUTRES CHARGES	54 774 200	55 845 545	1,96 %
RÉMUNÉRATION DES COLLABORATEURS DE GROUPES D'ÉLUS	3 700 000	3 397 410	- 8,18 %
TOTAL	2 180 312 726	2 229 234 463	2,24 %

Les dépenses de personnel pour le Département sont en diminution de 5,6 % par rapport au BP 2014, à 220,4 M€ (contre 233,4 M€ au BP 2014). Cette diminution de 13 M€ s'explique par la baisse du remboursement de la prime départementale au budget municipal pour 6 M€ (extinction progressive au profit de la PFR) et par la prise en compte du mouvement technique entre les budgets municipal et départemental opéré lors de la DM1 en 2014 pour 6,6 M€. Les redéploiements du BP 2014 et du BP 2015 sont estimés à - 0,4 M€ sur le budget départemental pour 2015.

Les autres charges de personnel sont inscrites à hauteur de 29,4 M€, en progression de 3,9 % par rapport au BP 2014.

L'essentiel de la dépense concerne le dispositif des décharges de classes des directeurs d'écoles de la Ville de Paris (68 % du poste « autres charges de personnel »). La collectivité parisienne supporte le surcoût du régime dérogatoire dont bénéficient à Paris les directeurs d'écoles maternelles et primaires. Ainsi, le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base de la convention passée avec le ministère de l'Éducation Nationale. L'inscription prévue à ce titre au BP 2015 est de 20,2 M€.

Le remboursement à Paris Habitat et à la CAF des charges relatives aux agents travaillant au sein des jardins d'enfants et du jardin maternel André Masson est en repli de 0,3 M€. Cette baisse, qui résulte des départs progressifs en retraite de ces personnels, est compensée par des recrutements sur les effectifs de la Ville.

Les autres inscriptions sont globalement stables par rapport au BP 2014.

LIBELLÉ	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
DÉCHARGES DE CLASSES	18 706 357 €	20 206 357 €	8,02 %
JARDINS D'ENFANTS DE PARIS HABITAT ET CAF (JARDIN MATERNEL ANDRÉ MASSON)	1 668 417 €	1 333 590 €	- 20,07 %
PERSONNEL DIT DE LA "SENTENCE" ET ALLOCATIONS DIFFÉRENTIELLES DE LA SUDAC	3 600 000 €	3 520 000 €	- 2,22 %
FRAIS MÉDICAUX ET MÉDECINE DU TRAVAIL	2 640 000 €	2 640 000 €	0,00 %
RENTES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PENSIONS D'INVALIDITÉ	1 225 000 €	1 225 000 €	0,00 %
DIVERS	445 500 €	460 500 €	3,37 %
TOTAL	28 285 274 €	29 385 447 €	3,89 %

- **Les dépenses sociales** hors charges à caractère général connaissent une progression de 3,3 % pour atteindre 1 596 M€ au BP 2015.

L'inscription au titre du RSA, dans un contexte économique difficile, est fixée à 360,5 M€ pour la part allocations, en hausse de 37 M€ par rapport à 2014. Cette prévision se base sur une hypothèse de 67 000 bénéficiaires fin 2015, à laquelle s'ajoutent l'impact de l'inflation et de la revalorisation de 2 % en vertu du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté mis en œuvre à compter de septembre 2014.

L'aide sociale aux personnes handicapées augmente de 18 M€ pour s'élever à 222 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement, liée à la revalorisation de 1,1 % des prix de journée des structures existantes et à l'ouverture de nouvelles structures (impact de 8,5 M€), ainsi que la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (PCH-ACTP : + 1,7 M€).

L'inscription au titre de l'aide sociale à l'enfance, hors charges imputées sur le chapitre 011, est stable par rapport au BP 2014, pour un montant de 310 M€. Les frais d'hébergement s'élèvent à 208 M€. 28,7 M€ sont par ailleurs prévus au titre de la prise en charge hôtelière.

Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées progressent de 7 M€ pour atteindre 298 M€ particulièrement en raison de la hausse de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) (146 M€ contre 135 M€ au BP 2014) liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) est fixée à 305,7 M€, en diminution de 7,7 M€ par rapport à 2014, principalement grâce à une réforme visant à harmoniser les conditions d'attribution du pass « Navigo Emeraude Améthyste » avec celles des autres Départements. Celle-ci est détaillée ci-après (cf : II.5 « Aide sociale et solidarité »).

- **Le montant des charges à caractère général diminue de 13 M€** et s'établit à 804 M€.

Cette baisse nette de 2 % résulte de l'adoption de mesures visant à rationaliser les dispositifs facultatifs de la collectivité, et à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services ; ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf : II. « Présentation par politique publique »).

Les montants prévus pour les contrats de prestations de services (compte 611), sont les suivants, pour la Ville et le Département :

	BP 2014	BP 2015	% BP / 2014
PROPRETÉ	110,8	111,2	0,4 %
VOIRIE	55,0	57,6	4,7 %
ACTION SOCIALE	20,4	19,8	- 2,9 %
PETITE ENFANCE	24,2	26,2	8,2 %
SPORTS ET JEUNESSE	17,0	17,8	5,1 %
CULTURE	13,4	12,1	- 10,0 %
AFFAIRES SCOLAIRES	5,1	4,8	- 6,1 %
LOGEMENT	4,4	5,6	25,8 %
ESPACES VERTS	4,2	4,2	0,0 %
INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	3,3	3,0	- 9,6 %
COMMUNICATION ET INFORMATION	1,9	1,9	- 4,6 %
ACCÈS AU DROIT	1,9	1,8	- 6,0 %
LOGISTIQUE	1,1	0,9	- 19,1 %
AUTRES DOMAINES	11,4	10,5	- 7,3 %
TOTAL	274,3	277,4	1,2 %

● Les **contributions** de la collectivité parisienne sont en baisse de 12 M€ et s'élèvent à 778 M€ au BP 2015 :

- la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** est fixée à 378 M€, ce qui correspond à une hausse de 3,2 M€ par rapport à 2014 ;
- la **contribution à la Préfecture de police** est en diminution de 5,7 M€ pour s'établir à 285 M€, cette diminution étant permise par la hausse de ses recettes propres sous l'impact du relèvement des tarifs des fourrières, tel que prévu par l'arrêté du 26 novembre 2014, et la rationalisation de ses dépenses, liée notamment à l'optimisation de ses procédures d'achat ;
- la **contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** diminue de 10 M€ pour s'élever à 115 M€, sous l'effet de la baisse du volume des tonnages, telle qu'elle peut être estimée à ce stade, et de la révision à la baisse des projections de dépenses en investissement.

● Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 543 M€, en diminution de 4 M€ par rapport au BP 2014.

Le BP 2015 repose toutefois sur des évolutions contrastées :

- 17,3 M€ d'économies sont proposées sur les subventions de fonctionnement, aboutissant à une inscription 2015 de 294,5 M€ (détaillée ci-dessous), dont 4,6 M€ sur l'enseignement supérieur et la recherche, 3,3 M€ sur la culture (dont 1,9 M€ sur la subvention à l'établissement public Paris Musées), ou encore 1,2 M€ sur les subventions au sport. De plus, l'inscription prévue pour le financement des appels à projets dans le cadre de l'ARE est de 1,8 M€, contre 7,7 M€ au BP 2014, cette diminution s'expliquant par la passation de marchés en substitution.
- Par ailleurs, 3,9 M€ de dépenses supplémentaires sont proposées au titre des subventions aux crèches associatives afin de financer l'ouverture de 601 nouvelles places, pour une inscription 2015 de 53 M€.
- 68 M€ de subventions sont prévues au titre de la politique scolaire, en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2014 du fait de l'actualisation des subventions versées aux collèges privés sous contrat.

- Enfin, l'inscription prévue pour les subventions allouées aux caisses des écoles est de 81,4 M€ (+ 8,2 % par rapport aux subventions versées en 2014).

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives se ventilent de la façon suivante :

	BP 2014	BP 2015	% BP / 2014
CULTURE (DONT CINÉMA)	166,6	163,3	- 2,0 %
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	28,8	24,2	- 15,9 %
RESSOURCES HUMAINES	20,4	20,4	0,4 %
JEUNESSE ET SPORTS	13,1	11,9	- 8,9 %
URBANISME	9,3	9,4	0,5 %
TOURISME	6,8	6,8	0,0 %
PRÉVENTION ET PROTECTION	5,7	5,3	- 6,7 %
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	15,7	15,6	- 0,8 %
RELATIONS INTERNATIONALES	4,5	4,6	0,3 %
LOGEMENT	2,8	2,5	- 12,0 %
POLITIQUE DE LA VILLE ET INTÉGRATION	5,3	5,0	- 4,7 %
AFFAIRES SCOLAIRES	12,7	6,8	- 46,6 %
PETITE ENFANCE	2,1	2,1	2,4 %
DIVERS	18,0	16,5	- 8,1 %
TOTAL	311,8	294,5	- 5,5 %

- Les **charges exceptionnelles** s'établissent à 44 M€, en hausse de 2 M€ par rapport à 2014.

- Compte-tenu de la variation prévisionnelle de l'encours de dette, les **frais financiers** sont estimés à 148 M€, en progression de 22 M€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2013 EN M€



Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2015 sont fixées à 8 038 M€, en légère progression de 0,6 % par rapport au BP 2014 (7 989 M€), principalement sous l'effet de la progression des recettes fiscales (CVAE) qui permet de contrebalancer la baisse des dotations de l'État : cette baisse atteint - 216 M€ en 2015 par rapport à 2014, contre - 91 M€ de 2014 par rapport à 2013.

- Les **contributions directes** évoluent de + 7,4 % par rapport au BP 2014, à taux d'imposition constants, pour atteindre 3 501 M€.

Cette évolution s'explique par :

- une inscription de recettes de CVAE en hausse de 195 M€, pour un produit total de 1 402 M€ ;
- par l'application d'une majoration, votée en loi de finances rectificative pour 2014, de la taxe d'habitation sur les logements non-affectés à une résidence principale (+ 15 M€) ;
- et par l'effet de la progression nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 (0,9 %) et de l'évolution physique de ces bases.

	BP 2014	BP 2015	ÉVOL. %
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	1 207,0	1 402,1	16,2 %
TAXES FONCIÈRES	978,5	988,2	1,0 %
TAXE D'HABITATION	726,0	752,1	3,6 %
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	304,5	315,2	3,5 %
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	15,6	15,6	0,0 %
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX	9,7	10,2	5,2 %
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	17,0	17,3	1,8 %
TOTAL	3 258,3	3 500,7	7,4 %

FISCALITÉ – ÉVOLUTION DES TAUX POUR PARIS (VILLE ET DÉPARTEMENT)

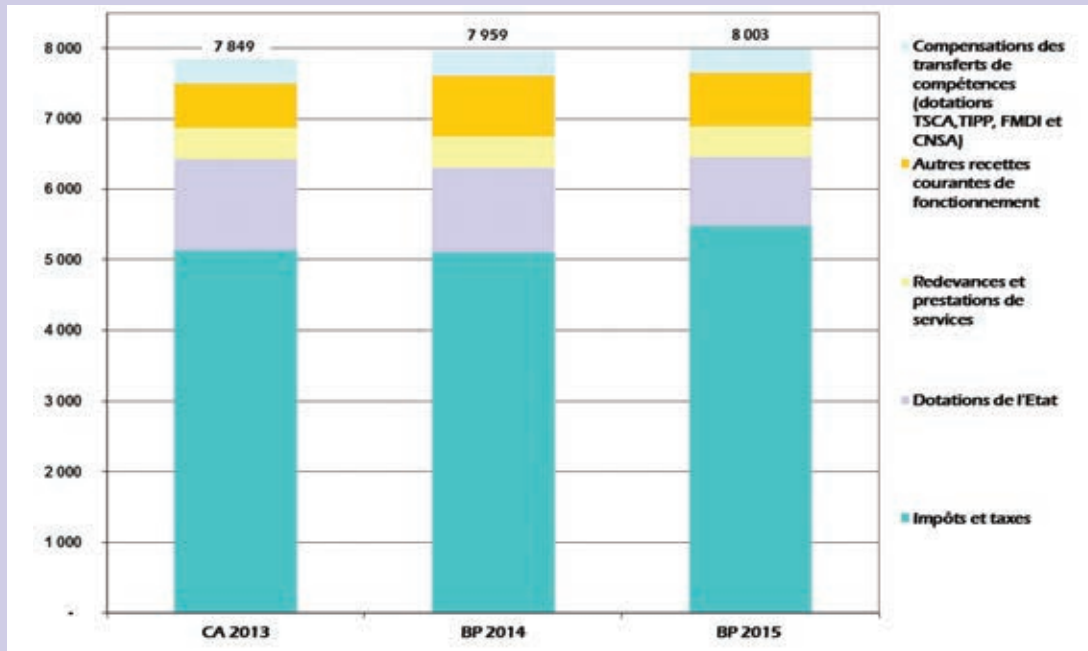
		TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX MOYEN NATIONAL 2013
VILLE DE PARIS	TAXE D'HABITATION	13,38 %	13,38 %	23,88 %
	TAXE FONCIER BÂTI	8,37 %	8,37 %	20,11 %
	TAXE FONCIER NON BÂTI	16,67 %	16,67 %	48,94 %
	CFE	16,52 %	16,52 %	25,69 %
	TEOM	6,21 %	6,21 %	9,23 %
DÉPARTEMENT DE PARIS	TAXE FONCIER BÂTI	5,13 %	5,13 %	15,20 %

FISCALITÉ - COMPARAISON DES TAUX APPLIQUÉS À BORDEAUX, LYON, MARSEILLE

TAUX VILLE + EPCI	BORDEAUX 2014	LYON 2014	MARSEILLE 2014
TAXE D'HABITATION	31,20 %	28,55 %	40,57 %
TAXE FONCIER BÂTI	28,10 %	17,17 %	26,78 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	89,82 %	21,02 %	27,54 %
CFE	34,91 %	27,26 %	32,63 %
TEOM	8,26 %	6,79 %	18,10 %
DÉPARTEMENT	BORDEAUX 2014	LYON 2014	MARSEILLE 2014
TFB	15,48 %	11,03 %	15,05 %

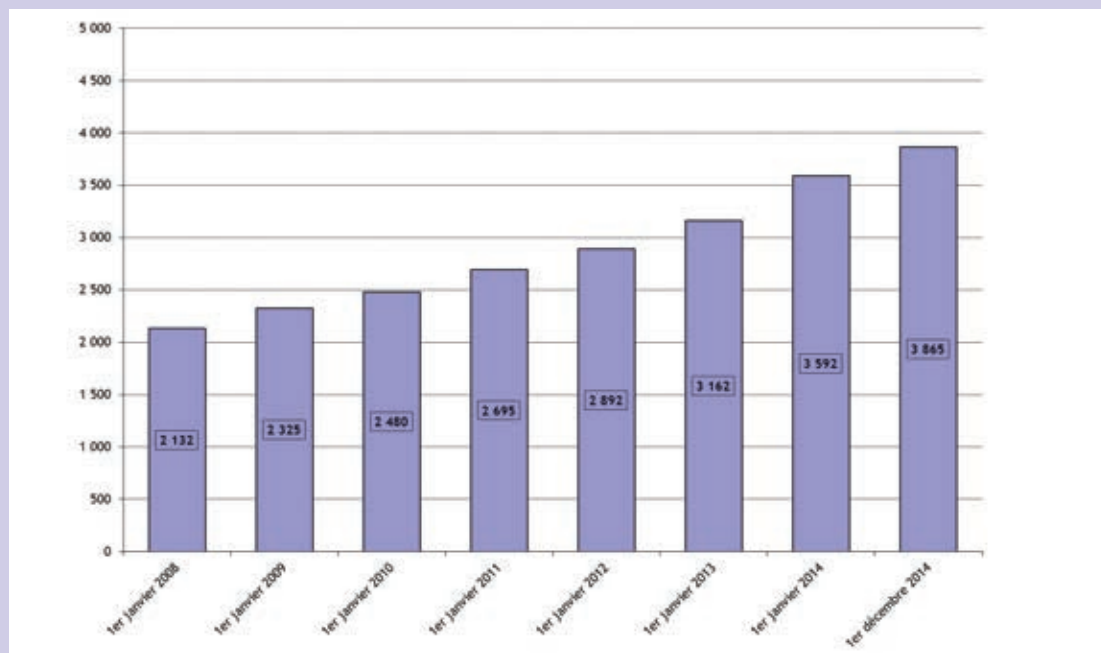
- L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 120 M€, en ligne avec les tendances du marché immobilier constatées en 2014. Il pourra être procédé à la régularisation du retard d'un mois de titrage en 2015, conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). En effet, actuellement, les ressources immobilières enregistrées pour une année correspondent aux ressources perçues de novembre n-1 à novembre n, après rattrapage d'un mois de titrage en 2014. Il est proposé de mettre fin à ce décalage en 2015.
- Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à 456 M€, soit une progression de 1,3 % par rapport au BP 2014 qui s'explique par la revalorisation nominale (0,9 %) et la croissance physique des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Les recouvrements au titre de la **taxe de balayage** sont prévus à hauteur de 104 M€, soit un niveau stable par rapport au BP 2014.
- L'inscription sur les **droits de stationnement** est par ailleurs en augmentation pour atteindre au BP 2015 un montant de 121 M€, dont 56 M€ sont liés à la mise en place de la modernisation des droits de stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme.
- L'inscription sur la **taxe sur l'électricité** s'établit à 71 M€, en diminution de 3 M€ par rapport au BP 2014.
- Les **autres impôts et taxes** atteignent 100 M€ soit une hausse de 30 M€ par rapport au BP 2014, découlant essentiellement du relèvement des barèmes de la taxe de séjour, et de son application aux sites de location de courte durée, tels que prévus actuellement par le PLF 2015.
- Les **dotations de l'Etat** s'élèvent à 975 M€ contre 1 191 M€ au BP 2014, soit une diminution de 216 M€ par rapport au BP 2014 (- 18,1 %). Cette évolution concerne principalement la dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 1 136 M€ au BP 2014 contre 923 M€ au BP 2015, conséquence de la réduction des dotations nationales de 3,7 Mds € inscrite au PLF 2015.
- Les recettes recouvrées au titre des **compensations de transferts de compétences** sont stables par rapport au BP 2014, passant de 350 M€ en 2014 à 351 M€ au BP 2015. La baisse de la recette prévue sur le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) (- 5 M€) et la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (- 4 M€) est compensée par la hausse des recettes au titre la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (+ 1,2 M€) et du fonds de compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) (+ 0,7 M€ par rapport au BP 2014).
 - Les **produits d'exploitation et redevances** sont en baisse globale de 13 M€ pour atteindre 444 M€ au BP 2015. 70 M€ sont prévus au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 173 M€ au titre des participations des usagers parisiens.
- Les **subventions et participations** de l'Etat, de la Région et autres tiers atteignent 277 M€, en augmentation de 19 M€, principalement sous l'effet de la hausse de 31 M€ à la suite de la modification par la caisse d'allocations familiales du calendrier de versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la prestation de service unique (PSU) en l'alignant sur celui des prestations sociales enfants jeunesse (PSEJ).
- Les **excédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 90 M€, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.
- Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 393 M€, en légère progression par rapport à l'inscription de 391 M€ au BP 2014, notamment grâce à la reprise de l'excédent du budget annexe des Transports automobiles municipaux (TAM) à hauteur de 8 M€.
- Les **produits exceptionnels** sont portés à 14 M€, contre 12 M€ au BP 2014.
- Enfin, les **produits financiers** s'élèvent 21 M€, en hausse de 2 M€ par rapport au BP 2014.

EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2013 EN M€



- La dette bancaire et obligataire s'établit au 1^{er} décembre 2014 à un montant de **3 865 M€**, auquel s'ajoute les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement à hauteur de 215 M€.

BP 2015 EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE, EN M€



II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- 1) Logement
- 2) Aménagement, services urbains et environnement
- 3) Développement économique
- 4) Culture
- 5) Aide sociale et solidarité
- 6) Famille
- 7) Sport et jeunesse
- 8) Enseignement et formation
- 9) Sécurité
- 10) Services généraux

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

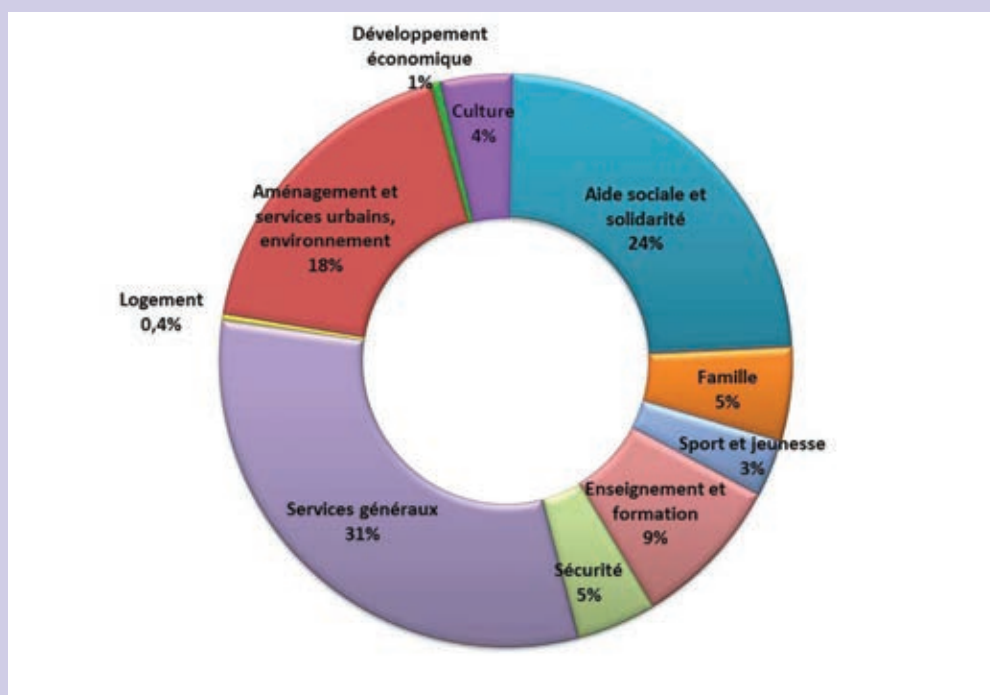
	Fonctions Ville	Fonctions Département
LOGEMENT	7	72, 70
AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9	9
CULTURE	3	31
AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ	5	5, 4
FAMILLE	6	
SPORT ET JEUNESSE	4	32, 33
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2	2
SÉCURITÉ	1 + subvention à la PP (020)	1
SERVICES GÉNÉRAUX	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en **crédits de paiement réels**, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie IV).

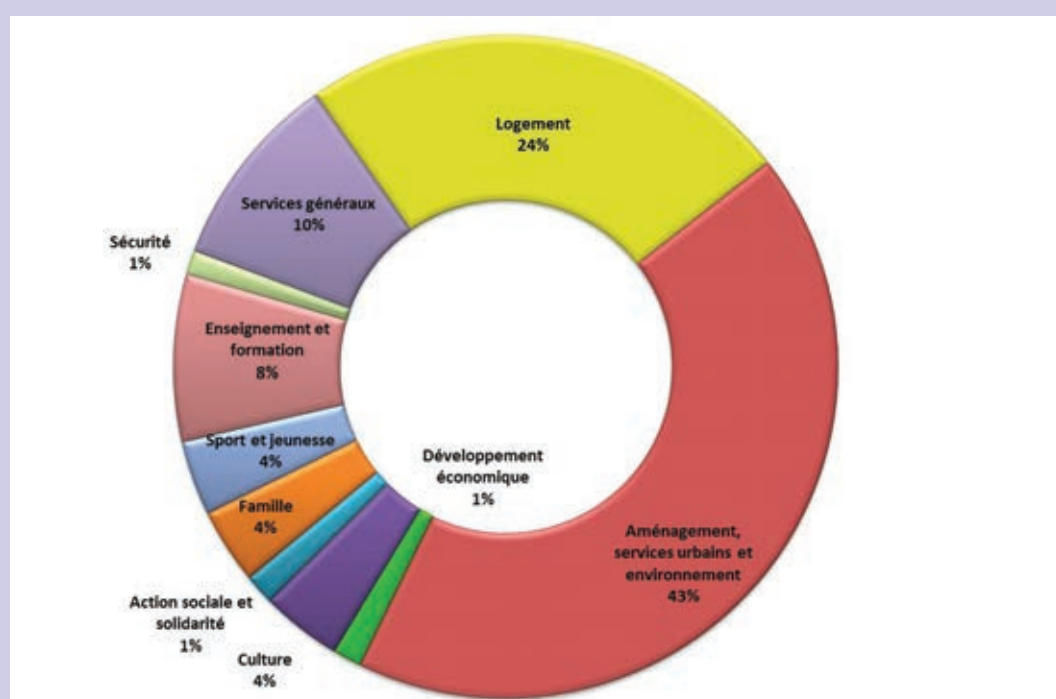
Enfin, Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale est actuellement imputée sur la fonction 0 « services généraux » à défaut de pouvoir être ventilée par politique publique pour des raisons d'ordre technique ; ainsi, la masse salariale par politique publique, telle que présentée ci-après, est nécessairement minorée, tandis que l'inscription sur la fonction 0 est majorée d'autant. Un travail est en cours afin de fiabiliser à terme la ventilation de ces dépenses par politique publique.

VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015

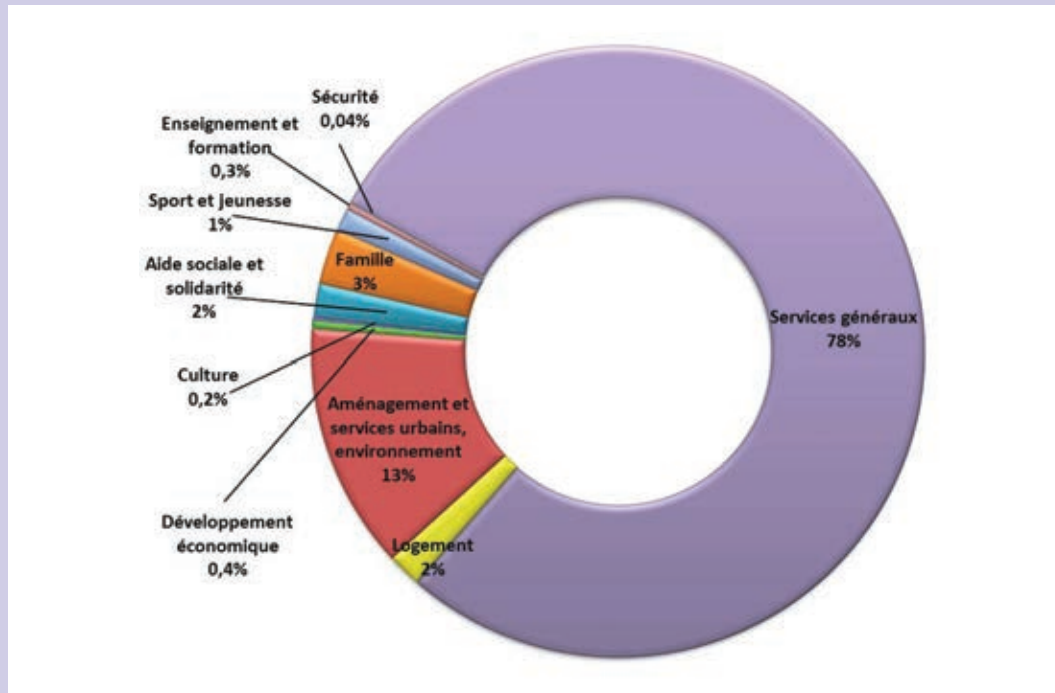


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2015

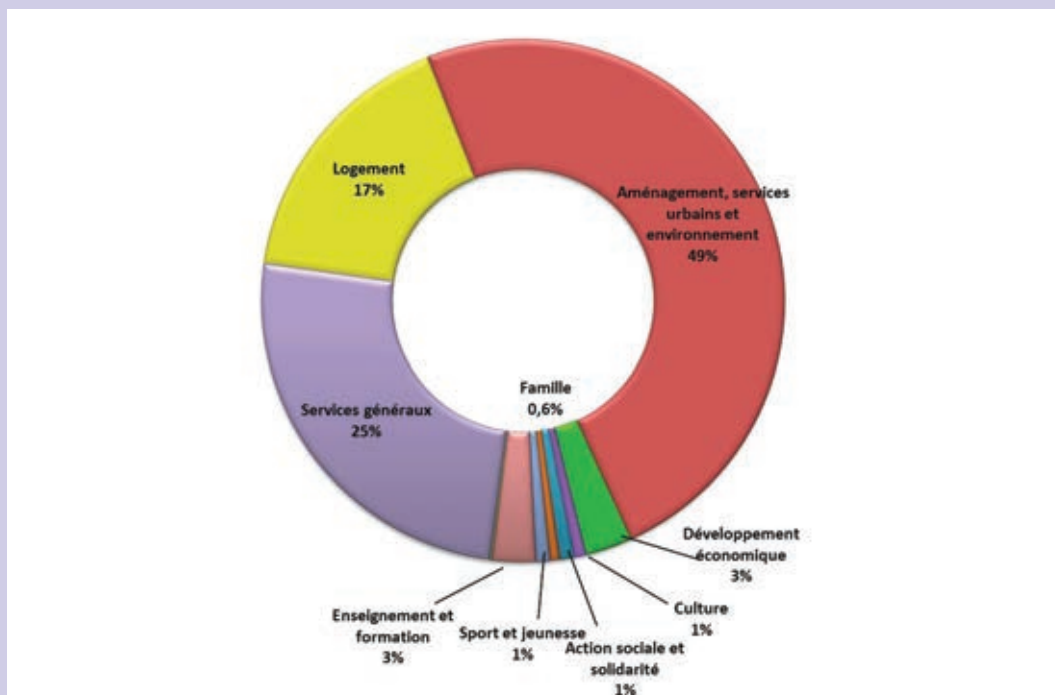


VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015



RECETTES D'INVESTISSEMENT - BP 2015



1) LOGEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU LOGEMENT - BP 2015



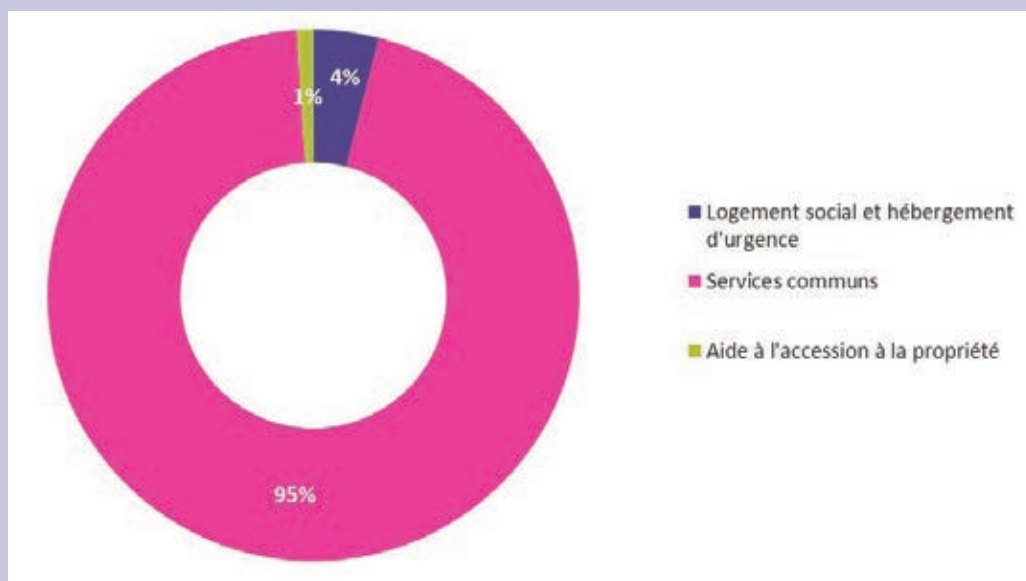
En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	31,7 18,5	28,9 19,0
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	384,5	357,3
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	160,8	146,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT	100,6	100,4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2015, le budget de fonctionnement consacré au logement s'élève à 28,9 M€, dont 19,0 M€ au titre de la masse salariale.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 9,9 M€ en baisse de - 24,4 % par rapport au BP 2014**. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par le transfert technique des aides complémentaires de la Ville à l'habitat privé, par le biais d'une subvention à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à compter du budget supplémentaire 2014.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour un montant de 9,5 M€ au BP 2015, en baisse de 23,6 % par rapport au BP 2014, sous l'effet du transfert technique de la subvention à l'ANAH susmentionné. Les dépenses liées à la gestion du domaine intercalaire de la collectivité parisienne représentent 7,0 M€, dont 2,0 M€ de taxes foncières, 1,5 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments et 1,4 M€ de charges de copropriété. Les subventions de fonctionnement au titre du logement s'élèvent à 2,5 M€, à un niveau stable par rapport au BP 2014.

Les **aides au secteur locatif** représentent 0,4 M€ au BP 2015, dont 0,2 M€ au titre de la part départementale dédiée aux études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), et 0,1 M€ au titre des **aides à l'accession** à la propriété.

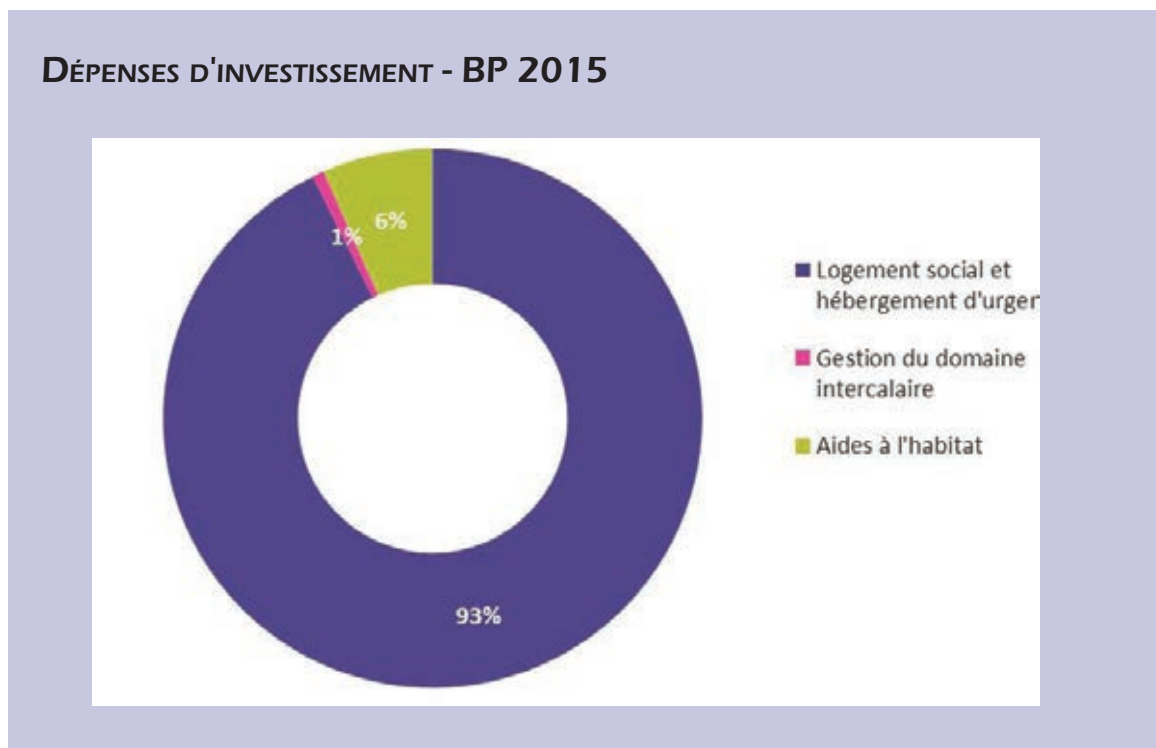
LE « PLAN 1 000 IMMEUBLES ÉNERGIVORES »

Lancé à partir de l'année 2015, le « Plan 1 000 immeubles énergivores » vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique, et à promouvoir des moyens innovants pour la résorber, dans la poursuite des objectifs du plan climat. Il permettra d'accroître la couverture par les dispositifs municipaux concourant à l'amélioration de la performance énergétique du bâti. Il se présente comme un appel à candidatures adressé aux copropriétés souhaitant s'inscrire dans cette démarche, les copropriétés retenues se voyant proposer un accompagnement et des aides spécifiques au vu des travaux engagés. Au titre de l'année 2015, 0,9 M€ de dépenses de fonctionnement sont prévues afin de couvrir notamment les charges liées à la publicité et à l'animation de ce nouveau dispositif, ainsi que les premiers diagnostics énergétiques. Des négociations sont par ailleurs en cours avec l'ANAH afin de déterminer sa participation au financement du Plan. Ce travail préparatoire permettra, à compter de 2016, de soutenir par l'investissement la résorption des « passoires énergétiques » parisiennes.

Les recettes de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 146,5 M€ au BP 2015, en diminution de 8,9 % par rapport au BP 2014.

Les **recettes de loyers** sont inscrites à hauteur de 102,9 M€ au BP 2015, en diminution de 0,9 % par rapport à 2014. Les **loyers capitalisés** sont en forte baisse (- 24,9 %) par rapport à 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT



L'investissement pour le logement représente près d'un quart du BP 2015, avec 357,3 M€ alloués.

Le financement des **logements sociaux** constitue l'essentiel de cet effort, avec 330,0 M€ dévolus, dont 229,6 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 100,4 M€ de crédits délégués par l'Etat.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 130,0 M€ (contre 85,0 M€ au BP 2014), comptabilisés dans le compte foncier municipal. Cette progression notable de l'enveloppe foncière permettra de développer la préemption dans le secteur diffus, pour lutter contre la vente à la découpe et pour accroître l'offre de logements sociaux dans des zones très déficitaires. Le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2015 se porte ainsi à 460 M€, soit une progression de 5 % par rapport au BP 2014.

S'y ajoute 1 M€ pour **l'hébergement d'urgence**.

La **politique de l'habitat** représente 23,7 M€, enveloppe au sein de laquelle 13,1 M€ sont dédiés à la lutte contre l'insalubrité, par l'action menée par la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa)

dans ce domaine, 7,0 M€ sont consacrés aux dispositifs d'aide à l'accession à la propriété et 3,6 M€ aux aides à l'amélioration de l'habitat privé.

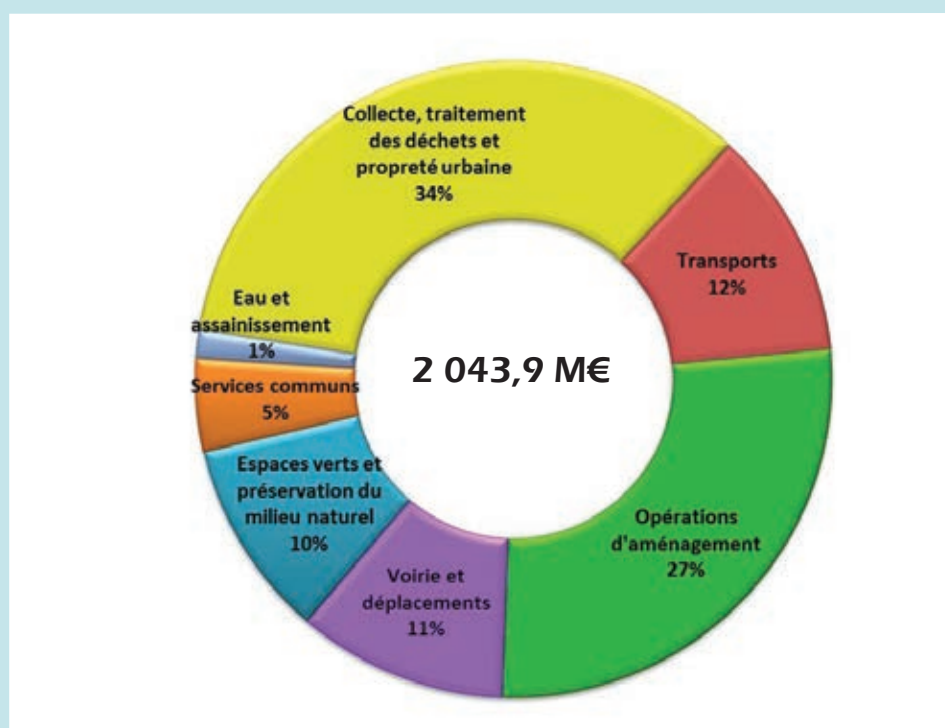
Enfin, **la gestion du domaine intercalaire** sera assurée par l'allocation de 2,6 M€.

Les recettes d'investissement du secteur logement représentent 100,4 M€, et correspondent aux remboursements de l'Etat pour sa compétence déléguée, en couverture de la dépense du même montant.



2) AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	1 396,6 508,2	1 402,6 520,9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	549,6	641,3
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 121,8	1 041,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	326,5	292,5

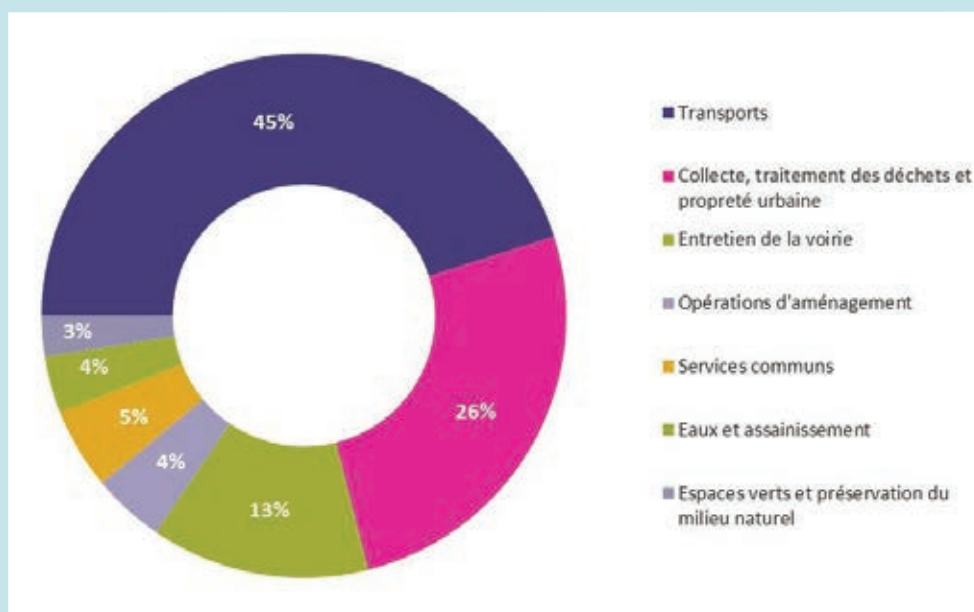
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2015, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement s'élève à 1 402,6 M€, dont 520,9 M€ au titre de la masse salariale

La délibération emploi propose la création de 18 postes sur cette fonction dont 3 au titre des nouveaux équipements (six nouveaux jardins ou espaces verts seront livrés en 2015) et de l'accompagnement des chantiers de la mandature, et 15 en renforcement, incluant 12 postes d'éboueurs.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à **881,7 M€**, en baisse de 0,8 % par rapport à l'inscription au BP 2014 sous l'effet de la diminution de la contribution au SYCTOM, tel qu'expliqué ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un budget de 399,1 M€, en augmentation de 1,0 % par rapport au BP 2014. 377,8 M€ sont prévus pour la contribution au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), ce qui correspond à une hausse de 0,9 % par rapport au montant versé par le Département en 2014. Par ailleurs, 14,3 M€ sont consacrés au service de transport des personnes handicapées « Pour Aider à la Mobilité » (PAM).

Les dépenses liées à **l'entretien de la voirie** s'élèvent à 81,0 M€, en baisse de 6,3 M€ par rapport au BP 2014. Cette diminution s'explique par les économies prévues sur les dépenses d'entretien des voies et réseaux à hauteur de 8,0 M€, découlant de la campagne de travaux réalisée les années précédentes, ainsi que de la résiliation de certains marchés d'entretien du mobilier urbain. Il est proposé d'inscrire notamment : 8,3 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique ; 3,2 M€ pour les travaux de maintenance des tunnels et l'exploitation du boulevard périphérique ; 1,8 M€ pour l'entretien de la chaussée et des trottoirs et 1,0 M€ pour la signalisation. Les prestations Vélib' représentent une dépense de 18,3 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2014. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 17,6 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2014. En outre, une inscription de 22,0 M€ est destinée aux travaux à effectuer pour le compte de tiers, faisant à terme l'objet de remboursements.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** atteignent 37,0 M€, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2014, dont 21,5 M€ de dépenses prévues dans le cadre du marché de performance énergétique.

Les dépenses relatives à la **collecte, au traitement des déchets et à la propreté** représentent 227,4 M€. Ces dépenses sont en baisse de 3,8 % par rapport au BP 2014 en raison de la diminution de la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), fixée à 115,0 M€ contre 124,5 M€ l'année dernière, en lien avec la baisse du volume des tonnages de déchets collectés, telle qu'elle peut être estimée à ce stade. L'inscription globale prévue pour **les marchés relatifs à la collecte et à la propreté** est de 111,2 M€ (contre 110,8 M€ au BP 2014), dont 57,4 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux, 13,7 M€ pour le nettoyage mécanique (- 1,0 M€ par rapport à 2014), 11,3 M€ pour la collecte des réceptacles de propreté, 10,2 M€ pour la collecte du verre et 5,5 M€ pour les déchetteries (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 1,2 M€ dont 0,8 M€ de fournitures de voirie et 0,3 M€ de subventions au titre de l'environnement et de la propreté.

VARIATION BP 2015 / BP 2014 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTES ET DE PROPRETÉ (EN €)

LIBELLÉ	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
COLLECTE DES RÉCEPTACLES DE PROPRETÉ	11 000 000	11 300 000	2,7 %
COLLECTE PRIVÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MULTIMATÉRIAUX	57 350 007	57 350 007	0,0 %
MISE À DISPOSITION DE BACS DE COLLECTE	5 215 000	5 715 000	9,6 %
COLLECTE PNEUMATIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES	660 000	660 000	0,0 %
COLLECTE DU VERRE	10 230 000	10 230 000	0,0 %
DÉCHETTERIES ET OBJETS ENCOMBRANTS	5 464 594	5 464 594	0,0 %
ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS	4 388 793	4 388 793	0,0 %
ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX	612 500	1 212 500	98,0 %
ENTRETIEN DES RÉCEPTACLES ET CORBEILLES	171 600	171 600	0,0 %
ENTRETIEN DES ZONES TOURISTIQUES	1 000 000	1 000 000	0,0 %
NETTOIEMENT MÉCANIQUE	14 700 000	13 700 000	- 6,8%
TOTAL	110 792 494 €	111 192 494 €	0,4 %

Les dépenses de fonctionnement relatives **aux opérations d'aménagement urbain** atteignent 39,0 M€, soit une baisse de 2,4 M€ par rapport à l'inscription en 2014. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 9,2 M€) ;
- 6,1 M€ pour les berges de Seine, en baisse de 7,9 % grâce à des économies prévues sur le marché de production déléguée ;
- des subventions versées à des organismes publics dont 6,7 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,3 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concertées (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élèvent en outre à 4,9 M€, en diminution de 1,6 M€ par rapport à 2014 ;
- 5,2 M€ de dépenses induites par la fin des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) déjà lancées, et par le lancement du plan « 1000 immeubles énergivores » (cf : partie « Logement »).

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 15,1 M€, contre 16,3 M€ au BP 2014. 4,7 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins (-0,3 M€), 2,5 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.) pour une économie prévue de 0,9 M€, 2,8 M€ aux dépenses d'eau et 1,6 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 2,9 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel**, en légère hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2014, et consistent essentiellement en des subventions et dépenses d'études.

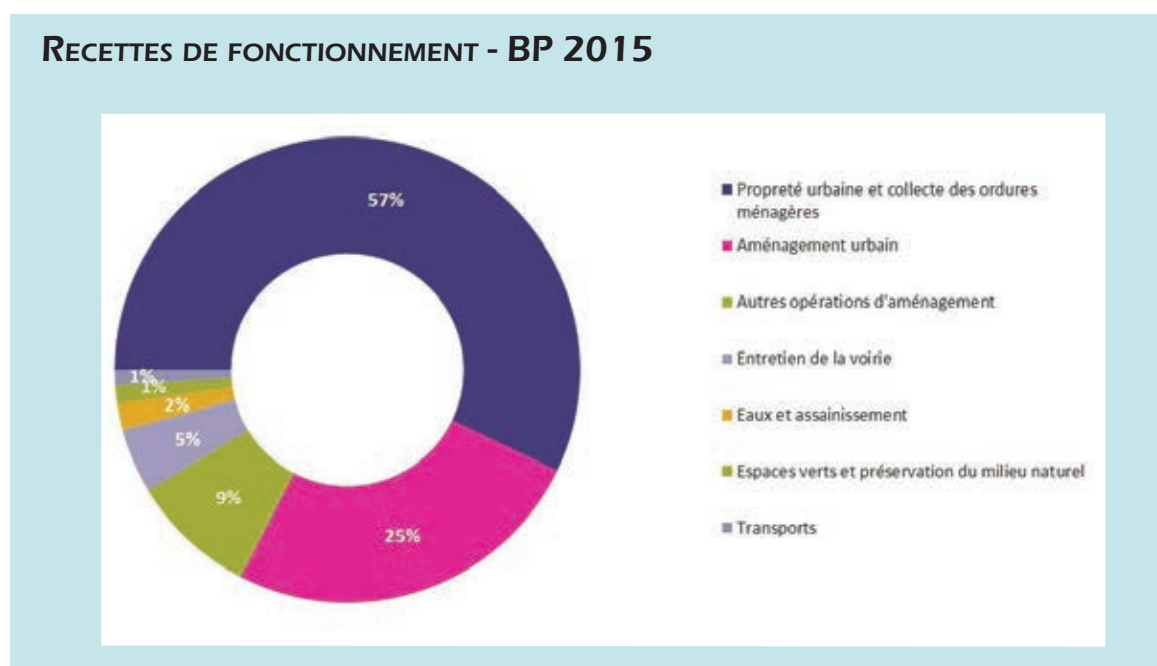
32,1 M€ sont prévus au titre de **l'eau et de l'assainissement**. Les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement induisent une majoration de 8,4 M€ de la contribution du budget général, qui s'élève à 25,2 M€. La participation au budget de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 6,2 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2014 compte tenu de l'amélioration de sa capacité d'autofinancement sous l'impact de la mise en place d'une redevance d'étiage en 2013.

Les dépenses liées à l'entretien des **canaux** sont de 4,2 M€, contre 4,5 M€ inscrits au BP 2014.

Les services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain représentent une dépense de 24,9 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2014. 14,8 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, avec notamment la distribution de « Paris Cartes » (4,1 M€ contre 4,2 M€ au BP 2014, soit une économie réalisée de 0,1 M€). Les dépenses liées aux fonctions support de la Direction de la voirie et des déplacements s'élèvent à 7,0 M€ (dont 1,5 M€ au titre des locations mobilières et 1,1 M€ au titre des études), et celles liées aux fonctions support de la Direction des espaces verts et de l'environnement à 2,5 M€.

Les services communs liés aux autres services urbains s'élèvent à 18,9 M€, soit au même niveau qu'au BP 2014. Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et de la propreté avec 7,2 M€ de frais de carburant et 4,9 M€ de fournitures de petit équipement.

Au BP 2015, 1 041,6 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement, en baisse de 7,2 % par rapport au BP 2014.



Les recettes issues des « **aménagement urbains** » s'élèvent à 265,0 M€, en augmentation de 38,5 M€ par rapport au BP 2014.

Les **droits de stationnement** constituent la principale ressource et progressent fortement pour atteindre 121,0 M€, contre une exécution prévisionnelle de 65,0 M€ pour l'année 2014, sous l'effet de la réforme du stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme, pour un impact estimé à 56,0 M€. Cette réforme consiste notamment à simplifier le zonage (avec deux zones tarifaires au lieu de trois), à faire évoluer les tarifs du stationnement rotatif, en élargissant les plages de paiement, et à mettre fin à la gratuité le samedi et en août.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires représentent 76,5 M€, contre 79,3 M€ au BP 2014. Les **droits de voirie** s'établissent à 40,3 M€, à niveau stable par rapport au BP 2014. Enfin, les recettes recouvrées au titre de la **taxe locale sur la publicité extérieure** s'élèvent à 8,2 M€.

Les recettes liées aux **équipements de voirie** s'établissent à 47,2 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport au BP 2014. Cette évolution ponctuelle est liée à des régularisations comptables à effectuer sur les comptes de tiers, pour l'annulation de mandats sur les exercices antérieurs ; les recettes totales attendues au titre des remboursements liés aux comptes de tiers atteignent 30,2 M€ (contre 25,0 M€ au BP 2014). 17,0 M€ de recettes liées à Vélib' sont par ailleurs inscrites, au même niveau qu'au BP 2014.

Les recettes départementales afférentes au **transport** atteignent 10,8 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2014. Elles intègrent 4,0 M€ de participations de la Région, 4,7 M€ de participations du STIF et 2,0 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de **propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères**, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est de 456,3 M€, en hausse de 6,0 M€ par rapport au BP 2014, sous l'effet de la revalorisation nominale des bases qui sera votée par le Parlement dans le cadre du PLF 2015 (0,9 %) ainsi que de la croissance physique des bases. Le produit de la **taxe de balayage, de 104,0 M€**, est stable par rapport à l'inscription de 2014. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (DNM) s'élève à 20,3 M€, en légère baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2014.

6,0 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** sont prévues au BP 2015, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2014 sous l'impact, d'une part, de l'augmentation prévisionnelle du volume d'arbres abattus du fait des chantiers de travaux (+ 0,7 M€) et, d'autre part, par l'application d'un nouveau barème d'indemnisation des dommages aux arbres et travaux pour compte de tiers (+ 0,7 M€). Ces recettes sont composées notamment de 1,4 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires et 0,8 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers.

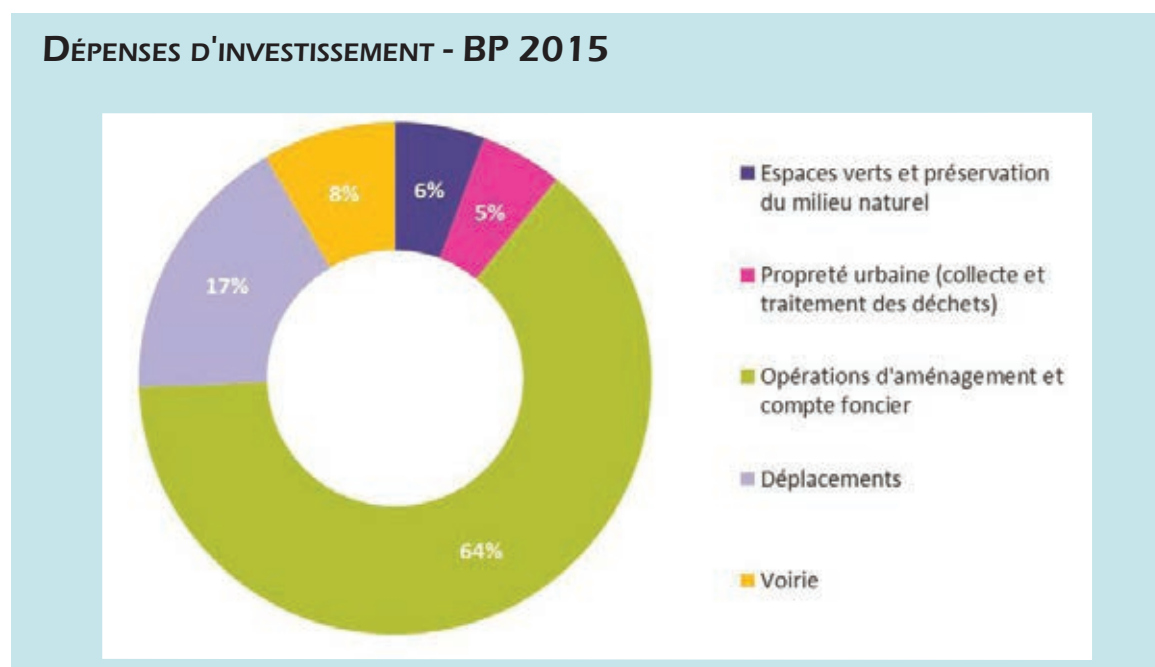
Les recettes prévues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 1,6 M€ (- 0,2 M€ par rapport au BP 2014) et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) à hauteur de 1,6 M€.

Les recettes inscrites au titre des services **de l'eau et de l'assainissement** sont en forte baisse (- 10,0 M€) pour atteindre 19,0 M€ du fait de la baisse structurelle des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et des remboursements afférents (- 4,0 M€ pour une inscription de 4,7 M€ au BP 2015). Les remboursements de frais par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau s'élèvent à 7,7 M€ et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires à 5,6 M€, en baisse de 4,5 M€ par rapport au BP 2014 du fait du changement

de réglementation induit par le renouvellement du contrat relatif à la redevance versée par Eau de Paris pour l'occupation des égouts.

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 90,8 M€, dont 90,0 M€ au titre des excédents de ZAC, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

SECTION D'INVESTISSEMENT



L'investissement pour l'espace public se voit consacrer 43 % des crédits alloués en investissement au BP 2015, avec 641,3 M€.

La politique d'urbanisme, **avec la poursuite des opérations d'aménagement et les moyens donnés à l'action foncière**, représente un budget de 408,0 M€.

207,6 M€ sont inscrits sur le compte foncier (206,6 M€ sur le compte foncier municipal et 1,0 M€ au Département), avec 140,0 M€ pour accroître les préemptions de logements et 67,6 M€ destinés aux acquisitions foncières sur lesquelles seront bâtis les équipements parisiens de demain. La satisfaction de cette double exigence, qui conditionne la réussite du Programme d'investissement de la mandature, implique une progression de 62 % de la capacité d'intervention foncière de la collectivité par rapport au BP 2014 (+ 79,3 M€).

192,3 M€ seront dédiés à la continuité des grandes opérations d'urbanisme, au premier chef les Halles pour la livraison de la Canopée, mais aussi Paris Rive Gauche, dont les aménagements vont se poursuivre autour de la gare d'Austerlitz, ainsi que Clichy-Batignolles, avec la livraison cette année d'une école de 15 classes pour répondre aux besoins des nouveaux habitants, et l'avancée des aménagements du secteur Cardeurs - Vitruve dans le quartier Saint-Blaise (20^e).

Pour la préparation des nouvelles opérations de reconquête urbaine, 8,0 M€ seront consacrés aux études d'urbanisme et aux démolitions, notamment Porte de la Chapelle pour libérer le site du futur campus Condorcet.

Avec 74,8 M€ qui leur sont dévolus, les **aménagements de la voirie** contribueront également à remodeler l'espace public. Ainsi, dans les secteurs en rénovation urbaine, les liaisons des nouveaux quartiers seront renforcées, avec par exemple les débuts des travaux du pont traversant les voies ferrées à l'est de Clichy-Batignolles, ou encore l'aménagement en 2015 de la passerelle franchissant le périphérique au nord de la ZAC Claude Bernard (19^e). Cette année verra aussi, par exemple, l'aménagement de la promenade au sud du secteur Eole Evangile, ainsi que le lancement d'une nouvelle phase de modernisation de la place de Vénétie (13^e). Quant à la modernisation des grandes places parisiennes, 1,5 M€ permettra de lancer les études garantissant l'aboutissement de ce projet de mandature.

L'**entretien de l'espace public**, pour sa part, dispose d'une enveloppe de 31,9 M€. Elle permettra notamment d'intervenir tant pour la modernisation de l'éclairage (11,7 M€) que pour celle du boulevard périphérique, avec la pose de nouveaux enrobés phoniques pour lutter contre le bruit.

Enfin, 3,0 M€ sont mobilisés pour les projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif, qui permettront l'aménagement d'espaces de jeux de plein air dans la rue et la reconquête urbaine des abords du périphérique.

Avec 54,0 M€, la **politique des déplacements et des mobilités** permettra la poursuite de l'extension du réseau de transport collectif, avec le prolongement du tramway et de la ligne 14 du métro. Pour la circulation douce et les mobilités alternatives, 12,6 M€ sont ouverts, afin de lancer le nouveau plan vélo de la mandature et de renforcer les créations de nouvelles zones 30, de nouvelles zones de rencontre et de nouveaux secteurs « Paris Respire ». Dès le début de l'année, des places supplémentaires dédiées à l'auto-partage seront aménagées sur la voirie parisienne.

Les **espaces verts et la préservation du milieu naturel en zone urbaine** disposent d'une enveloppe de 36,3 M€.

Lors des votes du budget participatif, les parisiens ont témoigné de leur souci de la végétalisation de la ville et de l'éducation environnementale. Ainsi, 6,7 M€ sont dédiés aux projets participatifs de végétalisation des murs aveugles parisiens, projet arrivé en tête des votes, de création de potagers éducatifs dans les écoles et de rénovation des kiosques à musique des jardins parisiens, pour y multiplier les usages créatifs et récréatifs.

24,2 M€ sont en outre dévolus à la végétalisation et à l'entretien des espaces verts. Ils permettront notamment de lancer la 2^e phase des travaux de rénovation du parc des Buttes-Chaumont, d'entretenir les bois parisiens et d'assurer le remplacement des arbres d'alignement (3,0 M€), ainsi que de poursuivre le plan de rénovation des locaux sociaux et de renforcer de l'effort de renouvellement des équipements mécaniques. La création de 200 points de végétalisation dans l'espace public sera également engagée dès 2015.

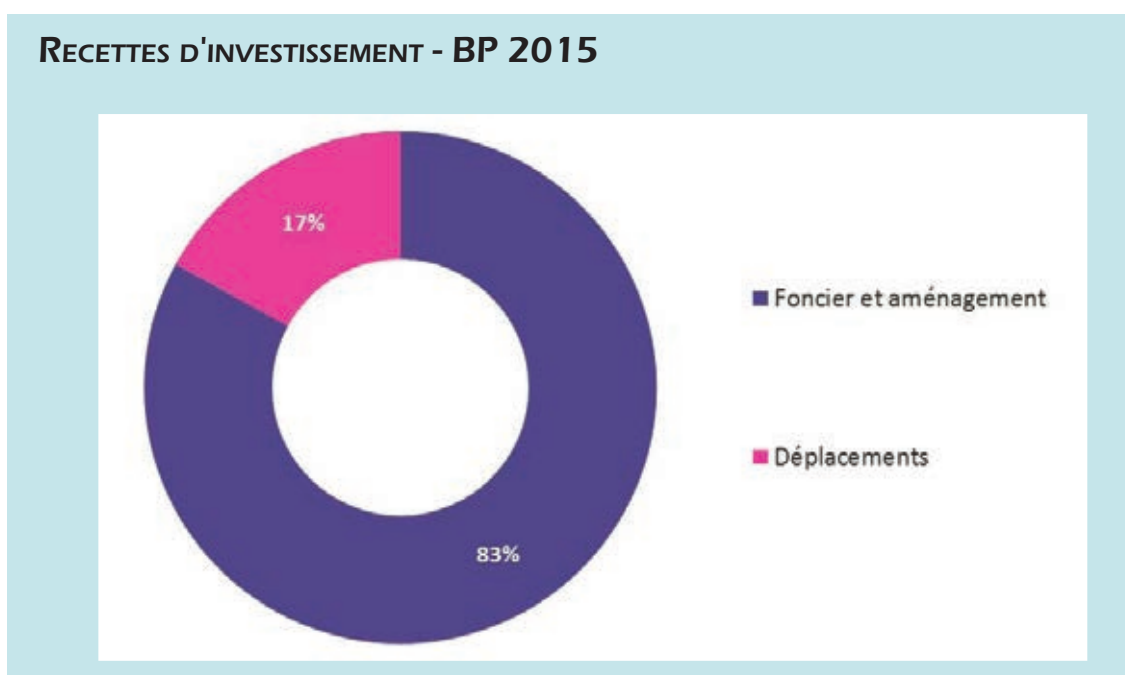
L'entretien des canaux mobilisera pour sa part 4,2 M€, avec une attention particulière portée au canal Saint-Martin.

Enfin, l'**amélioration de la propreté** de l'espace public mobilisera 33,3 M€, soit une progression de 35 % par rapport au BP 2014 pour cette priorité.

Au million d'euro du projet retenu dans le cadre du budget participatif qui permettra de développer les éco-points mobiles, les colonnes à verre enterrées et l'expérimentation de composteurs collectifs dans les 12^e et 13^e arrondissements, viendront s'ajouter 3,8 M€ pour le développement de la collecte des déchets et de leur tri. Le budget alloue ainsi les ressources permettant d'achever dès 2015 le déploiement des 30 000 nouvelles poubelles de rue dotées d'éteignoirs.

14,9 M€ permettront de moderniser et d'entretenir les sites et les équipements de la propreté, avec une attention forte, portée à l'amélioration des conditions de travail des agents de la collecte et du nettoyage.

Enfin, une enveloppe de 13,6 M€ (+ 4,5 M€ par rapport au BP 2014) permettra d'investir dans le renouvellement de la flotte pour de nouveaux véhicules propres, entamant ainsi la sortie du diesel qui s'achèvera en 2020.



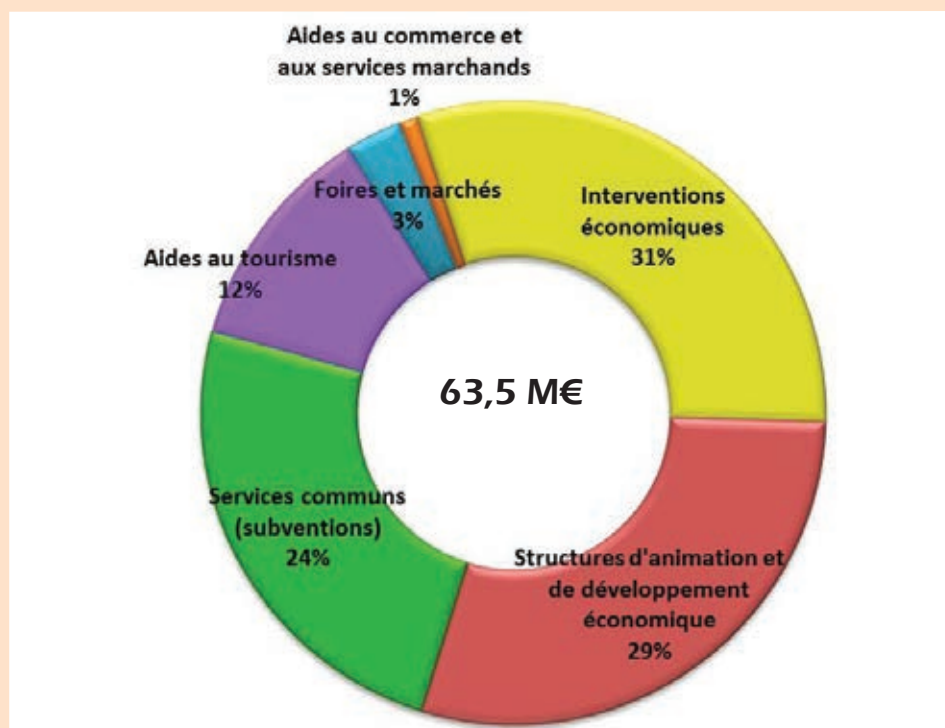
Les recettes liées à l'espace public et à la politique foncière représentent 292,5 M€, soit près de la moitié des recettes réelles d'investissement.

La **politique foncière et d'aménagement** apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 242,7 M€. Au premier chef, 200,0 M€ de recettes foncières sont prévues au budget 2015. S'y ajoutent 33,7 M€ de recettes foncières liées à l'opération des Halles, en application du protocole foncier conclu avec Unibail et la RATP, ainsi que 3,0 M€ de remboursements d'avances en trésorerie faites à nos aménageurs pour les opérations d'urbanisme. Enfin, les taxes d'aménagement et la dépose des terrasses et dispositifs publicitaires non autorisés apporteront 6,0 M€.

La **politique des déplacements** conduite par la collectivité générera 49,8 M€, avec 17,8 M€ de cofinancements attendus de nos partenaires pour nos projets, et 32,0 M€ de produits des amendes issus du contrôle du stationnement, affectés en retour au développement des transports.

3) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	54,3 23,7	42,6 12,0
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	14,6	20,9
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37,2	35,2
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,6	17,5

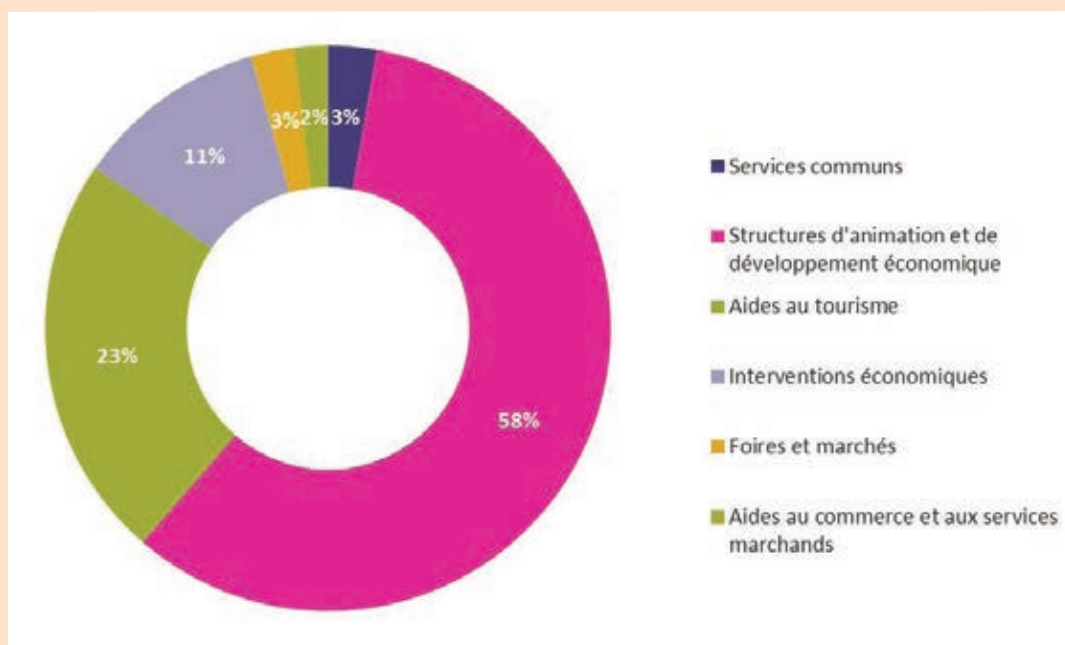
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2015, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s'élève à 42,6 M€, dont 12,0 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emploi propose la création de deux postes sur cette fonction pour l'ouverture d'une antenne de la Maison des Initiatives Étudiantes (Paris 6^e) et l'élaboration d'un schéma directeur du tourisme.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées au développement économique s'élèvent à 30,6 M€ à un niveau stable par rapport au BP 2014.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Le premier poste de dépenses concerne les **subventions** allouées au développement économique pour un montant de 22,6 M€ au BP 2015, en hausse de 0,4 % par rapport au BP 2014, du fait d'un soutien accru au titre de l'accès à l'emploi.

- Les **subventions aux structures d'animation et de développement économique** s'élèvent à 13,5 M€ dont 8,6 M€ pour l'emploi (avec 3,2 M€ pour les missions locales, 2,8 M€ pour l'accès à l'emploi, 1,6 M€ de bourses dans le cadre du Plan départemental d'accès à l'emploi, et 1,0 M€ pour la formation des contrats aidés) et 4,9 M€ au titre du développement économique et de l'innovation (dont 3,3 M€ pour « Paris et compagnie » nouvelle structure regroupant « Paris Développement » et « Paris Région Innovation Lab » et 1,6 M€ de soutien apporté aux incubateurs et pépinières) ;
- Les **subventions au titre du tourisme et de l'attractivité de Paris** s'élèvent à 7,0 M€ dont 6,6 M€ pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et 0,2 M€ pour le tourisme social ;
- Les **subventions au secteur du commerce et de l'artisanat** représentent 1,1 M€ dont 0,6 M€ pour les illuminations de Noël et 0,5 M€ (dont 0,2 M€ de bourses et prix) pour le soutien aux métiers d'art.

Les **subventions pour l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 1,0 M€. Les dépenses de **formation et de prestations de services au titre de l'accès à l'emploi** représentent 5,3 M€, en diminution de 1,7 % par rapport au BP 2014, dont 2,7 M€ dans le cadre du Plan départemental d'accès à l'emploi, 2,1 M€ pour la formation des apprentis et 0,5 M€ de prestations de services avec des entreprises pour l'accès à l'emploi.

Les **dépenses relatives aux foires et marchés** représentent 0,7 M€ (- 0,2 M€ par rapport à 2014) dont 0,5 M€ pour l'organisation de la Foire du Trône.

Les **autres dépenses** représentent 2,0 M€, dont notamment 0,9 M€ au titre des services communs, 0,4 M€ pour les loyers et charges des « Frigos » et des « Ateliers de Paris » et 0,2 M€ au titre de l'économie circulaire.

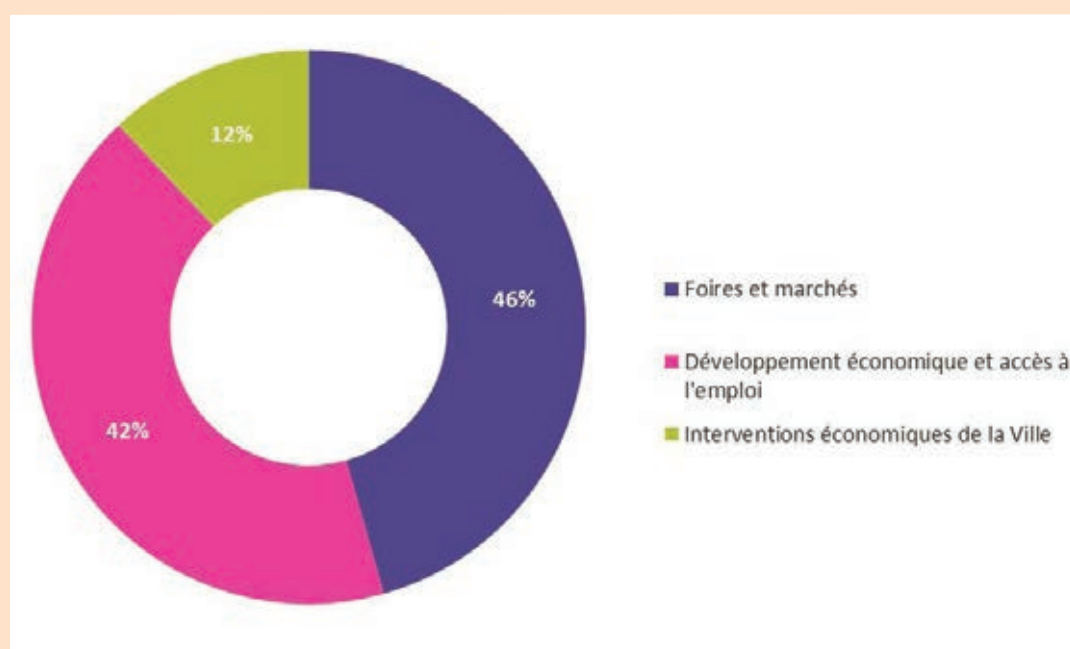
Les recettes de fonctionnement relatives au développement économique s'élèvent à 35,2 M€ au BP 2015, en diminution de 5,3 % par rapport au BP 2014.

Principale source de recettes de fonctionnements, les **foires et marchés** représentent 16,1 M€ au BP 2015, en hausse de 2,0 % par rapport au BP 2014.

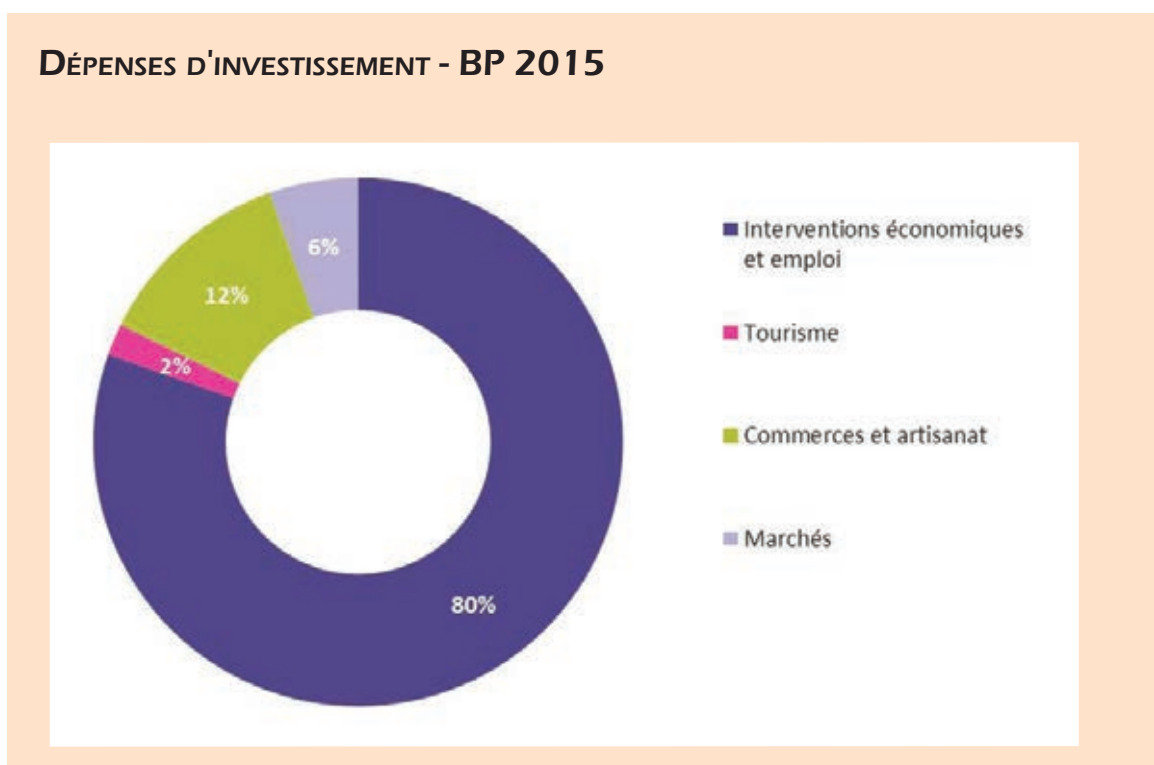
Les recettes liées au **développement économique et à l'accès à l'emploi** s'élèvent à 14,9 M€, en baisse de 13,5 % par rapport au BP 2014, sous l'effet d'une baisse de la participation de l'Etat aux dispositifs de contrats aidés.

Les **interventions économiques** de la collectivité représentent 4,2 M€ de recettes de fonctionnement, à un niveau stable par rapport au BP 2014. Ces recettes comprennent notamment 3,4 M€ de revenus liés à l'occupation d'immeubles variés, 0,6 M€ d'aides exceptionnelles de la Région au titre du recrutement des apprentis, et 0,2 M€ d'autres participations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015



SECTION D'INVESTISSEMENT



L'investissement pour le développement économique représente 20,9 M€ au BP 2015, soit une progression de 43% par rapport au BP 2014 (+ 6,3 M€), témoignant de la priorité accordée par la municipalité au soutien à l'activité économique parisienne et à ses emplois.

Les interventions économiques et les actions en faveur de l'emploi se voient consacrer 16,8 M€ dans ce budget. Cette enveloppe englobe notamment 4,5 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises, 2,0 M€ pour les expérimentations liées à la ville intelligente et 7,9 M€ pour les fonds de soutien au développement économique, dont 0,7 M€ sont dédiés aux prêts d'honneur, pour une économie sociale et solidaire. Issus du vote parisien, 2,0 M€ permettront en outre de développer un réseau d'espace de travail entre étudiants et entrepreneurs.

2,6 M€ sont alloués au **soutien à la diversité commerciale et à l'artisanat** et notamment les métiers d'art. Ce budget permettra en particulier l'avancement des actions conduites par la SEMAEST, avec la rénovation des ateliers de la Cour de l'industrie, dans le 11^e arrondissement et le lancement d'une 3^e phase de l'opération Vital Quartier afin de poursuivre les opérations de revitalisation commerciale et artisanale, notamment dans les secteurs les plus fragiles de la Ville.

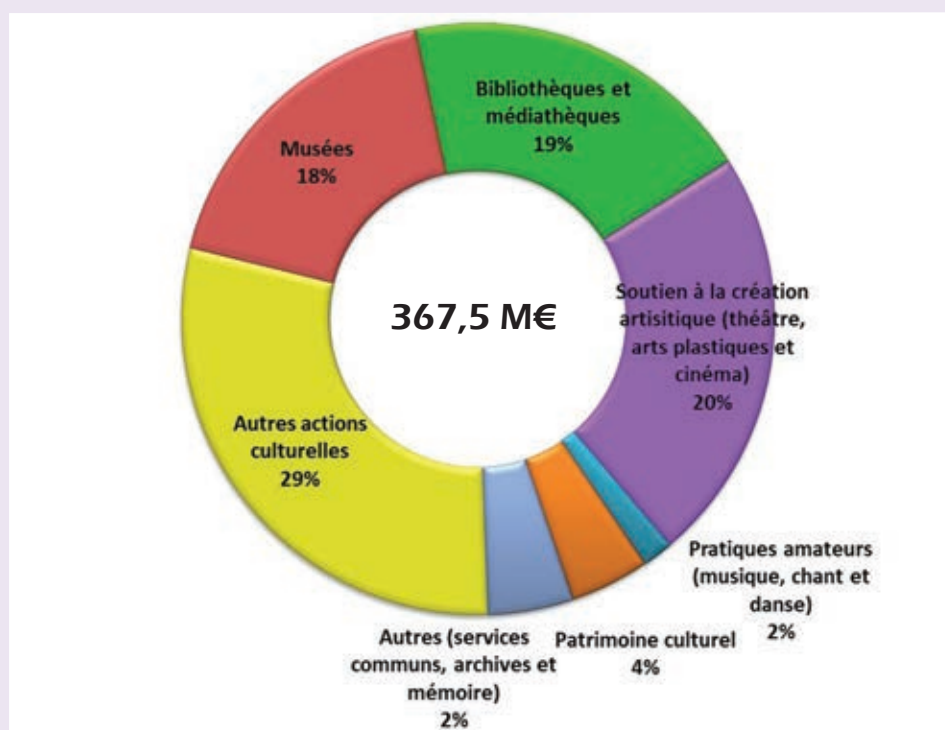
S'y ajoute encore 1,1 M€ pour la modernisation et le développement des **marchés parisiens**.

Enfin, dans le secteur du **tourisme**, 0,4 M€ seront dédiés à l'amélioration de la signalétique touristique.

17,5 M€ sont inscrits en recettes d'investissement, au titre des remboursements d'avances faites aux opérateurs.

4) CULTURE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	311,8 120,2	309,4 121,5
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	73,9	58,1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11,9	12,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13,6	4,0

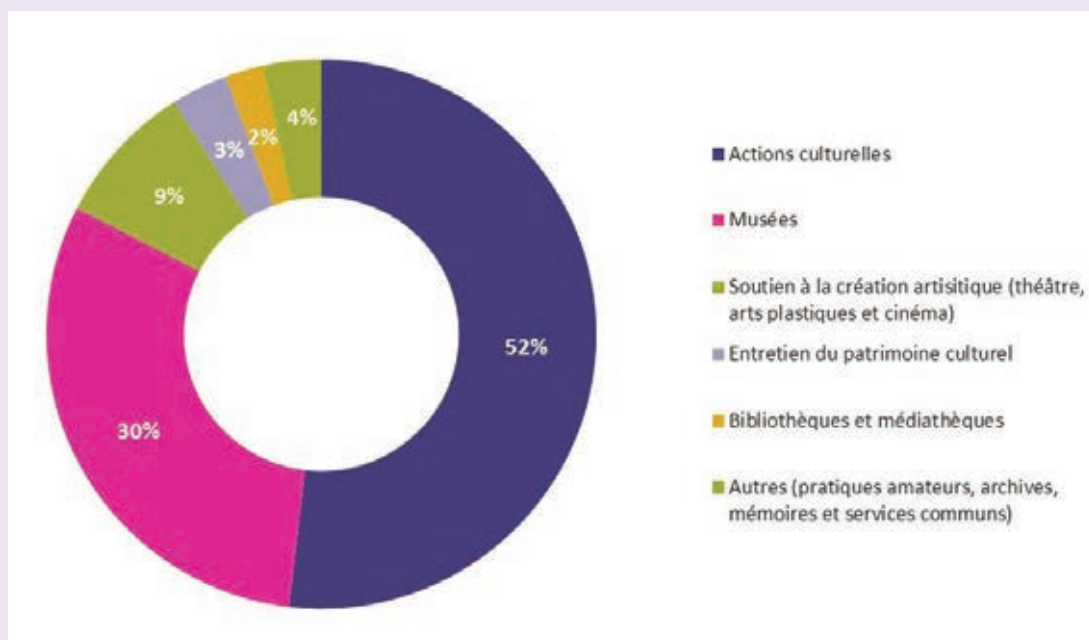
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2015, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 309,4 M€, dont 121,5 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emploi propose la création de 22 postes sur cette fonction dont 6 au titre des ouvertures de la médiathèque de la Canopée aux Halles (1^{er} arrondissement) et l'ouverture dominicale de la nouvelle médiathèque Françoise Sagan (10^e arrondissement).

Parallèlement, dans le domaine de l'éducation musicale, la montée en charge des nouveaux conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) ainsi que l'ouverture du CMA du 12^e arrondissement et du CMA du Centre de Paris induisent la création de 11 nouveaux postes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 187,8 M€, en baisse de - 1,9 % par rapport au BP 2014 (de - 3,7 M€). Cette évolution est liée d'une part à la baisse de 2,0 % des subventions, et d'autre part à la maîtrise des charges à caractère général, en diminution de 1,5 % de BP à BP.

Les diverses actions culturelles représentent 97,5 M€ au BP 2015 et sont en diminution de 1,1 % par rapport au BP 2014. Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'EP Paris Musées) pour un montant total de 96,1 M€, contre 97,2 M€ au BP 2014, dont 91,6 M€ sur le budget Ville, contre 92,7 M€ au BP 2014.

Cette économie vient partiellement compenser les facteurs de hausse suivants : + 0,25 M€ pour le Centre Hip Hop des Halles, + 0,12 M€ pour la Maison des pratiques amateurs de Broussais et des Halles.

Sur le budget du Département, 4,5 M€ sont prévus pour les subventions au « 104 » et à la « Maison des Métallos », à un niveau stable par rapport à 2014.

Un montant d'1,4 M€ est également consacré aux événements « Nuit Blanche » et « Paris en toutes lettres ».

Avec 57,6 M€, les musées constituent le second poste de dépenses culturelles, dont 56,1 M€ au titre de la subvention à l'établissement public Paris Musées (- 1,9 M€ par rapport au BP 2014). Ces dépenses sont en baisse de - 3,2 % par rapport à 2014. Le déploiement de la réforme tarifaire des musées adoptée en juin 2014 en année pleine permettra en effet d'accroître les ressources propres de l'établissement public et donc son autonomie financière, limitant la contribution de la Ville à son financement.

Le soutien à la création artistique représente 15,9 M€. Une enveloppe de 8,2 M€, pour l'essentiel composée de subventions, est consacrée au cinéma, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2014 compte tenu de la suppression du festival Paris Cinéma. Les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres représentent 7,1 M€ (+ 0,2 M€ par rapport au BP 2014). Un montant de 0,5 M€ est également consacré

au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

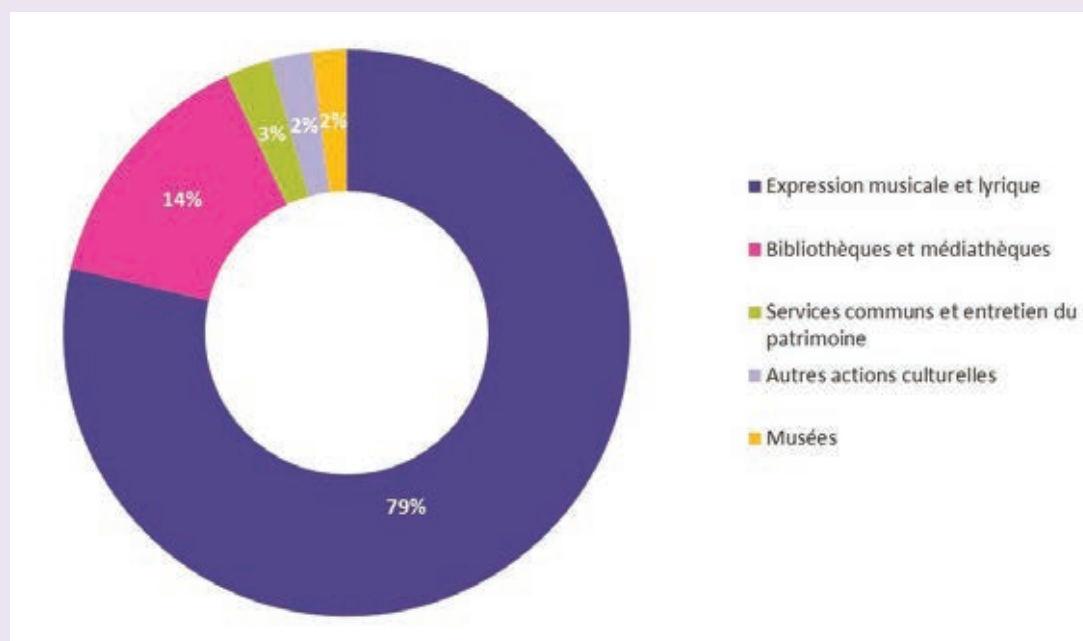
6,3 M€ de dépenses seront consacrées en 2015 à l'**entretien du patrimoine culturel**, à un niveau stable par rapport au BP 2014. 4,2 M€ seront par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**, en baisse de 3,6 % par rapport à 2014.

6,5 M€ permettront de financer les **autres dépenses culturelles**, dont 3,8 M€ pour les services communs de la Direction des affaires culturelles, 1,5 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques, 0,7 M€ au titre de la mémoire et 0,4 M€ pour les archives.

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture s'élèvent à 12,6 M€ au BP 2015, en progression de 5,7 % par rapport au BP 2014.

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par une augmentation de 0,6 M€ des droits d'inscription des conservatoires compte tenu de l'ouverture du nouveau conservatoire des Halles prévue en 2015 ainsi que des recettes de mécénat liées à la « Nuit Blanche » en hausse de 0,1 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015

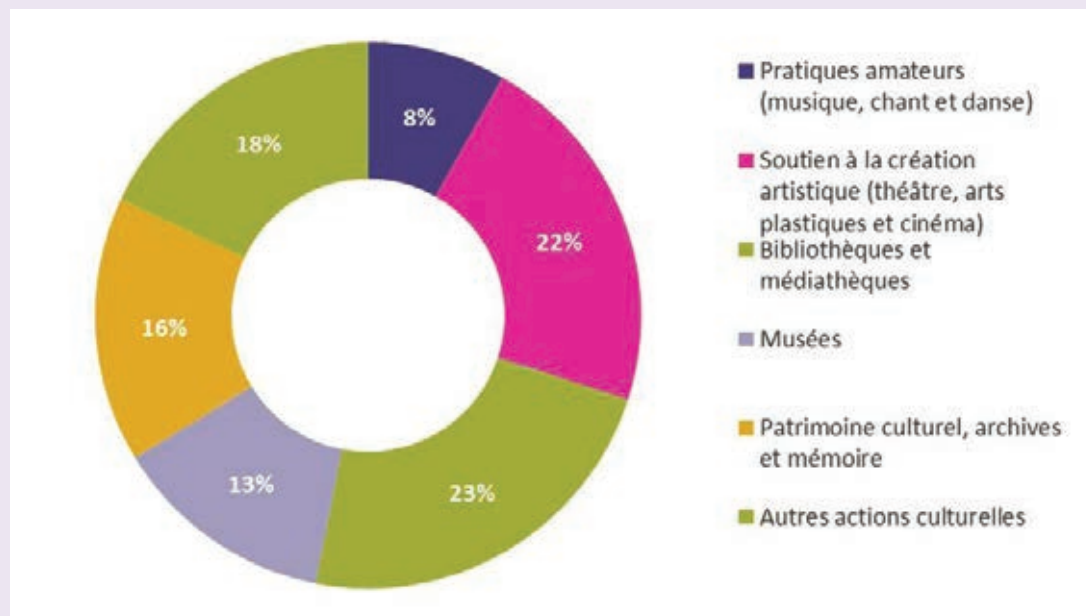


Les recettes de fonctionnement liées au secteur de **l'expression musicale, lyrique et chorégraphique**, sont estimées à 9,9 M€ en 2015, en hausse de 6,3 % par rapport au BP 2014. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instrument de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (8,6 M€ au BP 2015 contre 7,9 M€ au BP 2014 sous l'impact de l'ouverture prochaine du conservatoire des Halles).

14 % des recettes sont par ailleurs liées aux activités **des bibliothèques et des médiathèques**, pour un montant stable par rapport à 2014, soit 1,8 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2015



Pour favoriser une culture accessible à tous à Paris, 58,1 M€ seront investis en 2015.

Cet effort porte d'abord sur le réseau des **bibliothèques et des médiathèques**, avec 13,4 M€ alloués. Outre l'entretien de ces équipements, qui inclut notamment 5,0 M€ pour l'acquisition de collections toujours renouvelées, cette enveloppe permettra l'achèvement de la médiathèque Françoise Sagan, qui ouvrira ses portes courant 2015 dans le carré Saint-Lazare (10^e arrondissement).

Le **soutien à la création artistique** représente un effort de 12,7 M€. Cette enveloppe inclut 8,6 M€ en faveur du spectacle vivant et 1,0 M€ au soutien à la diversité cinématographique à Paris. En outre, 3,0 M€ seront dédiés au projet participatif « les œuvres d'art investissent la rue ».

Les **pratiques amateurs** qu'encouragent conservatoires et ateliers beaux-arts se verront consacrer 4,8 M€ en 2015.

Le **patrimoine culturel, les archives et la mémoire** représentent une enveloppe de 9,1 M€ au budget. Celle-ci permettra de conduire le « plan églises », auquel 6,7 M€ sont alloués, pour la sécurisation des édifices culturels et leur rénovation, notamment celle de l'église Saint-Germain-de-Charonne (20^e).

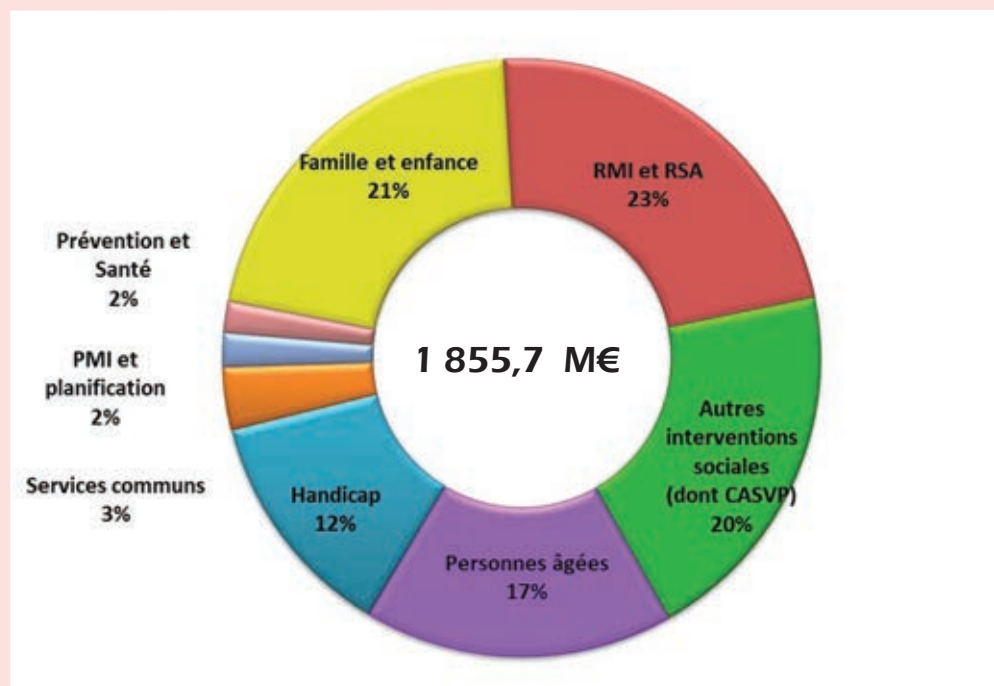
Pour les **musées**, l'effort total de la collectivité sera de 7,7 M€ en 2015. Il inclut 2,6 M€ de subvention à l'établissement public Paris Musées pour l'entretien du patrimoine des 14 musées parisiens, ainsi que 2,3 M€ pour les travaux et études conduits par la Ville pour le compte de l'établissement, avec notamment la poursuite de l'amélioration de la sortie des catacombes et le lancement des études des projets de rénovation du musée Carnavalet et du Musée d'art moderne. S'y ajoute 1,0 M€ d'acquisitions d'œuvres d'art pour enrichir les collections. Enfin, un montant de 1,4 M€ permettra de couvrir le solde des opérations engagées par la Ville avant le transfert de compétence à l'établissement public, et 0,3 M€ permettront d'aider les musées associatifs parisiens.

Enfin, 10,5 M€ concernent différentes **actions culturelles** de la collectivité, comme la couverture du remboursement des travaux de la Philharmonie, qui auront permis, tout début 2015, l'ouverture de la salle au public parisien (7,6 M€) et l'aide à l'investissement des acteurs de la culture (2,6 M€, dont 0,7 M€ pour les ateliers d'artistes).

4,0 M€ sont attendus des cofinancements à nos projets culturels.

5) AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	1 787,3 173,4	1 834,0 171,0
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	45,2	21,7
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	143,5	144,2
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4,6	5,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

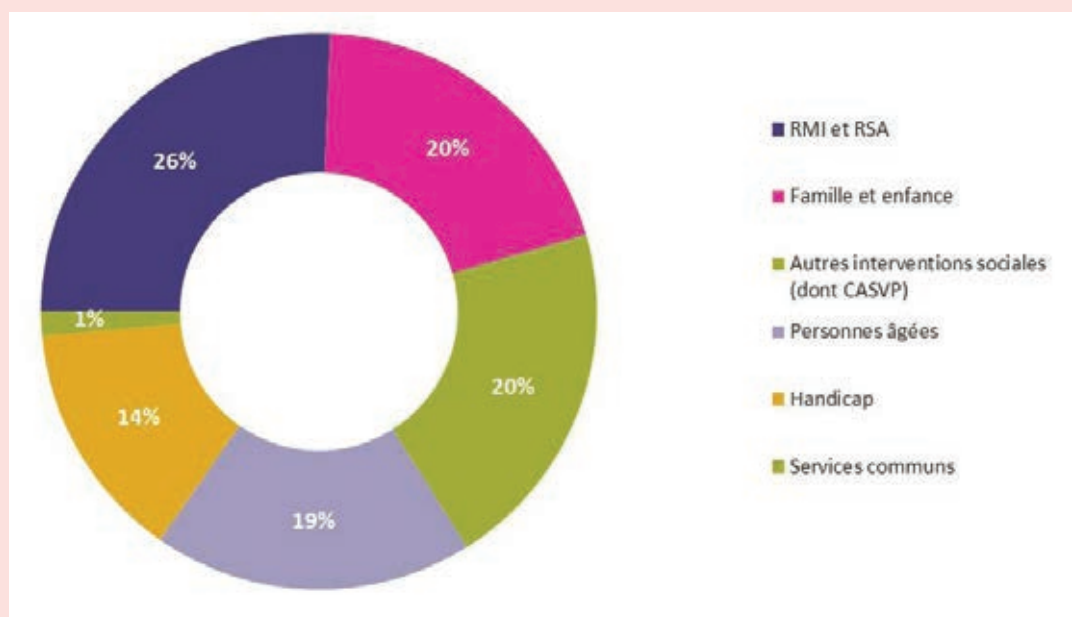
Au BP 2015, le budget de fonctionnement dédié à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à **1 834,0 M€**, dont 171,0 M€ au titre de la masse salariale, hors contribution de la Ville au Département (s'élevant à 449,0 M€ en dépenses et recettes, cette contribution est neutre pour la collectivité).

La déconcentration des secteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance se poursuit, et se traduit au BP 2015 par la création d'un poste administratif pour le secteur prenant en charge le 18^e arrondissement.

Au BP 2015, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale sont prévues à hauteur de **1 663,1 M€**, en hausse de 49,2 M€ par rapport à l'inscription au BP 2014 (+ 3,0 %).

Principal poste de dépenses, les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) sont inscrites à hauteur

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



419,9 M€, en hausse de 32,5 M€ par rapport au BP 2014. L'inscription au titre des **allocations RSA** s'élève à 360,5 M€, en hausse de 36,5 M€ par rapport à 2014 ; cette prévision se base sur une hypothèse de 67 000 bénéficiaires fin 2015, à laquelle s'ajoutent l'impact de l'inflation et de la revalorisation de 2 % en vertu du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté mis en œuvre à compter de septembre 2014. Sur ce poste, la mise en œuvre de la nouvelle convention avec la CAF relative au RSA, adoptée au Conseil de Paris d'octobre, doit entraîner une économie de gestion estimée à 0,5 M€ en 2015. Le montant des inscriptions prévues pour le **Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi** (PDIE ; 55,4 M€) est stable par rapport au BP 2014.

L'**aide sociale à l'enfance** constitue le second poste de dépenses, avec un budget alloué de 326,0 M€, et s'inscrit en stabilité par rapport au BP 2014. Il est proposé d'inscrire 208,0 M€ pour les **frais d'hébergement**. 28,7 M€ sont par ailleurs prévus au titre de la **prise en charge hôtelière**.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée** restent stables pour un montant de 24,7 M€.

Les **dépenses liées aux personnels intérimaires** (soit les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement) s'élèvent à 7,1 M€.

Les **dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris** s'établissent à 307,3 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, fixée à 305,7 M€, en diminution de 7,7 M€ sous l'effet de la réforme des conditions d'attribution du pass « Navigo Emeraude Améthyste », qui seront harmonisées avec celles des autres Départements ; à cette fin, il est prévu de relever de façon progressive le montant des participations demandées (aujourd'hui limité à 40 €, pour un coût annuel de 700 € par an pour le CASVP), en fonction des revenus des usagers.

Cette économie permettra notamment de financer le « plan de lutte contre la grande exclusion », qui vise à proposer des solutions concrètes aux personnes non ou mal logées, pour lequel 2,0 M€ sont alloués au CASVP, en complément de l'inscription d'1,0 M€ prévue sur le budget de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.

Les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 305,1 M€, en augmentation de 6,1 M€ par rapport au BP 2014. Le montant de l'aide à l'hébergement des personnes âgées s'élève à 141,9 M€, en diminution de 3,1 M€ par rapport au BP 2014, ces dépenses connaissant une tendance à la baisse depuis le début de l'année 2014.

L'APA s'établit à 145,9 M€ en hausse de 11,1 M€ par rapport à 2014 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, comprenant :

- 86,1 M€ prévus au titre de l'APA à domicile, contre 76,8 M€ au BP 2014 ;
- 58,7 M€ prévus au titre de l'APA en établissement, contre 55,6 M€ au BP 2014 ;
- le solde portant sur les frais de gestion versés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 227,8 M€, en progression de 17,9 M€ par rapport à l'inscription 2014. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 155,2 M€, en forte augmentation par rapport au BP 2014 (+ 16,4 M€) du fait de la revalorisation des prix de journée des structures existantes de 1,1 % et de l'ouverture de nouvelles structures.

Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent à 67,3 M€, avec respectivement 48,6 M€ et 18,7 M€. Elles connaissent une tendance inversée, la PCH progressant de 2,7 M€ par rapport à 2014 tandis que l'ACTP diminue de 1,0 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme.

Les autres interventions sociales du Département, qui comprennent notamment les actions de soutien à la lutte contre l'exclusion, à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers et à la politique sociale, représentent 28,4 M€, soit un montant en progression de 0,9 M€ par rapport au BP 2014, en raison de la mise en place du « plan de lutte contre la grande exclusion ».

L'inscription au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) reste stable, à hauteur de 19,9 M€.

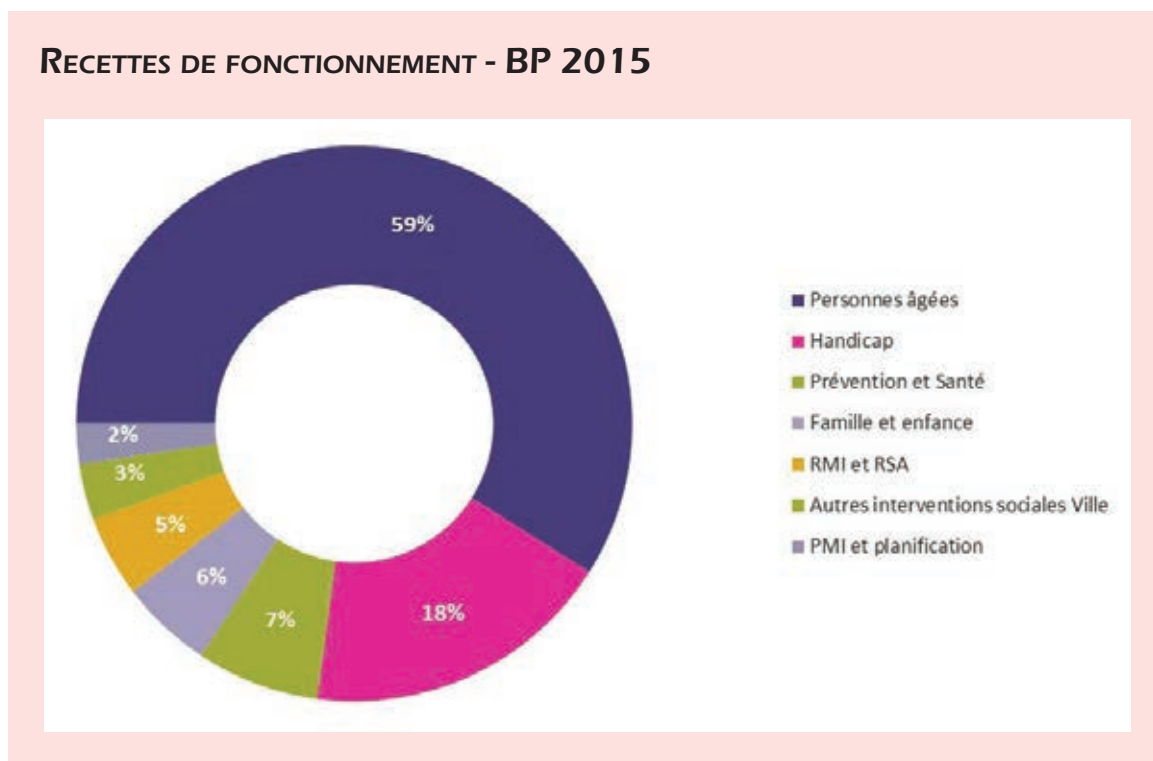
Les dépenses liées aux services communs du Département s'établissent à 22,9 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'inscription du BP 2014.

La protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale représentent une dépense de 13,1 M€, ce qui correspond à une progression de 5,6 % par rapport au BP 2014, induite par l'actualisation des charges des centres de PMI délégués.

Enfin, les inscriptions relatives à la prévention et à l'éducation pour la santé s'élèvent à 12,4 M€, incluant les crédits dédiés aux prophylaxies (6,5 M€), aux actions de prévention par l'éducation (2,5 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,3 M€), ou encore aux centres de santé (1,2 M€).



Les recettes liées à l'Action sociale et à la santé sont inscrites à hauteur de 144,2 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2014.



Les principales recettes portent sur **l'aide sociale aux personnes âgées**. Elles sont prévues pour un montant de 85,0 M€, dont 70,0 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

Les recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées s'élèvent à 26,2 M€. Elles incluent les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH et au titre de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), à hauteur de 13,1 M€, en diminution de 2,4 M€, conformément au projet de loi de finances 2015. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent 13,0 M€.

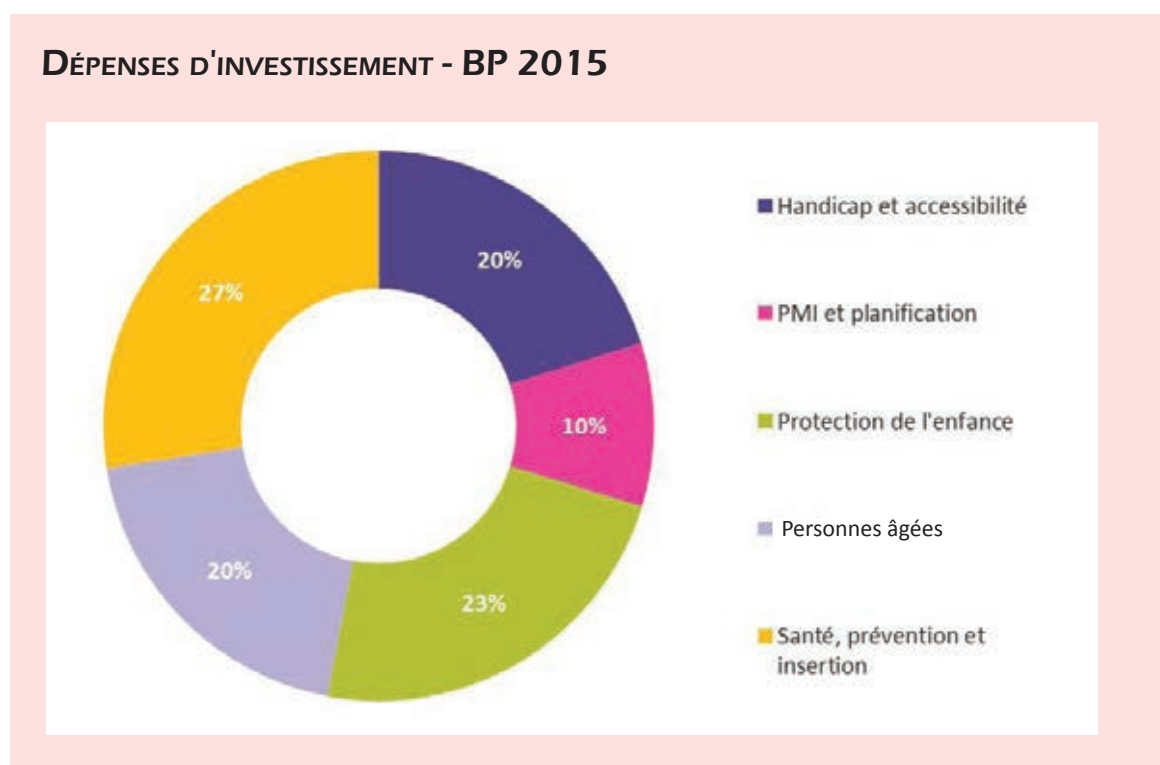
Dans le domaine du **RMI/RSA**, 6,8 M€ de recettes sont inscrites, contre 8,2 M€ au BP 2014, incluant une participation du Fonds social européen de 2,4 M€.

Les recettes liées **aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance** s'élèvent à 7,7 M€, en hausse de 3,9 M€ par rapport au BP 2014 en raison du reversement des participations familiales, désormais recouvrées par le Samu Social de Paris pour le compte du Département, dans le cadre de la convention de mandat de gestion (« PCH-ASE ») ; cette hausse de recettes trouve son corollaire en dépense.

Les recettes relatives à la **protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale** sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont prévues pour un montant de 3,4 M€, soit un niveau stable par rapport à 2014.

Dans le cadre de la **prévention et de l'éducation pour la santé**, le Département prévoit de percevoir 10,3 M€ de recettes, contre une prévision de 9,7 M€ au BP 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT



21,7 M€ seront dévolus à l'action sociale et à la solidarité en 2015.

La santé, la prévention et l'insertion se verront consacrer un effort de 6,0 M€. Cette enveloppe permettra notamment de moderniser les équipements de santé, d'achever le centre dentaire de Binet et de lancer la création d'une salle de consommation à moindre risque. La prévention et le lien social seront également renforcés par l'ouverture du centre social du quartier Macdonald rénové (19^e), ainsi que la poursuite des travaux du centre social de l'îlot des Mariniers (14^e).

La collectivité dédiera 4,2 M€ aux **personnes âgées**. Dans le quartier Broussais modernisé, un EPHAD ouvrira ses portes courant 2015 rue Didot (14^e), après l'achèvement de l'EPHAD Lourmel dans le 15^e arrondissement cette année.

Pour **l'aide aux personnes handicapées et le développement de l'accessibilité**, 4,4 M€ seront mobilisés, avec 1,3 M€ dédiés au schéma directeur handicap et 3,1 M€ à des actions de mise en accessibilité des équipements.

5,1 M€ sont alloués à la **protection de l'enfance**, pour la mise en œuvre du schéma directeur de l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, la **protection maternelle et infantile (PMI)** mobilisera 2,1 M€. Le nouveau centre de PMI de Clichy-Batignolles sera achevé à la fin de l'année, et les travaux de création du centre de PMI de Binet (18^e) se poursuivront pour une ouverture en 2016.

5,5 M€ sont inscrits en recettes d'investissement au budget, dont 4,2 M€ pour le remboursement conventionnel lié au dispositif d'hébergement hôtelier du Samu Social dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

6) FAMILLE

En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	382,3 299,8	409,6 321,1
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	50,5	54,2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	203,7	236,9
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,9	3,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2015, le budget de fonctionnement consacré à la famille s'élève à 409,6 M€, dont 321,1 M€ au titre de la masse salariale.

La petite enfance constitue l'une des grandes priorités de la mandature. A ce titre, la délibération emploi propose la création de 44 postes sur cette fonction pour les nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, 40 créations supplémentaires d'auxiliaires de puériculture viendront renforcer le volet de remplacement de la Direction des familles et de la petite enfance. 7 autres créations de postes sont également proposées pour l'accueil des enfants en situation de handicap, l'ouverture d'un nouveau relais d'assistants maternels, pour compenser les départs constatés dans les jardins d'enfants Paris Habitat et renforcer la déconcentration de l'administration.

Enfin, 40 auxiliaires de puériculture accéderont à un emploi fonctionnel de catégorie C, ce qui permettra d'améliorer les déroulements de carrière et de mieux traiter les questions d'hygiène et de sécurité. Cette évolution donne lieu à des transformations catégorielles.

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale sont prévues à hauteur de 88,5 M€, en hausse de 5,8 M€ par rapport à l'inscription au BP 2014.

Les dépenses relatives aux **crèches et garderies** représentent le principal poste avec une inscription de 85,1 M€, en hausse de 5,4 M€ par rapport à 2014. Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des 1 670 places ouvertes en 2014, et d'autre part, par l'ouverture de 601 nouvelles places prévues en 2015 (tous modes de gestion confondus), avec notamment :

- dans le 7^e arrondissement, l'ouverture de 15 nouvelles places rue Oudinot ;
- dans le 10^e arrondissement, l'ouverture de 66 places rue Bichat ;
- dans le 17^e arrondissement, l'ouverture de 40 places au lotissement Saussure ;
- dans le 19^e arrondissement, l'ouverture de 66 places boulevard Mac Donald au sein de l'opération d'aménagement Paris Nord-Est et 66 places rue Miguel Hidalgo ;
- dans le 20^e arrondissement, l'ouverture de 66 places rue de Ménilmontant, 30 places rue Levert, 20 places rue de la Réunion, 20 places rue Ramponneau et 14 places rue Reynaldo Hahn.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la **mission familles** s'élèvent à 1,4 M€, en progression de 0,4 M€ par rapport au BP 2014, en raison de l'ouverture de la Ludothèque Secrétan.

Les recettes de fonctionnement relatives à la famille concernent exclusivement les crèches et garderies. Pour le BP 2015, elles sont prévues pour un montant de 236,9 M€, soit une hausse de 33,2 M€ par rapport à 2014.

Les participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) constituent la principale recette. Elles s'élèvent à 162,9 M€, dont 74,0 M€ au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) et 88,9 M€ au titre de la Prestation Sociale Enfance Jeunesse (PSEJ) pour ce qui concerne les places en crèches éligibles au « Contrat Enfant Jeunesse » signé entre la Ville et la CAF. Ces recettes connaissent une forte progression par rapport à 2014 (+ 37,2 M€), principalement sous l'effet ponctuel d'une modification par la CAF du calendrier du versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la prestation de la PSU, en l'alignant sur celui de la PSEJ (+ 31 M€).

Les participations familiales représentent 74,0 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement consacré à la petite enfance s'élève à 54,2 M€.

35,5 M€ seront dédiés aux projets de crèches, pour faire avancer dès 2015 l'objectif de création de 5 000 places d'accueil supplémentaires sur la mandature. En plus des ouvertures mentionnées précédemment, cette année verra le lancement ou la poursuite des travaux de création des crèches de l'îlot des Mariniers (14^e), de la rue Raffet (16^e) ou encore de la rive ouest de Clichy-Batignolles.

Les crèches associatives se voient attribuer une enveloppe de 7,6 M€ au titre des subventions, soit une progression de 75 % par rapport au BP 2014 (+ 3,3 M€), pour soutenir les projets associatifs qui contribuent à la création de nouvelles places, mais aussi les actions de modernisation de ces structures.

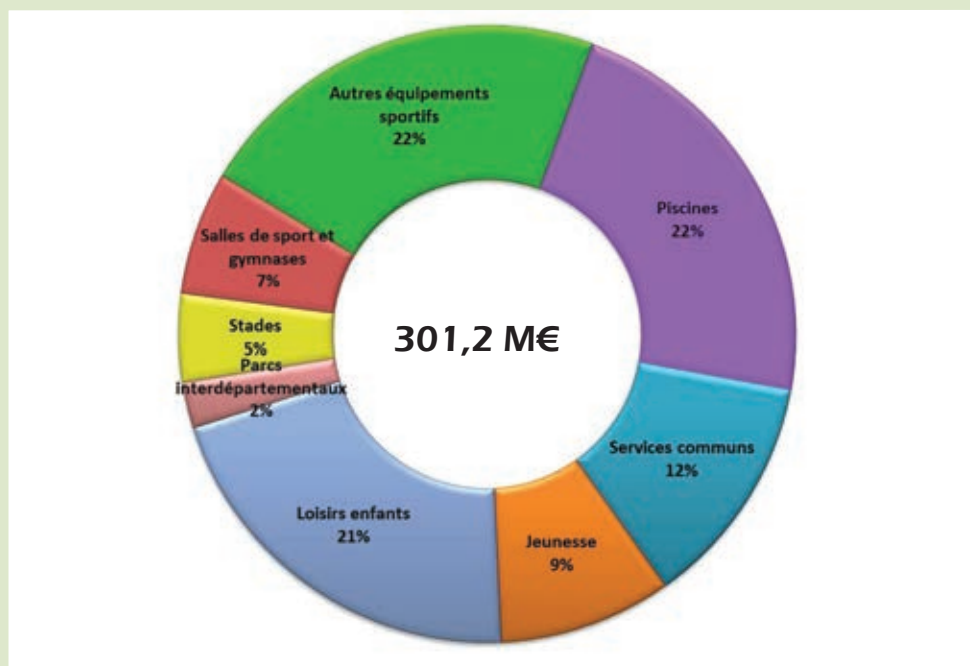
Enfin, 11,1 M€ sont dévolus à l'entretien et à l'équipement des crèches, marquant là aussi un effort supplémentaire par rapport au niveau fixé au BP 2014 (+ 1,6 M€). Au sein de cette enveloppe, 8,5 M€ seront dédiés à l'entretien des crèches, 1,8 M€ permettront le renouvellement des matériels de puériculture, et 0,5 M€ seront consacrés à la rénovation des locaux sociaux.

3,5 M€ sont inscrits en recettes pour les cofinancements aux projets de crèches.



7) SPORT ET JEUNESSE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	292,2	247,5
<i>dont masse salariale</i>	210,6	163,2*
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	74,5	53,7
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	93,0	96,4
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,2	5,4

(*) cette inscription s'explique par un changement d'imputation en 2014 concernant les recrutements au titre de l'ARE et du CEJ (dépenses exécutées sur la fonction 20 et non la fonction 40).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2015, le budget de fonctionnement consacré au sport et à la jeunesse s'élève à 247,5 M€, dont 163,2 M€ au titre de la masse salariale.

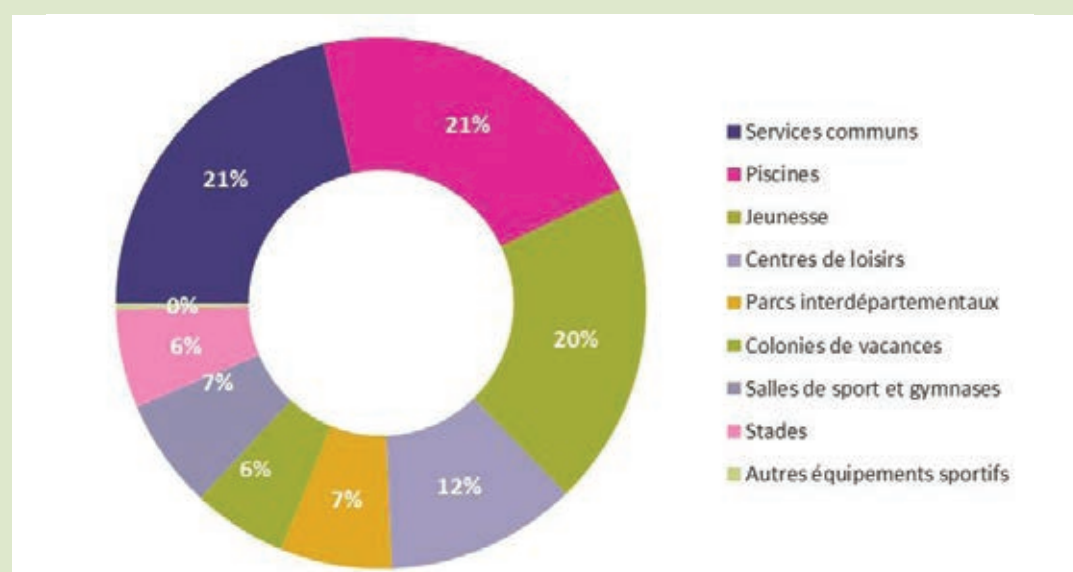
La fonction « sports et jeunesse » inclut le service public périscolaire, dont l'amélioration constitue une priorité de la mandature. Le secteur périscolaire bénéficie notamment de la poursuite de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), engagée dès les rentrées 2013 et 2014 dans les écoles maternelles et les écoles primaires des quartiers prioritaires. En contrepartie de financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le CEJ prévoit de renforcer la qualité de l'accueil périscolaire, en améliorant les ratios d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en école élémentaire), ainsi que la qualification des personnels. Cette amélioration de l'accueil périscolaire se traduira notamment par la mise en place de projets englobant l'ensemble des temps périscolaires. Les 940 créations

de postes proposées au titre du CEJ permettront d'atteindre ces objectifs en stabilisant des personnels titulaires et contractuels qualifiés et, dans le même temps, de limiter substantiellement le recours aux heures de vacation. Les recrutements seront répartis entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016 afin de diminuer l'impact financier et en gestion. Les 940 postes incluent 15 postes de renfort de gestion.

L'autre priorité est l'ouverture de nouveaux équipements. Cette priorité justifie les créations de 8 postes à la DJS pour l'ouverture de deux nouveaux gymnases (10^e et 17^e arrondissements). Par ailleurs, 10 postes sont également proposés à la création pour l'ouverture de deux centres de loisirs au sein de nouvelles écoles polyvalentes, dans le quartier Masséna (13^e arrondissement) et dans la ZAC Clichy Batignolles (17^e arrondissement). Enfin, 2 postes sont prévus pour renforcer le service de l'équipement de la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui fait face à un plan de charge très important en raison du plan de rénovation des piscines.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 84,3 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport à l'inscription au BP 2014.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Les **services communs** représentent en 2015 une inscription de 18,1 M€, en hausse de 3,2 M€ par rapport au BP 2014. Cette augmentation est liée aux dépenses prévues pour l'organisation de **l'Euro 2016**, à hauteur de 4,8 M€ en 2015, dans le cadre des marchés à passer pour l'installation et l'exploitation de la « fan zone », ainsi que pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement. Des recettes seront prévues sur les exercices ultérieurs, à hauteur de 6,5 M€, afin de limiter le coût net de l'évènement pour la Ville.

Par ailleurs, 9,9 M€ sont inscrits pour des subventions versées :

- au **sport de proximité** à hauteur de 6,0 M€, dont 0,3 M€ versés à titre exceptionnel, en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2014 notamment sous l'effet de la réduction des subventions versées aux Offices des Mouvements Sportifs ;
- au **sport de haut niveau** à hauteur de 3,9 M€, ce qui représente un effort de - 10,0 % par rapport à 2014.

Plus de 20 % des dépenses de fonctionnement hors masse salariale sont consacrées aux **piscines**, soit 18,0 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport au BP 2014 en raison de l'augmentation des charges d'entretien.

Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et les produits chimiques, représentent 3,3 M€ au BP 2015 (+ 0,2 M€ par rapport à 2014). Cette évolution est principalement liée à l'ouverture des piscines G. Hermant, Butte aux cailles et Beaujon. Une inscription de 14,7 M€ est également prévue pour les piscines externalisées (+ 15,2 % par rapport au BP 2014).

Les activités pour la jeunesse représentent, quant à elles, 16,6 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2014, notamment en raison de la rationalisation du dispositif des Antennes jeunes. Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les Centres d'animation et les Antennes jeunes) sont de 5,3 M€. S'y ajoutent les charges liées au fonctionnement des Ecoles municipales du sport, des Ateliers bleus sportifs (4,1 M€ dont 2,15 M€ au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs), des Centres sport découverte et les frais de transport (1,3 M€). Par ailleurs, un montant de 0,8 M€ est consacré aux événements sportifs pour les jeunes.

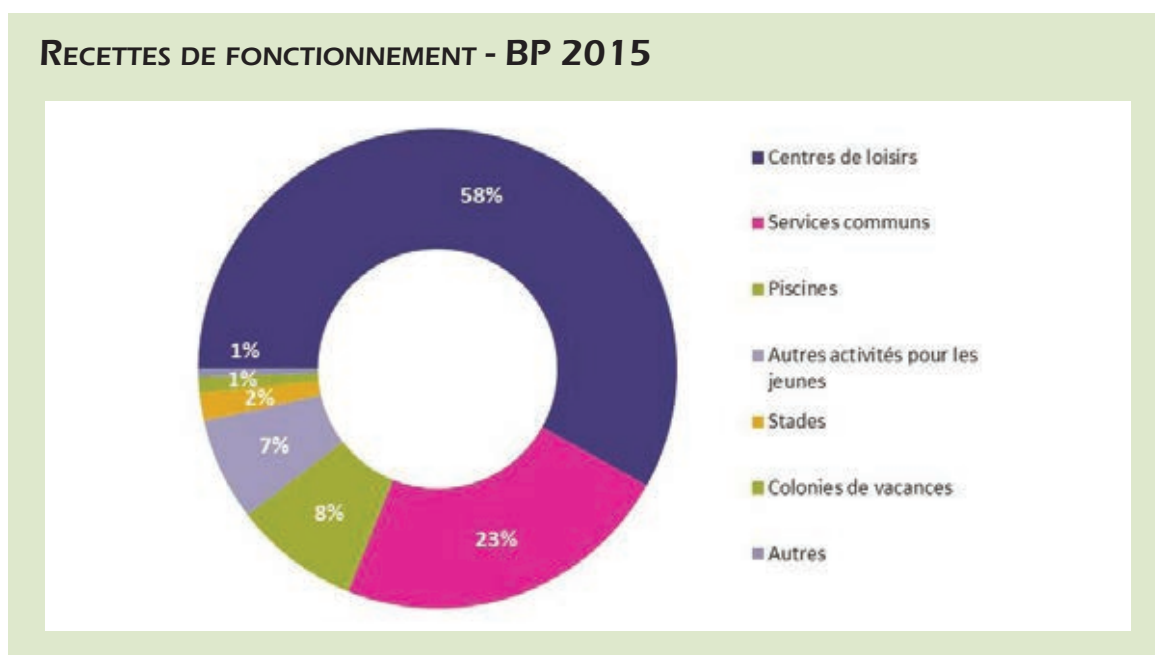
Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,8 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2014 (du fait de l'optimisation des procédures d'achat de fournitures). Ces dépenses se décomposent principalement en 3,7 M€ de dépenses de transport, 2,4 M€ de fournitures, 1,0 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 5,1 M€ sont prévus pour l'organisation de **colonies de vacances**.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines**, sont inscrites à hauteur de 11,0 M€ contre 11,3 M€ au BP 2014, dont 5,0 M€ au titre de la **gestion des stades municipaux** (- 0,3 M€ d'économies réalisées par rapport à 2014 sur les charges de fonctionnement des stades Jean Bouin et Charléty) et 5,6 M€ au titre de **l'entretien et de la gestion des salles de sport et de divers gymnases**.

Enfin, 5,7 M€ sont prévus pour la **gestion des parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2014 grâce à l'optimisation des recettes propres de ces établissements.

Les recettes liées au sport et à la jeunesse s'élèvent à 96,4 M€, soit 3,4 M€ supplémentaires par rapport au BP 2014.



Dans le budget 2015, 56,0 M€ de recettes sont prévus au titre des centres de loisirs, en baisse de 1,9 M€ par rapport au BP 2014. Les redevances et droits des services périscolaires au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs représentent 17,0 M€ et les prestations de la CAF 39,0 M€.

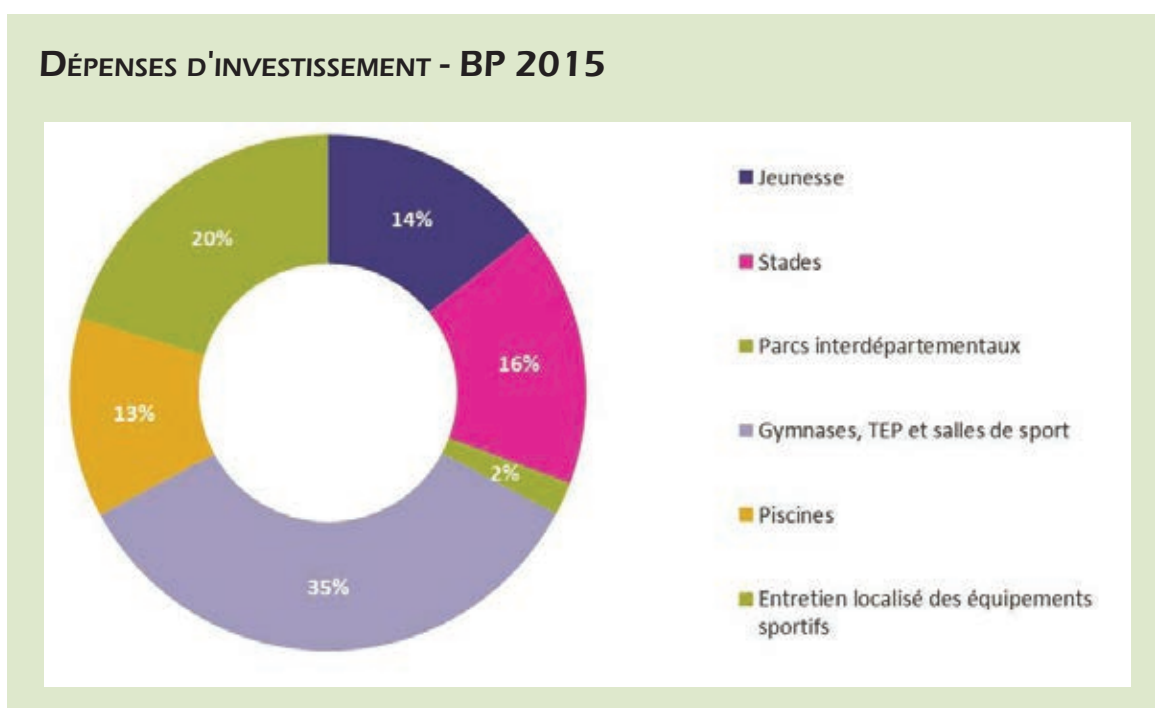
Les recettes relatives aux services communs sont estimées à 22,2 M€, dont 17,6 M€ au titre des redevances d'occupation domaniale en hausse de 6,3 M€ par rapport au BP 2014 principalement sous l'effet de la redevance versée par la Fédération française de Tennis pour Roland Garros (+ 3,75 M€), celle du Parc des Princes (+ 1,3 M€) ou encore celle des pelouses de Bagatelle (+ 0,4 M€).

Par ailleurs, 8,2 M€ sont prévus pour les recettes liées aux piscines, incluant 8,1 M€ de redevances et droits de services à caractère sportif.

Les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 6,7 M€, soit 0,7 M€ de moins par rapport à l'inscription au BP 2014. Ils sont principalement composés de 4,3 M€ de redevances et droits des services périscolaires et de 1,8 M€ de prestations CAF.

Les recettes issues de **l'activité des stades** représentent 1,9 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT



53,7 M€ sont alloués au BP 2015 en faveur du sport et de la jeunesse.

Les investissements prévus pour le **sport** représentent **46,0 M€**.

Les crédits d'entretien des équipements sportifs sont ouverts à hauteur de 10,9 M€, pour couvrir la programmation des maires d'arrondissement, qui concourt notablement à la mise en œuvre du plan « Nager à Paris », puisque 6,8 M€ d'actions de proximité pour l'amélioration des piscines sont prévues par les mairies.

Les projets conduits pour les **piscines** (hors mesures d'hygiène et de sécurité) disposent pour leur part de 6,7 M€, dont 4,8 M€ pour l'opération de rénovation de la piscine des Amiraux (18^e). Cette enveloppe

intègre également 1,0 M€ de crédits d'entretien, en renfort des actions programmées par les mairies.

8,8 M€ sont dévolus aux **stades**, avec notamment 4,8 M€ pour l'extension de Roland Garros.

18,5 M€ sont prévus pour les **gymnases, salles de sport et terrains d'équipement sportifs**. L'enveloppe inclut notamment 3,3 M€ pour l'acquisition en VEFA des 3 salles de sport de l'îlot Bréguet (11^e), dont les travaux vont démarrer en 2015, comme ceux du centre sportif Folie Régnault dans le même arrondissement ou du gymnase Max Rousié dans le 17^e. Quant au nouveau gymnase passage Delessert (10^e), sa création se poursuivra cette année, avec 2,5 M€ alloués. Les interventions localisées dans les gymnases représenteront, pour leur part, 2,0 M€. Au budget participatif, les Parisiens ont souhaité la création d'espaces sportifs urbains, auxquels sont affectés une enveloppe de 2,0 M€ également.

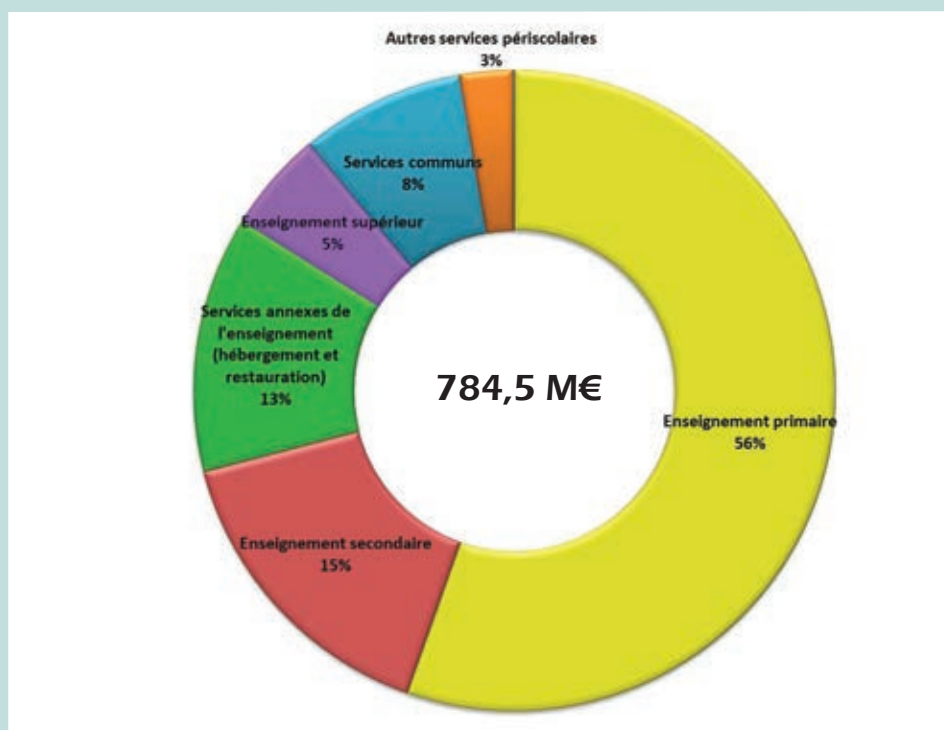
Un montant d' 1,1 M€ soutiendra, enfin, l'investissement dans les parcs interdépartementaux.

7,7 M€ seront investis pour les jeunes. Cette année verra le démarrage des travaux du centre d'animation de Clichy-Batignolles, pour lesquels 1,4 M€ sont prévus, tandis que se poursuivra la rénovation du centre d'animation Daviel (13^e).

5,4 M€ sont prévus en recettes d'investissement, pour les participations de nos partenaires à nos projets, notamment le CNDS.

8) ENSEIGNEMENT ET FORMATION

BUDGET CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	571,2 344,3	664,6 440,7 *
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	123,7	119,9
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22,4	22,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT	20,3	15,9

(*) cette inscription s'explique par un changement d'imputation en 2014 concernant les recrutements au titre de l'ARE et du CEJ (dépenses exécutées sur la fonction 20 et non la fonction 40).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

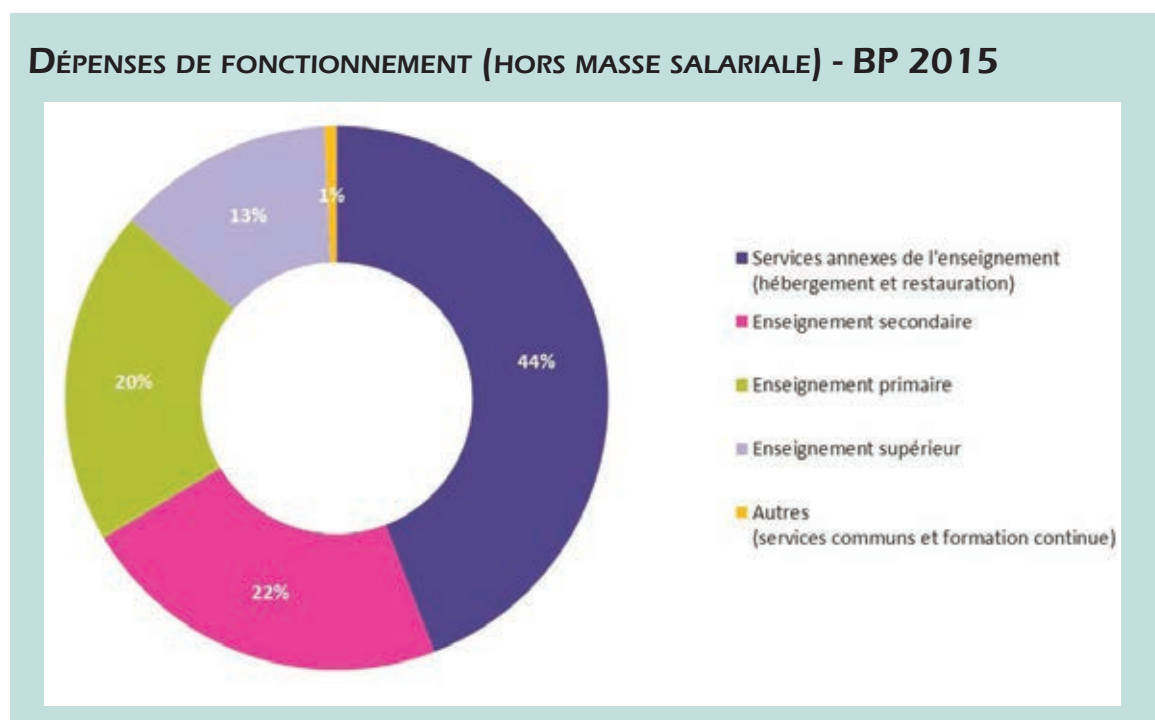
Pour l'exercice 2015, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 664,6 M€, dont 440,7 M€ au titre de la masse salariale.

Dès la rentrée 2013, la Ville s'est engagée dans la réforme relative à l'aménagement des rythmes éducatifs. Pour assurer à chaque enfant la même chance de réussite que tous les autres, Paris propose gratuitement à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités nombreuses et de qualité. Un an après, le bilan de la réforme est positif, et les efforts de la collectivité se poursuivront en 2015 avec la création de 151 postes budgétaires proposée à ce titre. Ces postes correspondent notamment à la troisième phase du recrutement d'agents spécialisés des écoles maternelles ; en effet, les recrutements avaient fait l'objet d'un phasage dans le temps afin de garantir un bon niveau de compétence des candidats sélectionnés.

Au niveau départemental, l'ouverture de deux nouveaux collèges induit la création de 10 postes d'adjoints techniques.

Le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base de la convention passée avec le Ministère de l'Education Nationale. L'inscription prévue à ce titre au BP 2015 est de 20,2 M€.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 223,9 M€ en baisse de 1,3 % par rapport au BP 2014.



Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 99,1 M€ au BP 2015. Ces dépenses sont en baisse de 0,6 % par rapport au BP 2014, notamment sous l'effet de la rationalisation des dépenses de transport scolaire (0,8 M€ au BP 2015 contre 1,2 M€ au BP 2014), et de la non reconduction d'une prestation de prise en charge des bagages par la SNCF dans le cadre des classes de découvertes (pour lesquelles 20,5 M€ sont prévus au BP 2015 contre 20,8 M€ au BP 2014). En revanche, les subventions versées aux caisses des écoles pour la prise en charge de la restauration scolaire dans le premier degré progressent de 0,2 % par rapport au BP 2014 pour atteindre 76,9 M€. 7,6 M€ sont par ailleurs consacrés aux dépenses liées aux ateliers périscolaires dans le cadre de l'ARE, dont 1,8 M€ dans le cadre d'appels à projets.

Les dépenses consacrées à **l'enseignement secondaire** représentent 49,7 M€ au BP 2015 et sont en hausse de 2,2 % par rapport au BP 2014. 24,8 M€ sont destinés aux dépenses de fonctionnement des collèges et lycées publics et 19,4 M€ pour les collèges privés sous contrat (+ 6,3 % par rapport au BP 2014). Les dépenses de restauration scolaire dans les collèges représentent 4,5 M€, en progression de 1,1 % par rapport au BP 2014. Enfin, les charges découlant du fonctionnement de l'Ecole du Breuil s'élèvent à 0,7 M€.

L'enseignement primaire représente un budget de fonctionnement de 44,7 M€, en légère diminution par rapport au BP 2014 (- 0,7 %). 14,2 M€ sont alloués à l'entretien et aux charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.), dont 3 M€ au titre des loyers

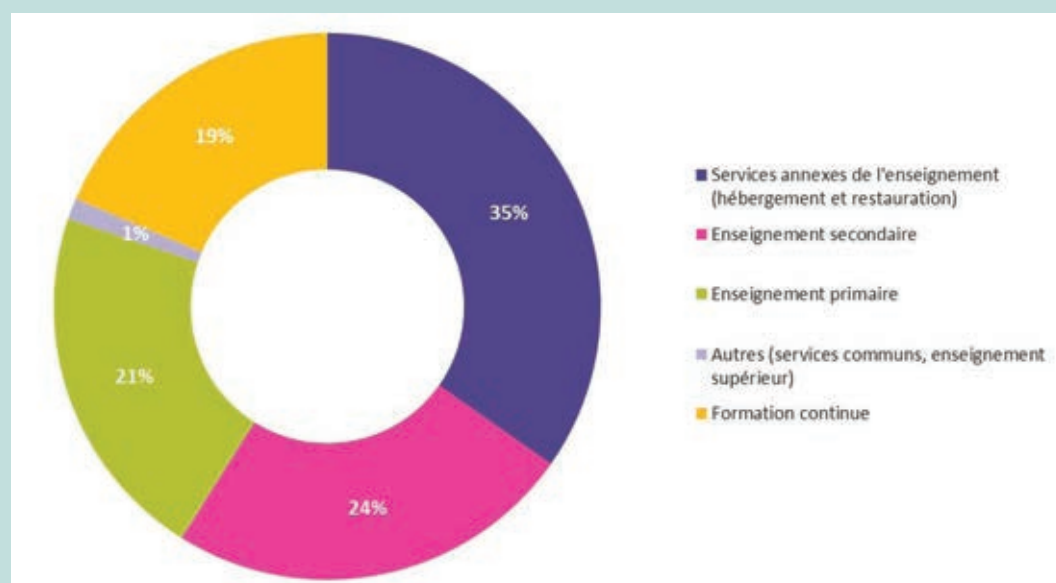
acquittés dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique. Le soutien à l'enseignement privé représente 28,4 M€ au titre des contrats d'association. 1,0 M€ est par ailleurs consacré à la maintenance informatique et 0,7 M€ aux subventions versées aux associations de soutien à la vie scolaire et au handicap.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 28,8 M€ au BP 2015, et sont baisse de 9,1 % par rapport au BP 2014. 22,6 M€ sont consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,4 M€ à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (- 0,6 M€ par rapport à 2014), 4,7 M€ à l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris (- 1 %) et 0,9 M€ à l'Institut d'études avancées (- 0,1 M€). Le soutien à la vie étudiante représente 3,9 M€ au BP 2015, en baisse de 11,0 % par rapport au BP 2014 du fait de la maîtrise des subventions de fonctionnement. Enfin, 2,4 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art, à un niveau stable par rapport au BP 2014.

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,1 M€. Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,6 M€.

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 22,5 M€ au BP 2015, et sont stables par rapport au BP 2014.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015



7,8 M€ de recettes de fonctionnement seront perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,6 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées et 2,2 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire.

Le BP 2015 prévoit 5,4 M€ de recettes de fonctionnement au titre de l'**enseignement secondaire**. 2,9 M€ sont inscrits au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et 1,9 M€ de recettes sont liées à l'Ecole du Breuil dont 1,5 M€ de participations de l'Etat et de la Région.

4,8 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,7 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,4 M€ de remboursements de charges et 0,6 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

4,2 M€ de recettes sont par ailleurs liées aux droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

Enfin, 0,3 M€ d'**autres recettes** de fonctionnement sont liées à l'enseignement et à la formation, dont 0,2 M€ de redevance versée par l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS (ARE) ET L'AMÉLIORATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LE BP 2015.

Le BP 2015 propose de prolonger l'effort global consenti par la collectivité parisienne au cours de l'exercice 2014 au titre du périscolaire et de l'extra-scolaire.

L'effort global en faveur du périscolaire et de l'extra-scolaire se traduit par l'inscription de 71,1 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 49,0 M€ au titre de la masse salariale, intégrant l'effet des créations de postes susmentionnées et du Glissement Vieillesse Technicité, 14,0 M€ au titre des ateliers (dont 11,5 M€ d'ateliers périscolaires divers et 2,4 M€ d'ateliers sportifs), et 8,1 M€ de charges annexes au titre de la restauration et autres dépenses diverses. Une partie de ces dépenses est imputée sur la fonction « sport et jeunesse » au titre des centres de loisirs.

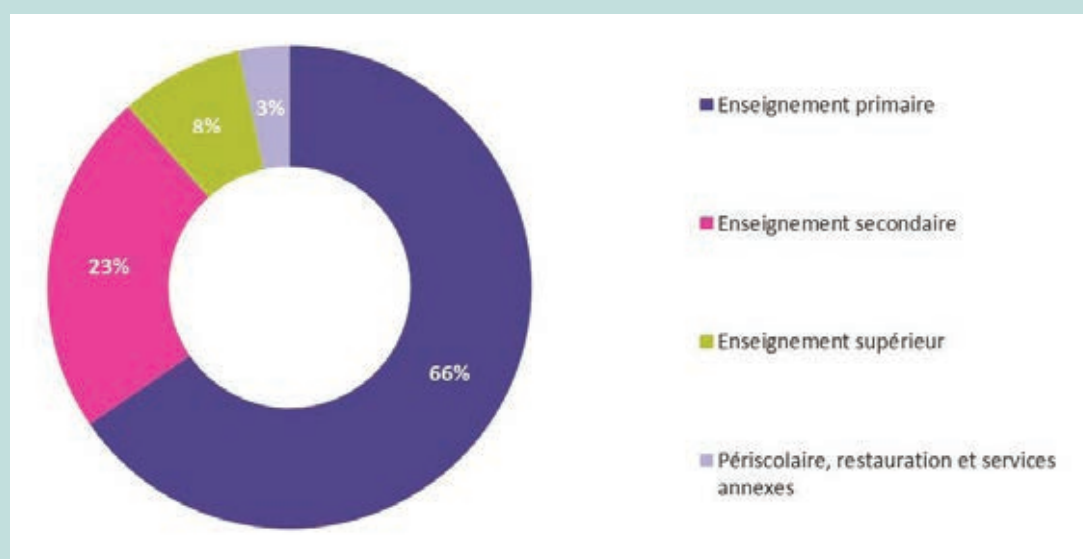
Face à ces dépenses, 28,8 M€ de recettes sont attendues au titre de l'exercice 2015, à un niveau stable par rapport à l'année 2014, dont :

- 6,8 M€ au titre du fonds d'amorçage de l'Etat dont la reconduction a été confirmée par le Gouvernement ;
- 5,8 M€ de recettes versées par la CAF au titre du fonds spécial dédié à l'ARE et liées à l'effet volume sur la fréquentation des activités périscolaires ;
- 16,2 M€ de recettes au titre du dispositif du « Contrat enfance jeunesse » liées à l'amélioration des ratios d'encadrement des activités périscolaires du midi et du soir.

Le coût net de la réforme est donc chiffré à 42,3 M€ pour l'année 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2015



L'enseignement et la formation feront l'objet de 119,9 M€ d'investissements en 2015.

Le **primaire** représentera un effort de 78,5 M€ de la collectivité.

Avec 29,0 M€ de crédits d'entretien alloués, les ressources dévolues à la rénovation et à l'équipement des écoles progressent de 7 % par rapport au BP 2014, tenant compte de l'ouverture de nouvelles classes en ce début de mandature. Ces moyens soutiendront la programmation localisée des mairies d'arrondissement (21,0 M€), les travaux de mise en sécurité (2,9 M€) et l'amélioration des conditions de travail des personnels (0,8 M€).

47,9 M€ permettront de continuer la modernisation des écoles, comme les travaux de rénovation et d'extension de l'école polyvalente Monceau (8^e), après la livraison cette année de nouveaux établissements boulevard Macdonald et rue Binet dans les secteurs d'aménagement éponymes. 2015 verra ainsi le démarrage de la création de 8 classes maternelles à l'ouest de Clichy-Batignolles et la livraison d'une école de 15 classes à l'est de la ZAC, comme la fin de la reconstruction de l'école Olivier de Serres (15^e). Le programme de rénovation thermique des écoles se poursuivra, avec une échéance d'1,5 M€ pour le contrat de partenariat énergétique.

L'**enseignement secondaire** mobilisera 27,5 M€. Là aussi, l'attention est portée au bon entretien des établissements, avec 9,7 M€ alloués, soit une progression de 16 % par rapport au BP 2014, intégrant les besoins de rénovation des collèges. A la rentrée 2015, le nouveau collège Saussure (17^e) ouvrira ses portes, comme le collège Sambre et Meuse (10^e).

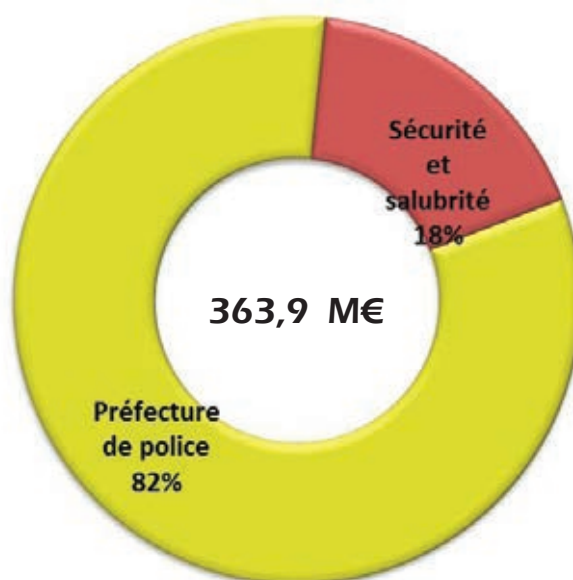
Enfin, en matière de **périscolaire, de restauration scolaire et de services annexes**, 4,1 M€ permettront de renforcer les travaux de sécurité dans les cuisines des écoles et de poursuivre la modernisation de l'information des établissements.

Pour l'**enseignement supérieur et la recherche**, la collectivité mobilisera 8,6 M€, notamment pour soutenir l'investissement des établissements avec 6,0 M€ de subventions d'équipement, à destination de l'ESPCI et de l'EIVP, mais aussi à l'appui de la création de logements pour les chercheurs dans la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) ainsi que la rénovation du campus Jourdan de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et l'amorce du projet de campus Condorcet dans le 18^e. La collectivité interviendra également pour poursuivre la rénovation des sites de la Sorbonne, de Descartes et des Cordeliers. 1,4 M€ permettra d'accompagner la vie étudiante, via l'aide apportée au CROUS, ou encore l'aménagement d'un plateau de tournage équipé dédié à la création audiovisuelle étudiante dans la Maison des initiatives étudiantes (MIE) de la rue de Rennes (6^e). Les **écoles d'art**, enfin, se voient allouer 1,3 M€.

En recettes, 15,9 M€ sont prévus, dont 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges, 5,0 M€ pour les remboursements régionaux des interventions dans les ensembles collèges/lycées et 5,1 M€ au titre du projet Paris Parc de l'université Pierre et Marie Curie auquel la Ville est associée avec la Région.

9) SÉCURITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - BP 2015



En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	351,1	346,6
<i>dont masse salariale</i>	44,8	47,6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19,7	17,3
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,0	3,0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,9	1,0

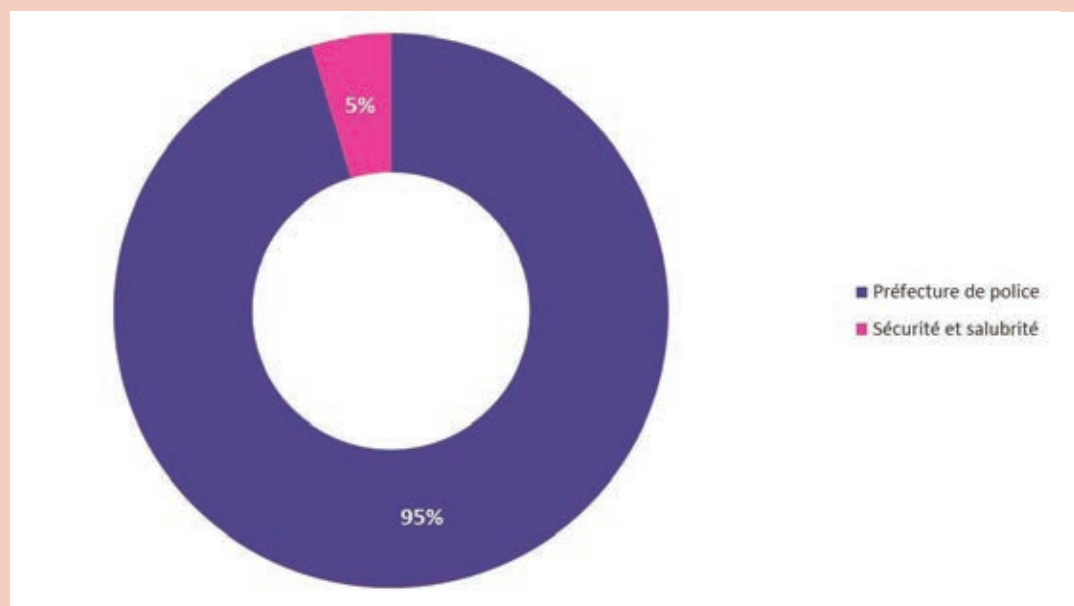
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2015, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 346,6 M€, dont 47,6 M€ au titre de la masse salariale.

Dans le cadre de la poursuite du déploiement des équipes de correspondants de nuit dans les quartiers sensibles de la capitale, dix équipes sont d'ores et déjà réparties entre dix arrondissements (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e). Le projet de délibération emploi propose la création de 10 postes d'agent de médiation sociale sur cette fonction afin de stabiliser l'équipe affectée dans le 17^e arrondissement.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 299,0 M€ au BP 2015, en baisse de 2,4 % par rapport au BP 2014.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2015



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **subvention versée à la Préfecture de Police** s'élève à 285,1 M€ au BP 2015, en baisse de 2,0 % par rapport au BP 2014. Cette subvention versée par la Ville vise à compenser l'exercice à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, des compétences municipales de droits commun. Cette baisse découle de hausse des ressources propres de la Préfecture de police, sous l'impact du relèvement des tarifs des fourrières, tel que prévu par l'arrêté du 26 novembre 2014, ainsi que par la rationalisation de ses dépenses (optimisation des procédures d'achat notamment).

Hors subvention à la Préfecture de Police, les dépenses au titre de la **sécurité et de la salubrité publique** représentent 13,9 M€, en baisse de 10,8 % par rapport au BP 2014, cette diminution s'expliquant principalement par la réduction des dépenses de gardiennage (qui s'élèvent à 7,0 M€), sous l'effet du développement de la vidéo-surveillance de sites municipaux.

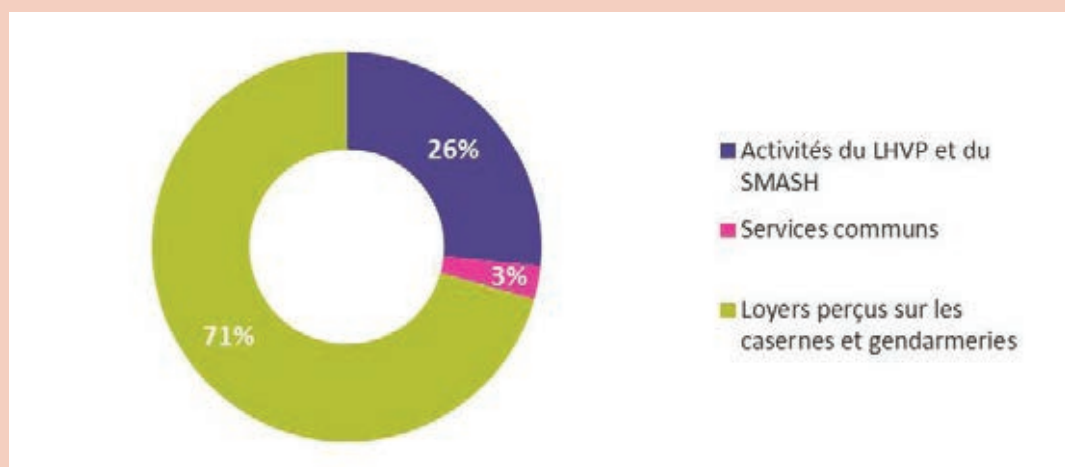
Les **subventions** représentent 4,8 M€, en recul de 6,8 % de BP à BP, cette évolution étant notamment liée à la diminution de la subvention versée au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (- 0,2 M€).

Les dépenses consacrées à **l'hygiène et à la salubrité** s'élèvent à 1,1 M€ en 2015 et comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité intérieure s'élèvent à 1,0 M€.

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 3,0 M€ au BP 2015, en légère diminution par rapport au BP 2014 (- 0,7 %).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015

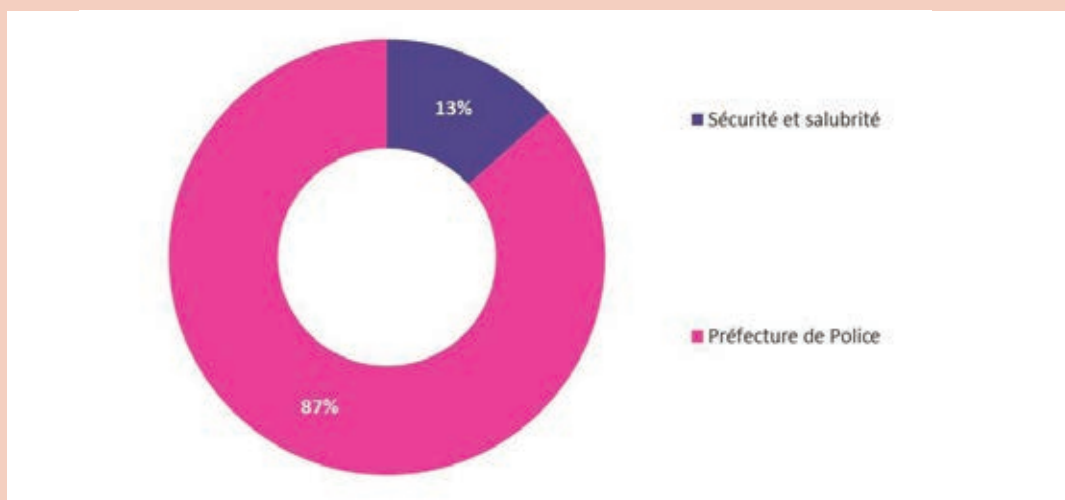


Ces recettes sont pour l'essentiel constituées de loyers perçus sur les casernes de la gendarmerie pour 2,1 M€.

Les autres recettes de fonctionnement liées à la sécurité portent sur l'hygiène et la salubrité publique avec 0,8 M€ de recettes découlant de l'activité du LHVP et du SMASH.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2015



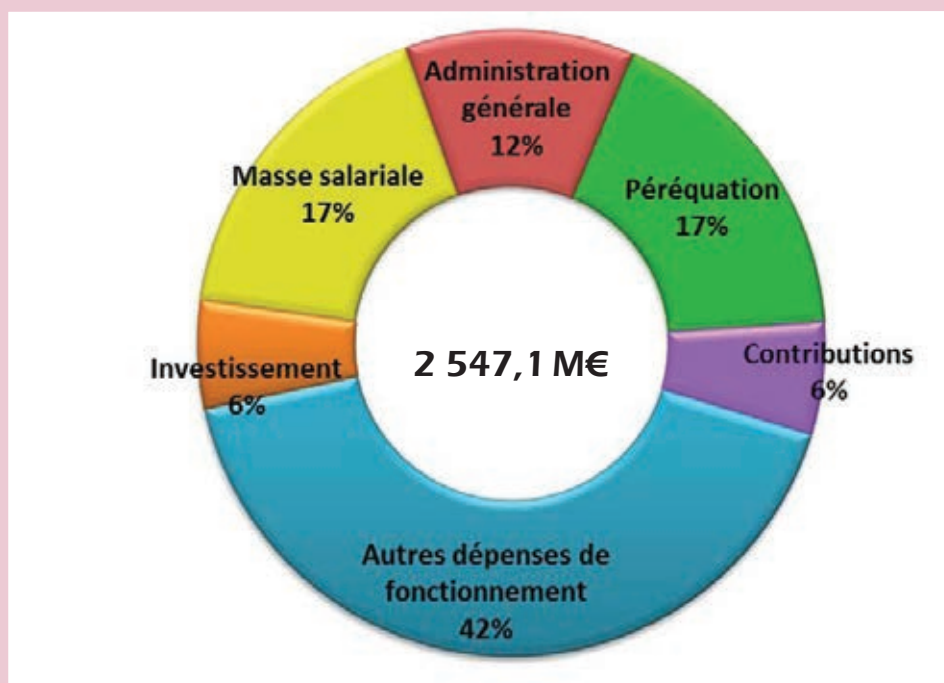
Les dépenses d'investissement prévues pour la sécurité s'élèvent à 17,3 M€.

15,0 M€ sont dévolus à **la Préfecture de Police**, pour la participation de la Ville aux travaux de la Préfecture et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

2,3 M€ sont dédiés aux mesures de **sécurité, de salubrité et d'hygiène**. En matière de sécurité, 0,2 M€ sont dévolus à l'entretien des casernes de gendarmerie et 0,3 M€ à la prévention et la protection, avec le déploiement de systèmes d'alertes anti-intrusion à distance. Concernant l'hygiène et la salubrité, cette enveloppe inclut 0,8 M€ pour les travaux d'office dans les immeubles en péril et 0,2 M€ pour le traitement de l'eau des piscines et la lutte contre la légionellose.

10) SERVICES GÉNÉRAUX

BUDGET CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - BP 2015



PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre, **les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité**, les **dépenses de péréquation** (hors FNGIR) et les **dotations aux états spéciaux d'arrondissement**. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

Budget hors contribution d'équilibre au Département

En M€	BP 2014	BP 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	2 460,0 433,2	2 405,0 441,7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	87,7	142,1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 329,3	6 297,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT	167,1	150,1

Toutes les dépenses présentées ici sont **hors crédits d'ordre**, dédiés aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment) strictement équilibrées en dépenses et en recettes et donc sans impact financier. Ces opérations sont détaillées dans la partie IV du rapport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

► DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2015, le budget de fonctionnement consacré aux services généraux s'élève à 2 404,8 M€, dont 441,7 M€ au titre de la masse salariale.

Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

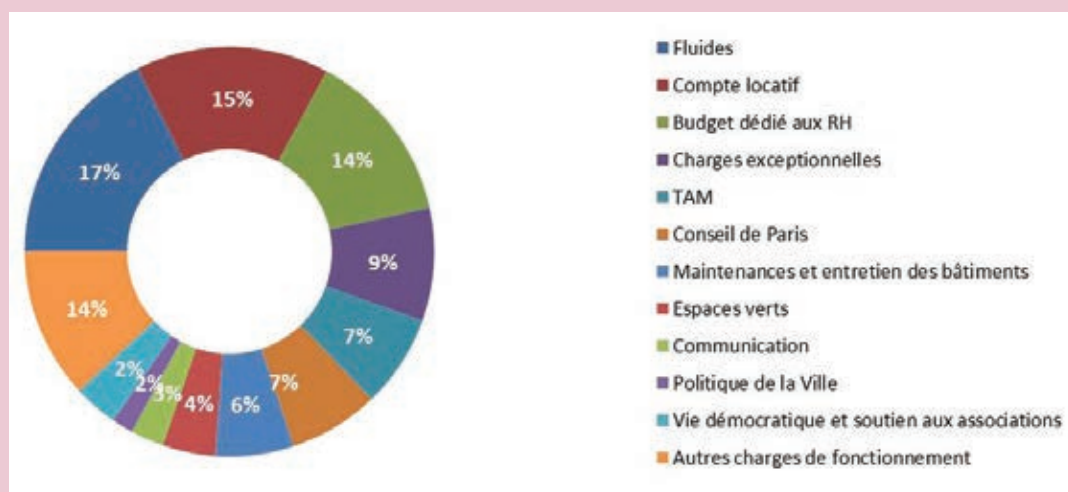
Les créations de postes dans les services généraux sont limitées, la priorité étant donnée aux postes en contact avec les Parisiens. Sur les fonctions support, les besoins sont satisfaits grâce à une meilleure utilisation des ressources existantes. La délibération propose sur cette fonction la création de 7 postes dont 3 destinés à améliorer la qualité du service offert aux Parisiens (gestion de l'ARE, QualiParis et cadre technique à la mairie du 19^e arrondissement) et 3 pour accompagner des chantiers majeurs de la mandature, comme le développement de la participation citoyenne ou la thématique de la nuit.

• Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 300,7 M€, en baisse de 2,3 % par rapport au BP 2014 (- 7,1 M€), en raison de l'adoption de mesures visant à rationaliser les dispositifs facultatifs de la collectivité, ainsi qu'à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : dépenses de fluides, compte locatif, dépenses de maintenance informatique, frais de formation, dépenses de location des transports automobiles municipaux, etc...

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES AU BP 2015



Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 53,0 M€, en baisse de 4,7 M€ par rapport au BP 2014 ; cette diminution s'explique par l'expérimentation de la fin de la double inscription des dépenses de fluides pour les Mairies des 11^e et 18^e arrondissements.

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 45,8 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2014 ; cette stabilité est permise par le déménagement de bâtiments administratifs de la rue du Louvre à compter de juin 2014, pour une économie de 1,5 M€ en année pleine.

Le troisième poste de dépenses porte sur la **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), à hauteur de 22,0 M€, et en recul de 1,3 M€ par rapport au BP 2014.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 20,5 M€, stables par rapport à l'inscription en 2014.

Les **dépenses de maintenance** représentent 13,9 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2014 (maintenance informatique et entretien des bâtiments administratifs, principalement).

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 11,2 M€, en légère baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2014.

Les **dépenses de la Direction de la communication** prévues pour l'année 2015 sont de 7,9 M€, en hausse de 0,7 M€ en raison d'un transfert technique, neutre au niveau de la collectivité, de la délégation consacrée à l'événementiel et au protocole. Hors transfert, ces dépenses sont en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2014. Ce montant inclut notamment les frais de catalogues et imprimés (2,2 M€), les dépenses liées aux contrats de prestations passés avec des entreprises (1,9 M€) ainsi que les participations aux foires et expositions (1,2 M€). Par ailleurs, 2,0 M€ d'économies seront réalisées sur les dépenses de communication des autres directions.

Une partie des charges découlant de l'**entretien des espaces verts** est également imputée sur la fonction « services généraux », comme les dépenses de fournitures et les charges d'eau non potable, pour un montant de 6,1 M€ contre 6,7 M€ au BP 2014 ; s'y ajoutent 6,4 M€ supplémentaires pour les charges relatives à la **gestion des cimetières**.

Les dépenses relatives à la nouvelle **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires** s'élèvent à 34,7 M€. Elles comprennent les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 17,6 M€ et la subvention versée pour l'**organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,8 M€). L'ensemble des dépenses de fonctionnement associées à la **politique de la Ville** est également géré par cette direction, à hauteur de 5,4 M€ (contre 5,8 M€ au BP 2014). 0,9 M€ sont par ailleurs prévus au titre des subventions allouées à la vie démocratique et associative.

Cette fonction inclut les dépenses découlant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6,1 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'affranchissement (3,0 M€), les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (0,8 M€) ou les frais d'assurance (3,0 M€).

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 26,8 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport au BP 2014. Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 15,5 M€. Les indemnités versées dans le cadre de contentieux sont prévues à hauteur de 8,8 M€. Un montant de 1,4 M€ est par ailleurs inscrit au titre des secours et dots.

La **participation versée à la CNRACL** atteint un montant de 8,0 M€, stable par rapport au BP 2014 ; celle-ci visant à rembourser les charges de retraite des personnels dont le corps a été étatisé en 1968.

Enfin, les **créances admises en non-valeur** sont prévues pour un montant de 6,5 M€.

• Dépenses de péréquation

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent **447,3 M€**, contre **377,7 M€** au BP 2014. Elles progressent de **18,4 % (+ 69,6 M€)** sous l'effet de :

- la montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** avec une augmentation de 46,7 M€ pour atteindre 158,3 M€ ;
- la hausse de 13,2 M€ de la contribution au **Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011, dont le montant atteint 94,6 M€ ;
- la hausse de 10,6 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)** pour s'établir à une prévision de 152,0 M€.

• Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

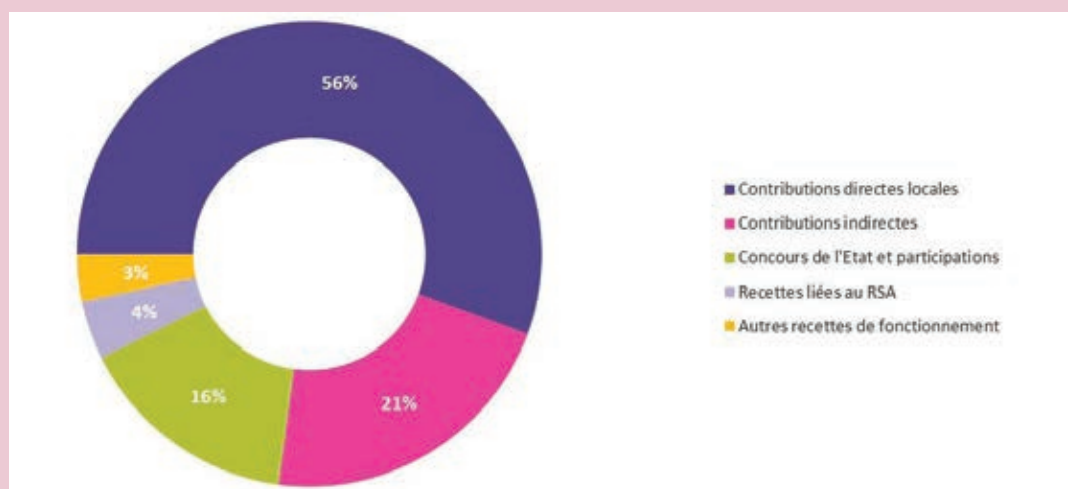
Les **dotations aux états spéciaux d'arrondissement** sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 127,3 M€ (+ 2,7 M€ par rapport au BP 2014) pour la dotation de gestion locale, dédiée à l'entretien des équipements de proximité, et à 11,7 M€ (+ 0,3 M€ par rapport au BP 2014) pour la dotation d'animation locale, liée à la vie locale et à la démocratie participative. L'évolution de la dotation de gestion locale est due à la prévision d'ouvertures de nouveaux équipements de proximité pour l'année 2015.

► **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputées sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

Le **produit global des recettes relatives aux services généraux s'élève à 6 298,7 M€**, en baisse de 0,5 % par rapport au BP 2014 (- 30,6 M€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2015



Au BP 2015, les recettes des **contributions directes locales Ville et Département** atteignent au total 3 500,7 M€, soit + 7,4 % par rapport au BP 2014, à taux constants. Cette évolution s'explique par une inscription de CVAE en hausse de 195 M€, par l'application d'une majoration, votée en loi de finances rectificative pour 2014, de la taxe d'habitation sur les logements non-affectés à une résidence principale (+ 15 M€) et par l'effet de la progression nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 (0,9 %), ainsi que de l'évolution physique de ces bases.

	BP 2014	BP 2015	ÉVOL. %
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	1 207,0	1 402,1	16,2 %
TAXES FONCIÈRES	978,5	988,2	1,0 %
TAXE D'HABITATION	726,0	752,1	3,6 %
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	304,5	315,2	3,5 %
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	15,6	15,6	0,0 %
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX	9,7	10,2	5,2 %
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	17,0	17,3	1,8 %
TOTAL	3 258,3	3 500,7	7,4 %

Les **contributions indirectes** atteignent 1 354,6 M€, en augmentation de 5,9 % par rapport au BP 2014, soit une hausse de 76,0 M€, principalement en raison de la progression estimée des recettes de fiscalité immobilière.

	BP 2014	BP 2015	ÉVOL. %
DROITS DE MUTATION	788,2	851,2	8,0 %
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	279,8	268,8	- 3,9 %
TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ	74,2	71,1	- 4,1 %
TAXE SPÉCIALE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	55,8	57,0	2,1 %
TAXE DE SÉJOUR	40,5	80,5	98,8 %
IMPÔTS SUR LES SPECTACLES	20,0	10,0	- 50,0 %
TICPE (TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES)	19,2	15,0	- 21,7 %
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ	0,7	0,7	0,1 %
TAXES FUNÉRAIRES	0,3	0,3	0,0 %
TOTAL	1 278,6	1 354,6	5,9 %

- L'inscription au titre des **droits de mutation** est prévue pour un montant de 851,2 M€, soit une hausse de 63,0 M€ par rapport au BP 2014, en ligne avec les tendances du marché immobilier constatées en 2014. Il pourra être procédé à la régularisation du retard d'un mois de titrage en 2015, conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). En effet, actuellement, les ressources immobilières enregistrées pour une année correspondent aux ressources perçues de novembre n-1 à novembre n, après rattrapage d'un mois de titrage en 2014. Il est proposé de mettre fin à ce décalage en 2015.
- La **taxe additionnelle aux droits de mutation**, assise sur les transactions immobilières à Paris, s'élève à 268,8 M€, contre 279,8 M€ au BP 2014. Au total, la fiscalité immobilière est portée à 1 120,0 M€.
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département s'élève à 71,1 M€, en baisse de 3,0 M€ par rapport au BP 2014.

- La **taxe de séjour** atteint un montant prévisionnel de 80,5 M€, en hausse de 40,0 M€ par rapport au BP 2014, en raison du relèvement de ses barèmes et de son application aux sites de location de courte durée, tels que prévu actuellement par le PLF 2015.

Le montant des **dotations et participations** s'élève à 1 234,7 M€, en baisse de 222,6 M€ par rapport à 2014 (- 15,2 %). Ces recettes comprennent : les concours de l'Etat, les autres participations ainsi que les recettes liées au RSA.

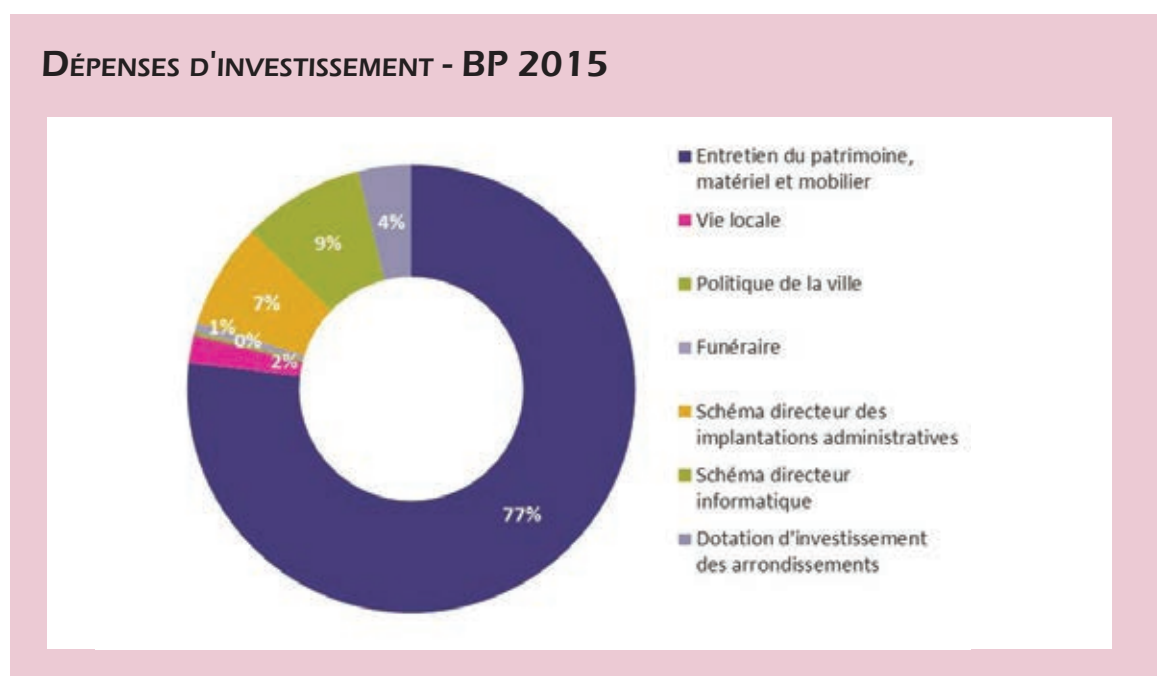
Après avoir progressé selon l'inflation jusqu'en 2010, les **concours de l'Etat** à l'ensemble des collectivités locales sont stabilisés en valeur depuis 2011. Pour Paris, les dotations prévues pour la Ville et le Département pour l'année 2015 reculent de 215,7 M€ pour atteindre à 974,9 M€, contre 1 190,7 M€ au BP 2014 (- 18,1 %), conséquence de la réduction des dotations nationales de 3,7 Mds € inscrite au PLF 2015 :

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 18,7 % par rapport au BP 2014, passant de 1 135,6 M€ à 923,4 M€ au BP 2015.
- Les **dotations de compensation** au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et de la perte de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) diminuent également de 3,4 M€ pour être portées à 35,5 M€.
- La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la **dotation spéciale instituteurs (DSI)** décroissent de respectivement 0,6 % et de 19,3 % pour atteindre un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€.

Les **autres participations** représentent 2,5 M€ au BP 2015.

Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 257,2 M€, en baisse de 4,6 M€ par rapport au BP 2014. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (soit 247,0 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'Etat au titre du RMI au décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du « Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion » (FMDI) inscrites à hauteur de 10,2 M€ pour 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT



Les ressources générales de la collectivité représentent 142,1 M€ en investissement.

► Dépenses d'administration générale

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 136,7 M€.

L'entretien patrimonial et le matériel des équipements publics et des administrations mobilisent 109,1 M€. L'imputation fonctionnelle de l'essentiel de cette enveloppe par type d'équipement public sera réalisée en cours d'exercice et retracée au compte administratif.

5,2 M€ sont d'ores et déjà fléchés sur la rénovation et l'entretien des mairies d'arrondissement. La modernisation des chaudières et des ventilations mobilisera 5,5 M€. 4,1 M€ seront consacrés aux mises aux normes réglementaires, avec 2,1 M€ pour celle des ascenseurs et 2,0 M€ dédiés à l'application de l'interdiction en 2015 de l'utilisation d'hydro-chlorofluorocarbures (HCFC) dans les équipements de réfrigération et de conditionnement d'air du fait de leur impact négatif sur la couche d'ozone. 1,5 M€ permettra le ravalement des équipements de proximité. 1,2 M€ est fléché pour l'amélioration des ateliers municipaux. Les équipements funéraires mobiliseront pour leur part 0,9 M€.

Les investissements en matériel et applications informatiques représenteront 12,5 M€.

10,8 M€ sont dévolus à l'optimisation des implantations administratives, à travers la modernisation et le regroupement des sites administratifs.

2,8 M€ seront investis pour la vie locale et 0,4 M€ en faveur de la politique de la Ville

► Dotations d'investissement des arrondissements

La dotation d'investissement des arrondissements s'élève à 5,4 M€, telle qu'elle a été délibérée au Conseil d'octobre.

Les recettes d'investissement non affectées, à hauteur de 150,1 M€, sont constituées de 150,0 M€ de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de 0,1 M€ de remboursements.



III/ LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

1) Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2015

Pour assurer le lancement du programme d'investissement de mandature, il est proposé l'inscription de :

- ▶ 1 705,89 M€ en autorisations de programme nouvelles ;
- ▶ 70,04 M€ pour la couverture d'opérations comptables, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 578,90 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et 70,04 M€ en opérations d'ordre, en miroir des dépenses.

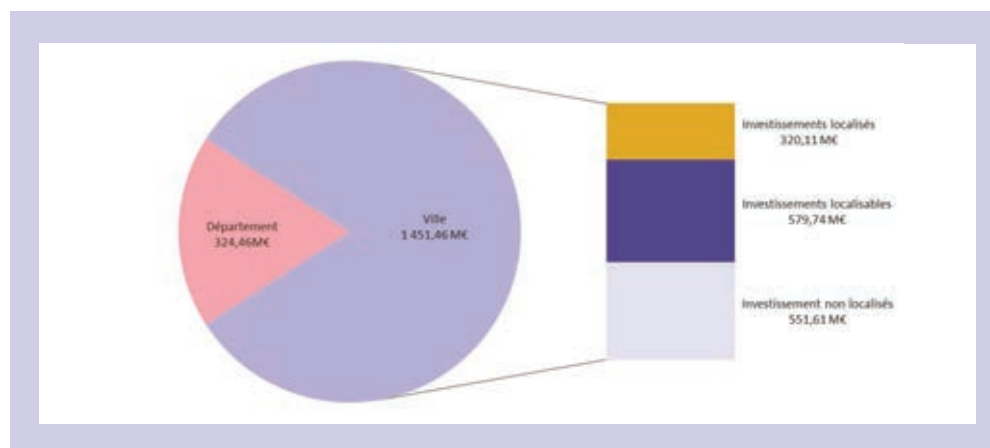
	DÉPENSES	RECETTES
OPÉRATIONS RÉELLES	1 705 889 407	578 903 559
OPÉRATION COMPTABLES	70 035 000	70 035 000
TOTAL	1 775 924 407	648 938 559

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 37,4 % et 62,6 % des autorisations de programmes nouvelles.

EN M€	BP 2014	BP 2015	
AP DE PROJET	622,48	669,54	37,70 %
AP DE PLAN	783,86	1 106,38	62,30 %
TOTAL	1 406,34	1 775,92	100,00 %

Enfin, les autorisations de programme sont réparties entre 324,46 M€ au budget départemental et 1 451,46 M€ au budget municipal, ces dernières se décomposant en :

- ▶ 320,11 M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée ;
- ▶ 579,74 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- ▶ 551,61 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique.



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme selon les missions qui les présentent au vote, avec 797,99 M€ sur les missions organiques, qui regroupent les activités de chaque direction, et 977,94 M€ sur les missions transversales, qui regroupent les autorisations de programme par domaines d'interventions spécifiques et opérations comptables propres.

MISSIONS	LIBELLÉS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	
		DÉPENSES	RECETTES
01000	CABINET DU MAIRE	15 000	
02000	SECRETARIAT GÉNÉRAL		
03000	INSPECTION GÉNÉRALE	5 000	-
05000	SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	-	120 000
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	75 000	-
08000	PRÉVENTION ET PROTECTION	300 000	-
09000	AFFAIRES JURIDIQUES	30 000	
10000	RESSOURCES HUMAINES	566 000	-
12000	FINANCES ET ACHATS	3 865 000	-
13000	IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	9 812 520	-
14000	DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	11 130 845	-
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	15 685 000	-
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	90 672 100	-
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	72 684 777	-
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE	16 050 000	210 000
40000	AFFAIRES CULTURELLES	68 164 189	1 250 000
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	31 000 000	182 000 000
55000	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	6 717 000	-
60000	URBANISME	77 575 000	26 030 000
61000	VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	210 808 772	-
64000	PROPRETÉ ET EAU	52 267 000	-
65000	LOGEMENT ET HABITAT	10 700 000	50 000
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	69 529 663	5 772 506
88000	JEUNESSE ET SPORTS	50 336 000	3 526 000
MISSIONS ORGANIQUES		797 988 866	218 958 506
90000	DONS ET LEGS	100 000	-
90001	ETUDES	1 963 500	-
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	7 580 000	-
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	4 590 000	-
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	5 566 000	4 950 000
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	18 740 000	-
90006	COMPTE FONCIER	218 310 000	244 438 053
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	28 599 050	24 680 000
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	645 691 991	126 912 000
90011	AVANCES SUR MARCHÉS	29 095 000	29 000 000
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	17 700 000	
MISSIONS TRANSVERSALES		977 335 541	429 980 053
TOTAL		1 775 924 407	648 938 559

A. LES MISSIONS ORGANIQUES

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le budget primitif 2015 s'établissent à 781,36 M€ en dépenses et 218,96 M€ en recettes.

► DÉPENSES

Les autorisations de programme présentées se répartissent ainsi entre projet et plan, par direction :

DIRECTION	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP DE PROJET	AP DE PLAN	TOTAL
CABINET DU MAIRE	-	15 000	15 000
INSPECTION GÉNÉRALE	-	5 000	5 000
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	-	-	-
SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	-	-	-
AFFAIRES CULTURELLES	48 018 189	20 146 000	68 164 189
AFFAIRES JURIDIQUES	-	30 000	30 000
AFFAIRES SCOLAIRES	23 345 000	46 184 663	69 529 663
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	14 700 000	1 350 000	16 050 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	5 980 000	5 150 845	11 130 845
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2 265 000	4 452 000	6 717 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	70 828 000	19 844 100	90 672 100
FINANCES ET ACHATS	-	3 865 000	3 865 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	58 180 000	14 504 777	72 684 777
INFORMATION ET COMMUNICATION	25 000	50 000	75 000
IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	5 995 000	3 817 520	9 812 520
JEUNESSE ET SPORTS	28 950 000	21 386 000	50 336 000
LOGEMENT ET HABITAT	6 500 000	4 200 000	10 700 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	5 980 000	9 705 000	15 685 000
PROPRETÉ ET EAU	32 862 000	19 405 000	52 267 000
PRÉVENTION ET PROTECTION	-	300 000	300 000
RESSOURCES HUMAINES	300 000	266 000	566 000
URBANISME	16 165 000	61 410 000	77 575 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	167 203 000	42 605 772	210 808 772
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-	31 000 000	31 000 000
TOTAL	488 296 189	309 692 677	797 988 866

VOIRIE ET DEPLACEMENTS 210,81 M€

210,81 M€ sont présentés sur le budget municipal.

Pour poursuivre le développement de l'offre de transport en commun avec le prolongement du tramway, 35,00 M€ sont inscrits pour la prolongation du T3 vers la Porte d'Asnières.

Les mobilités douces et alternatives se voient allouer 21,90 M€, comptant notamment 10,90 M€ pour le « plan vélo », 5,00 M€ pour l'extension des « zones 30 » et de zones de rencontre et 5,00 M€ pour l'implantation de bornes de recharge favorisant le développement de l'usage de véhicules électriques.

Pour permettre le lancement de l'embellissement des grandes places parisiennes, l'ouverture d'une enveloppe de 30,00 M€ est proposée.

En outre, 39,90 M€ sont dédiés aux projets d'aménagement de l'espace public, dont notamment, 27,50 M€ pour Clichy-Batignolles avec le démarrage en 2015 des travaux de franchissement des voies ferrées, ainsi que 5,33 M€ pour les aménagements accompagnant les travaux de la Samaritaine (1^{er}), 2,20 M€ pour la requalification des rues Myrha et Léon dans le quartier de la Goutte d'or (18^e) et 1,00 M€ pour la création d'une voie de desserte rue de la Chapelle, aux abords immédiats du secteur d'aménagement de Chapelle International.

Les aménagements localisés font pour leur part l'objet d'autorisations de programme à hauteur 11,27 M€, pour les projets des maires d'arrondissement.

Il est proposé de consacrer 52,62 M€ à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art, dans le souci de la sécurité des Parisiens, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 30,00 M€ pour la poursuite de la mise en conformité des tunnels du boulevard périphérique, et de la modernisation de l'espace public, avec 8,00 M€ pour la poursuite de l'adaptation de l'éclairage public. S'y ajoutent 13,42 M€ pour les crédits localisés.

Enfin, 4,90 M€ sont présentés au vote pour l'entretien des canaux et la réfection du Pont Dieu (10^e).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT 90,67 M€

La végétalisation de la ville se voit consacrer 54,23 M€, pour permettre le lancement des projets de création de 30 nouveaux hectares d'espaces verts pendant la mandature, avec notamment :

- 5,00 M€ pour la végétalisation et la reconquête de la petite ceinture ;
- 5,00 M€ pour l'extension de la forêt linéaire de la ZAC Claude Bernard (19^e) ;
- 4,00 M€ pour l'extension du jardin Alban Satragne (10^e) ;
- 4,00 M€ pour la création d'un espace vert boulevard Victor (15^e) ;
- 3,50 M€ pour la création d'un espace vert dans le secteur d'aménagement de la caserne de Reuilly (12^e) ;
- 3,50 M€ pour la création d'un jardin sur le toit de la Halle Fret de Chapelle international (18^e) ;
- 2,80 M€ pour la création du jardin Truillot situé boulevard Voltaire (11^e) ;
- 2,50 M€ pour l'extension du jardin du Caporal (17^e) accompagnant sa rénovation ;
- 2,00 M€ pour la création d'un espace vert Gare d'Auteuil (16^e) ;
- 2,00 M€ pour l'aménagement d'un jardin sur le toit dans la ZAC 122 rue des Poissonniers (18^e).

S'y ajoutent également 3,00 M€ pour démarrer la plantation de 20 000 nouveaux arbres durant la mandature, 2,00 M€ pour la reconquête paysagère et l'ouverture de nouveaux espaces verts au public dans les bois parisiens, 2,00 M€ pour lancer le développement du projet d'écologie urbaine « Rue Verte », 1,35 M€ pour amorcer le programme de création de 200 points de végétalisation de l'espace public et 1,00 M€ pour la végétalisation des grandes places parisiennes, qui accompagnera leur réaménagement.

Il est proposé d'inscrire 23,14 M€ pour l'entretien et l'animation des espaces verts. Ce montant couvre notamment 6,65 M€ pour le lancement d'opérations de rénovation du parc de Bercy (12^e) et des squares Binet (18^e), Louise Michel (18^e) et Séverine (20^e). S'y ajoutent 3,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement, 2,40 M€ pour l'entretien des bois de Vincennes et Boulogne et 2,00 M€ pour la rénovation des locaux sociaux. Enfin, 5,43 M€ sont prévus pour les opérations programmées par les mairies d'arrondissement.

6,88 M€ sont consacrés au secteur funéraire, notamment 6,40 M€ pour le lancement de la création d'un complexe funéraire.

URBANISME 77,58 M€

Cette inscription couvre, sur le budget municipal, 57,57 M€ pour des opérations réelles et 20,00 M€ pour des opérations comptables.

Pour la poursuite des opérations d'urbanisme, il est proposé d'inscrire 55,97 M€ pour les participations de la Ville à la réalisation des équipements de Paris Rive Gauche, Clichy-Batignolles et Cardeurs-Vitruve.

1,61 M€ est en outre dédié aux études foncières et urbaines pour préparer les opérations de la nouvelle mandature.

Enfin, 20,00 M€ équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour permettre les opérations de comptabilisation des acquisitions à titre gratuit.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE 72,68 M€

71,72 M€ sont proposés sur le budget municipal, en faveur de la petite enfance.

Ce montant couvre notamment 58,18 M€ pour les projets de crèches concourant au programme d'ouverture de 5.000 nouvelles places pour la mandature, parmi lesquelles peuvent être cités :

- 13,70 M€ pour la reconstruction de la crèche collective 14/16 rue de Noisy le sec (20^e), permettant la création de 60 places ;
- 5,80 M€ pour la restructuration de la crèche 6/8 rue Ganneron (18^e);
- 5,74 M€ pour la création d'une crèche collective de 66 places dans le secteur de Chapelle international (18^e) ;
- 5,30 M€ pour la restructuration de la crèche 15 rue Modigliani (15^e) ;
- 4,90 M€ pour la création d'une crèche de 66 places dans le secteur d'aménagement de la caserne Reuilly (12^e) ;
- 4,70 M€ pour la création de 60 places de crèche au 15-17 rue Lamblardie (12^e) ;
- 3,70 M€ pour la restructuration de la crèche du 106 avenue de la République (11^e), permettant la création de 44 places supplémentaires ;
- 3,30 M€ pour la restructuration de la crèche rue Pelleport (20^e) ;
- 2,90 M€ pour la création de 30 places de crèche dans le secteur Tolbiac sud de Paris Rive Gauche (13^e) ;
- 2,70 M€ pour la création de la crèche collective Charenton - Meunier (12^e), qui offrira 66 places ;
- 2,00 M€ pour la crèche et du jardin d'enfant rue Mathurin Moreau (19^e) ;
- 1,50 M€ pour la restructuration de la crèche collective 22 rue Broussais (14^e) ;
- 1,10 M€ pour la restructuration de la crèche collective du 10 rue Lobineau (6^e).

13,54 M€ seront dédiés à l'entretien des crèches, dont 8,54 M€ sur l'enveloppe des mairies d'arrondissement, 2,00 M€ pour leur équipement en matériel et 1,00 M€ pour la rénovation des locaux sociaux.

Sur le budget départemental, il est proposé l'inscription de 0,97 M€ pour la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

AFFAIRES SCOLAIRES 69,53 M€

58,72 M€ sont proposés sur le budget municipal, pour le 1^{er} degré.

Ce montant couvre notamment 33,71 M€ pour l'entretien des écoles, avec 25,28 M€ de crédits localisés pour la programmation des mairies d'arrondissement, 2,9 M€ pour le matériel et le mobilier des écoles, 3,65 M€ pour les travaux de sécurité dans les écoles et les cuisines et 1,24 M€ pour les travaux d'amélioration des conditions de travail des personnels.

S'y ajoute le lancement de projets de créations de nouvelles classes permettant de répondre aux besoins démographiques et de rénovations des écoles, parmi lesquels on peut citer :

- 9,00 M€ pour la construction de 12 classes au 113 rue Championnet (18^e) ;
- 7,50 M€ pour la construction de 8 classes dans le secteur Bruneseau Nord de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e) ;
- 4,00 M€ pour la construction de 6 classes dans l'ex-caserne rue Château Landon (10^e) ;
- 1,20 M€ pour la réfection des plafonds de l'école rue de Bouvines (11^e).

Sur le budget départemental, l'inscription de 10,81 M€ d'autorisations de programme est proposée pour le 2nd degré, principalement dédiés à l'entretien des collèges, ainsi qu'au lancement de l'opération de réaménagement du collège Mallarmé (1,00 M€ - 17^e) et à la modernisation du service de restauration scolaire du collège Coysevox (0,60 M€ - 18^e).

AFFAIRES CULTURELLES **68,16 M€**

L'inscription de 67,66 M€ est présentée sur le budget municipal, dont 66,66 M€ pour des opérations réelles et 1,00 M€ pour des opérations d'ordre.

Pour les bibliothèques et médiathèques, 15,13 M€ sont proposés, couvrant notamment 5,00 M€ pour les acquisitions de nouvelles collections, 2,09 M€ pour les crédits localisés et 6,20 M€ pour initier le projet de création d'une bibliothèque de quartier dans le secteur Davout-Lagny (20^e).

L'enseignement artistique se voit consacrer 18,77 M€, avec principalement 15,00 M€ pour le projet de création d'un pôle d'enseignement artistique du sud parisien (14^e). S'y ajoute 1,38 M€ sur les budgets localisés.

1,00 M€ est inscrit pour l'acquisition d'œuvres d'art à destination des musées parisiens (le même montant, équilibré en recettes, est inscrit pour les opérations d'ordre d'intégration patrimoniale de ces œuvres).

Enfin, 28,66 M€ permettront le lancement du « plan églises », avec les opérations suivantes :

- l'église Saint-Philippe-du-Roule (8^e) pour 5,80 M€ ;
- l'église Saint-Germain-des-Prés (6^e) pour 4,25 M€ ;
- l'église Saint-Augustin (8^e) pour 4,16 M€ ;
- l'église Notre-Dame-de-Lorette (9^e) pour 3,30 M€ ;
- l'église Sainte-Marie-Madeleine (8^e) pour 3,00 M€ ;
- l'église Saint-Merri (4^e) pour 2,00 M€ ;
- l'église de la Sainte-Trinité (9^e) pour 1,70 M€ ;
- l'église Saint-Jean-de-Montmartre (18^e).

Sur le budget départemental, il est proposé d'inscrire 0,50 M€, pour l'entretien des archives de Paris.

PROPRETÉ ET EAU **52,27 M€**

Ces inscriptions, proposées sur le budget municipal, recouvrent notamment 23,20 M€ pour l'entretien et la modernisation des sites de propreté et l'amélioration des conditions de travail. En plus des crédits ouverts pour l'équipement et l'entretien (4,74 M€), 16,81 M€ sont dédiés à la création d'une unité fonctionnelle et d'un lieu d'appel dans la ZAC Paul Meurice (20^e), ainsi qu'à la dépollution préalable des sols sur le site, et 0,40 M€ à la conversion au GNV du garage de Clichy.

Une enveloppe de 13,59 M€ est soumise au vote pour accélérer le renouvellement des véhicules et la sortie du diésel.

Enfin, 15,48 M€ seront consacrés au développement de la collecte, du nettoyage et du tri, avec 13,00 M€ dédiés au lancement du programme de création de Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) et de recycleries, ainsi que 2,26 M€ pour l'achèvement du déploiement des nouveaux réceptacles de propreté dans l'espace public.

JEUNESSE ET SPORTS **50,34 M€**

Sur le budget de la Ville, 44,06 M€ sont proposés en faveur du sport, dont 19,61 M€ pour l'entretien et la rénovation des équipements sportifs, avec 15,90 M€ sur les enveloppes des mairies d'arrondissement.

S'y ajoute le démarrage de nouveaux projets, avec :

- 8,20 M€ pour le gymnase Baron Le Roy (12^e) ;
- 8,00 M€ pour le gymnase 122 rue des Poissonniers (18^e) ;
- 2,00 M€ pour le centre sportif Amandiers (20^e) ;
- 2,00 M€ pour la réalisation d'un bassin provisoire et le réemploi d'un bassin de Paris Plages ;
- 1,00 M€ pour la rénovation centre sportif Elisabeth (14^e).

6,28 M€ sont par ailleurs présentés au vote pour la jeunesse, avec 1,67 M€ sur les crédits localisés et 4,50 M€ pour démarrer la rénovation du centre d'animation Hébert (18^e).

FINANCES (SERVICES COMMUNS) 31,00 M€

Sur le budget municipal, il s'agit de 3,00 M€ pour la réintégration des travaux effectués en régie par opération d'ordre et 25,00 M€ pouvant être individualisés en cours d'exercice, un montant de 3,00 M€ étant provisionné à la même fin sur le budget du Département.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ 16,05 M€

Un montant d'autorisations de programme de 15,83 M€ est proposé sur le budget départemental, dont 1,13 M€ pour l'entretien des équipements sociaux.

Le lancement de plusieurs projets est permis par l'inscription de :

- 10,00 M€ pour la fusion des centres éducatifs d'Annet et Aernbert, qui offrira une structure rénovée à la protection de l'enfance ;
- 3,00 M€ sont prévus pour amorcer la création d'un équipement de santé à l'Hôtel-Dieu ;
- 1,40 M€ sont inscrits pour permettre d'engager la fusion des espaces d'insertion du centre parisien sur un site rénové rue du Château Landon, poursuivant la territorialisation de l'action sociale ;
- 0,30 M€ permettront de démarrer la création d'une salle de consommation à moindre risque dans le quartier de la gare de l'Est.

Enfin, 0,23 M€ sont inscrits sur le budget municipal pour l'entretien et l'équipement des équipements de santé.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE 15,69 M€

14,74 M€ sont proposés sur le budget municipal pour l'entretien et la rénovation du patrimoine. Dans cette enveloppe, 5,00 M€ seront ainsi dédiés à la modernisation des chaufferies et des ventilations des équipements municipaux, améliorant leur performance énergétique, 1,70 M€ permettront d'améliorer les locaux de travail, 1,50 M€ d'assurer la mise aux normes réglementaires des ascenseurs et 1,51 M€ seront consacrés aux ravalements des équipements de proximité. Enfin, 4,00 M€ sont prévus pour la rénovation de la fontaine des Innocents (1^{er}).

Sur le budget départemental, 0,95 M€ sont provisionnés pour l'entretien patrimonial.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES 11,13 M€

Ce montant, inscrit sur le budget de la Ville, inclut notamment 4,33 M€ pour les travaux de modernisations des mairies d'arrondissement, auxquels s'ajoutent 3,50 M€ pour la rénovation de la façade de la mairie du 17^e arrondissement, amendant son bilan énergétique. Pour l'animation de la vie locale, 2,40 M€ sont proposés pour la création de la maison des associations et salle polyvalente de la ZAC Beaujon (8^e).

LOGEMENT ET HABITAT 10,70 M€

Ce montant couvre la gestion du domaine intercalaire de la collectivité, répartie entre 10,45 M€ sur le budget municipal et 0,25 M€ sur le budget départemental. 8,00 M€ sont provisionnés pour les démolitions, avec 6,50 M€

pour les démolitions préalables aux démarrages des travaux du campus Condorcet porte de la Chapelle, au sein duquel neuf établissements d'enseignement supérieur en sciences humaines et sociales seront implantés.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS 9,81 M€

Cette inscription, à raison de 9,29 M€ sur le budget municipal et 0,52 M€ sur le budget départemental, permettra, outre l'entretien et l'équipement des bâtiments administratifs, la mise aux normes de la production d'eau glacée pour 2,10 M€ et la poursuite de la rationalisation des implantations administratives, avec 2,50 M€ dédiés à l'aménagement du site du 11 rue du Pré et 1,40 M€ pour le schéma directeur de modernisation des sites des 2 et 4 rue de Lobau.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 6,72 M€

4,67 M€ sont proposés à l'inscription sur le budget municipal, avec notamment 2,00 M€ destinés à des expérimentations pour construire une Ville intelligente, et 1,14 M€ pour les marchés de quartier.

Sur le département, 2,05 M€ sont proposés, avec 2,00 M€ consacrés à la rénovation des ateliers d'artistes et d'artisans de la Cour de l'industrie dans le 11^{ème} arrondissement.

FINANCES ET ACHATS 3,87 M€

Ce montant, réparti entre 3,83 M€ sur le budget municipal et 0,03 M€ sur le budget départemental, permet l'engagement des frais d'annonce et d'insertion des marchés de la collectivité et l'accompagnement des SEM et des concessions.

► **RECETTES**

FINANCES (SERVICES COMMUNS) 182,00 M€

Cette inscription, à raison de 172,00 M€ sur le budget municipal et 10,00 M€ sur le budget départemental, englobe les prévisions de FCTVA (150,00 M€) et de produit des amendes (32,00 M€) pour 2015.

URBANISME 26,03 M€

Ces autorisations de programme couvrent 20,00 M€ d'opérations comptables pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit, en miroir des dépenses du même montant, et 6,03 M€ pour les recettes d'urbanisme, dont la taxe locale d'équipement et la taxe municipale d'aménagement.

AFFAIRES SCOLAIRES 5,77 M€

5,77 M€ sont inscrits en recettes sur le budget départemental, au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

JEUNESSE ET SPORTS 3,53 M€

Ces inscriptions couvrent les cofinancements prévus pour les équipements sportifs, notamment du CNDS.

AFFAIRES CULTURELLES 1,25 M€

Ces inscriptions couvrent 1,00 M€ pour l'intégration patrimoniale des œuvres d'art des musées et 0,25 M€ pour les cofinancements prévus pour les équipements culturels.

B. LES MISSIONS TRANSVERSALES

Pour le budget primitif 2015, les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales s'établissent à 977,94 M€ en dépenses et 429,98 M€ en recettes, selon la ventilation suivante :

MISSION	LIBELLÉS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES DU BP 2015	
		DÉPENSES	RECETTES
90000	DONS ET LEGS	100 000	-
90001	ETUDES	1 963 500	-
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	7 580 000	-
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	4 590 000	-
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	5 566 000	4 950 000
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	18 740 000	-
90006	COMPTE FONCIER	218 310 000	244 438 053
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	28 599 050	24 680 000
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	645 691 991	126 912 000
90011	AVANCES SUR MARCHÉS	29 095 000	29 000 000
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	17 700 000	-
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES		977 935 541	429 980 053

La répartition des autorisations de programme entre AP de projet et de plan, par direction, est la suivante :

DIRECTION	MISSIONS TRANSVERSALES		TOTAL
	AP DE PROJET	AP DE PLAN	
AFFAIRES CULTURELLES	3 325 000	10 175 000	13 500 000
AFFAIRES SCOLAIRES	-	8 600 000	8 600 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	-	14 419 050	14 419 050
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	-	750 000	750 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	31 377 000	39 050 000	70 427 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	6 700 000	2 600 000	9 300 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	-	18 137 991	18 137 991
JEUNESSE ET SPORTS	2 000 000	3 943 500	5 943 500
LOGEMENT ET HABITAT	120 000 000	311 925 000	431 925 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	166 000	3 910 000	4 076 000
PROPRETÉ ET EAU	1 000 000	600 000	1 600 000
RESSOURCES HUMAINES	1 360 000	250 000	1 610 000
SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	5 240 000	13 500 000	18 740 000
URBANISME	-	220 050 000	220 050 000
VOIRIE ET DEPLACEMENTS	10 080 000	125 777 000	135 857 000
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-	23 000 000	23 000 000
TOTAL	181 248 000	796 687 541	977 935 541

Les principales inscriptions sont détaillées ci-après, par mission.

► Dépenses

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 645,69 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	8 100 000
AFFAIRES SCOLAIRES	4 000 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	7 000 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	400 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	43 307 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	13 137 991
JEUNESSE ET SPORTS	1 285 000
LOGEMENT ET HABITAT	431 125 000
RESSOURCES HUMAINES	1 360 000
URBANISME	1 200 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	119 777 000
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	15 000 000
TOTAL	645 691 991

■ Logement et habitat (431,13 M€)

Principal engagement de la collectivité, l'effort en faveur du logement social sera de 407,00 M€ en 2015, maintenu au niveau du BP 2014. Il recouvre 287,00 M€ d'aides à la pierre et 120,00 M€ de délégation de l'Etat.

S'y ajoutent 13,13 M€ pour l'éradication de l'habitat insalubre, 7,00 M€ pour l'aide à l'accession à la propriété et 4,00 M€ pour l'habitat privé.

■ Voirie et des déplacements (119,78 M€)

106,12 M€ sont votés sur le budget départemental pour le prolongement et l'adaptation des stations de la ligne 14.

En outre, 1,20 M€ de subventions municipales participeront au développement des véhicules propres.

Enfin, 12,46 M€ sont dédiés à la participation de la Ville aux aménagements de voirie des opérations d'urbanisme, notamment Paris Rive Gauche (7,50 M€) et la place de Vénétie (2,50 M€).

■ Développement économique, emploi et enseignement supérieur (43,31 M€)

Cette inscription se répartit entre 37,71 M€ sur le budget départemental et 5,60 M€ sur le budget municipal.

Ce sont 30,52 M€ qui sont destinés à soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, avec :

- 24,00 M€ pour le fonds de soutien à la recherche, avec 9,00 M€ pour l'Ecole Normale Supérieure, 7,00 M€ pour le centre Charles V de l'université Paris Diderot et 8,00 M€ pour l'institut Henri Poincaré ;
- 3,00 M€ pour le soutien au projet d'institut universitaire en hématologie de l'université Paris VII ;
- 2,00 M€ pour l'ESPCI et 0,32 M€ pour l'EIVP ;
- 1,20 M€ pour soutenir les investissements du CROUS en faveur de la vie étudiante parisienne.

11,67 M€ sont dédiés au développement économique et à l'innovation, avec 4,50 M€ pour le développement des pépinières, 3,50 M€ pour les projets collaboratifs d'innovation et 3,67 M€ pour les prêts d'honneur et fonds d'amorçage soutenant les jeunes entreprises.

L'insertion, l'économie sociale et solidaire et le soutien à l'artisanat, enfin, se voient dédier 1,12 M€.

■ **Finances (services communs) (15,00 M€)**

Cette inscription, sur le budget municipal, couvre 15,00 M€ pour la Préfecture de Police et la BSPP.

■ **Famille et petite enfance (13,14 M€)**

12,79 M€ sont ouverts, sur le budget municipal, pour subventionner des projets de crèches associatives qui concourront à la création de 5 000 places supplémentaires et accompagner les projets de rénovation et de modernisation.

Sur le budget départemental, 0,35 M€ sont destinés au subventionnement d'équipements PMI.

■ **Affaires culturelles (8,10 M€)**

L'établissement public des musées se voit consacrer un soutien de 2,60 M€ pour ses investissements. S'y ajoutent 2,32 M€ d'inscriptions techniques, qui correspond à la couverture des projets muséaux que la Ville réalise pour le compte de l'EP Paris Musées.

3,25 M€ sont dédiés au soutien aux acteurs de la culture et de la mémoire, dont 1,00 M€ pour l'aide à l'équipement des cinémas et 0,33 M€ pour les ateliers d'artistes.

■ **Action sociale, de l'enfance et de la santé (7,00 M€)**

Cette inscription, répartie entre 6,80 M€ sur le budget départemental et 0,20 M€ sur le budget municipal, recouvre notamment :

- 2,50 M€ pour permettre le démarrage de la rénovation de l'EHPAD Belleville, dans le 20^e arrondissement, auxquels s'ajoute 1,60 M€ pour le soutien des investissements du CASVP ;
- 1,00 M€ pour le schéma directeur handicap ;
- 0,75 M€ pour le schéma directeur gérontologique.

■ **Jeunesse et sports (1,29 M€)**

Les ouvertures de crédits en faveur de la jeunesse et des sports intègrent notamment 1,10 M€ pour les parcs interdépartementaux.

COMPTE FONCIER 218,31 M€

A raison de 212,00 M€ sur le budget municipal et de 1,00 M€ sur le budget départemental, la politique foncière couvre notamment :

- L'ouverture de 140,00 M€ pour le logement social, soit + 55,00 M€ par rapport au BP 2014, afin de développer la capacité d'intervention de la Ville en secteur diffus ;
- L'inscription de 66,60 M€ pour le compte foncier municipal, pour l'acquisition des emprises destinées aux nouveaux équipements de la mandature.

S'y ajoutent 5,71 M€ de crédits techniques, pour permettre la traduction comptable des acquisitions avec échéancier.

AVANCES DE TRESORERIE 28,60 M€

DIRECTION	AVANCES DE TRÉSORERIE
	DÉPENSES
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	3 479 050
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	25 120 000
TOTAL	28 599 050

Ces inscriptions recouvrent notamment :

- 25,00 M€ pour lancer une nouvelle phase de l'opération Vital Quartier, conduite par la SEMAEST pour le maintien et le développement des commerces de proximité ;
- 3,48 M€ pour le fonds de roulement de PCH-ASE dans le cadre du dispositif d'hébergement hôtelier piloté par le Samu Social.

AVANCES SUR MARCHÉ 29,10 M€

DIRECTION	AVANCES SUR MARCHÉS
	DÉPENSES
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	3 000 000
AFFAIRES CULTURELLES	2 000 000
AFFAIRES SCOLAIRES	3 500 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	1 500 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	1 000 000
JEUNESSE ET SPORTS	2 045 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	2 500 000
PROPRETÉ ET EAU	550 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	5 000 000
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	8 000 000
TOTAL	29 095 000

Ces inscriptions sont pour l'essentiel à caractère technique (29,00 M€) et permettent la réintégration des avances sur marché dans les comptes de la collectivité.

SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 18,74 M€

Le Schéma directeur informatique porté par le budget de la DSTI regroupe les efforts de mise à niveau et de développement des systèmes et technologies de l'information de la collectivité.

Les inscriptions recouvrent 3,15 M€ pour les équipements informatiques et téléphoniques, 5,85 M€ pour le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures, 4,50 M€ pour la maintenance applicative, et 5,24 M€ pour les projets applicatifs.

BUDGET PARTICIPATIF 17,70 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF DES PARIISIENS
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	3 000 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2 000 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	6 700 000
JEUNESSE ET SPORTS	2 000 000
PROPRETÉ ET EAU	1 000 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	3 000 000
TOTAL	17 700 000

Innovation démocratique, le budget participatif voit l'inscription des projets élus par les parisiens pour la première édition de cette expérimentation :

- Les œuvres d'art investissent la rue : 3,00 M€ pour développer la présence de l'art dans la rue ;
- Co-working étudiants entrepreneurs : 2,00 M€ pour créer un réseau d'espace de travail en commun d'étudiants et d'entrepreneurs ;
- Des jardins sur le mur : 2,00 M€ pour la végétalisation des murs aveugles parisiens ;
- Cultiver dans les écoles : 1,00 M€ pour multiplier les jardins pédagogiques dans les écoles ;
- Des kiosques pour faire la fête : 3,70 M€ pour rénover et rendre vie aux 33 kiosques parisiens situés dans les espaces verts ;
- Sport urbain en liberté : 2,00 M€ pour équiper 8 nouveaux sites de sport urbain de plein air ;
- Trier ses déchets au plus près : 1,00 M€ pour installer des éco-points mobiles et des colonnes à verre enterrées et expérimenter des composteurs collectifs dans les jardins ;
- Reconquête urbaine : 1,50 M€ pour donner les abords du périphérique à des interventions artistiques et paysagères ;
- Rendre la rue aux enfants : 1,50 M€ pour équiper des espaces publics de barrières, pour les rendre aux jeux et à la détente des enfants.

GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE 7,58 M€

DIRECTION	GRAND PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN GPRUJ
	DÉPENSES
URBANISME	500 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	7 080 000
TOTAL	7 580 000

Ces inscriptions couvrent notamment 5,98 M€ pour la participation aux aménagements de voirie de la ZAC Pouchet (17^e) et 1,10 M€ pour le réaménagement des rues Colette Magny et Bernard Têtu dans le secteur Michelet (19^e).

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES 4,59 M€

DIRECTION	ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	100 000
AFFAIRES SCOLAIRES	200 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	890 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	250 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	1 000 000
JEUNESSE ET SPORTS	350 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	550 000
RESSOURCES HUMAINES	250 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	1 000 000
TOTAL	4 590 000

Ces crédits transverses sont destinés aux opérations de mise en accessibilité des équipements et des installations de la collectivité.

ETUDES **1,96 M€**

DIRECTION	ÉTUDES
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	300 000
AFFAIRES SCOLAIRES	900 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	100 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	50 000
JEUNESSE ET SPORTS	263 500
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	260 000
PROPRETÉ ET EAU	50 000
URBANISME	40 000
TOTAL	1 963 500

Les crédits d'études ouverts aux directions leur permettent de lancer les études exploratoires des nouveaux projets de la mandature, ainsi que d'assurer les diagnostics de sécurité de nos équipements.

► RECETTES

COMPTE FONCIER **244,44 M€**

Les recettes foncières couvrent notamment 200,00 M€ de prévisions de cessions foncières et 33,73 M€ liées au protocole foncier des Halles.

S'y ajoutent 10,71 M€ d'inscription à caractère technique.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT **126,91 M€**

DIRECTION	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
	RECETTES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5 100 000
JEUNESSE ET SPORTS	1 812 000
LOGEMENT ET HABITAT	120 000 000
TOTAL	126 912 000

Ces inscriptions couvrent 120,00 M€ pour la délégation de compétence de l'Etat sur le logement social, en miroir des dépenses, 5,10 M€ de recettes liées au projet Paris Parc en lien avec l'université Pierre et Marie Curie et 1,81 M€ de cofinancements restant à percevoir sur l'auberge de jeunesse Pajol.

AVANCES SUR MARCHÉ 29,00 M€

29,00 M€ sont inscrits en recettes, en miroir des dépenses, pour les réintégrations patrimoniales des avances sur marché.

AVANCES DE TRÉSORERIE 24,68 M€

DIRECTION	AVANCES DE TRÉSORERIE
	RECETTES
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	4 180 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	17 500 000
URBANISME	3 000 000
TOTAL	24 680 000

Le remboursement de 24,68 M€ d'avances de trésorerie concédées par la collectivité est prévu en 2015, notamment :

- 10,00 M€ de remboursements dans le cadre de la fin de la convention de la Société Anonyme de Gestion Immobilière (SAGI) ;
- 7,50 M€ pour le remboursement des avances pour l'opération Vital Quartier ;
- 3,00 M€ remboursés par les aménageurs.

2) Situation des autorisations de programme

Après le vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 10,03 Mds€.

	DÉPENSES	RECETTES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM1 2014	8 249 249 505,78	3 149 779 181,99
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2015	1 775 924 407,00	648 938 559,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2015	10 025 173 912,78	3 798 717 740,99

Les montants de 10 025,17 M€ en dépenses et 3 798,72 M€ en recettes représentent les montants cumulés d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2013. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2014.

Par collectivité, le stock net d'autorisations de programme s'établit à 8,48 Mds€ à la Ville et 1,54 Md€ au Département.

VILLE	DÉPENSES	RECETTES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM1 2014	7 032 085 254,68	2 423 284 704,38
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2015	1 451 461 337,00	501 776 053,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2015	8 483 546 591,68	2 925 060 757,38

DÉPARTEMENT	DÉPENSES	RECETTES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM1 2014	1 217 164 251,10	726 494 477,61
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2015	324 463 070,00	147 162 506,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2015	1 541 627 321,10	873 656 983,61

Le tableau ci-après détaille la situation des autorisations programmes en cours après le vote du budget primitif 2015, par mission, en dépenses.

MISSIONS	LIBELLÉS	STOCK NET APRÈS DM1 2014	TOTAL BP 2015	STOCK NET APRÈS BP 2015
01000	CABINET DU MAIRE	24 767,99	15 000,00	39 767,99
02000	SECRETARIAT GÉNÉRAL	13 351 686,39		13 351 686,39
03000	INSPECTION GÉNÉRALE	17 500,22	5 000,00	22 500,22
05000	SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	3 513 759,02	0,00	3 513 759,02
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	122 227,34	75 000,00	197 227,34
08000	PRÉVENTION ET PROTECTION	777 697,30	300 000,00	1 077 697,30
09000	AFFAIRES JURIDIQUES	244 822,53	30 000,00	274 822,53
10000	RESSOURCES HUMAINES	692 773,97	566 000,00	1 258 773,97
12000	FINANCES ET ACHATS	114 762 560,50	3 865 000,00	118 627 560,50
13000	IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	65 458 966,54	9 812 520,00	75 271 486,54
14000	DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	4 639 930,72	11 130 845,00	15 770 775,72
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	1 352 178 431,99	15 685 000,00	1 367 863 431,99
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	112 918 797,73	90 672 100,00	203 590 897,73
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	240 505 589,00	72 684 777,00	313 190 366,00
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	35 016 959,73	16 050 000,00	51 066 959,73
40000	AFFAIRES CULTURELLES	238 621 997,93	68 164 189,00	306 786 186,93
50000	FINANCES (SERVICES FINANCIERS COMMUNS)	24 000 000,00	31 000 000,00	55 000 000,00
55000	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	86 811 347,81	6 717 000,00	93 528 347,81
60000	URBANISME	207 634 780,10	77 575 000,00	285 209 780,10
61000	VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	649 090 603,24	210 808 772,00	859 899 375,24
64000	PROPRETÉ ET EAU	160 233 479,70	52 267 000,00	212 500 479,70
65000	LOGEMENT ET HABITAT	8 883 895,12	10 700 000,00	19 583 895,12
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	476 071 193,16	69 529 663,00	545 600 856,16
88000	JEUNESSE ET SPORTS	300 796 250,48	44 086 000,00	344 882 250,48
MISSIONS ORGANIQUES		4 096 370 018,51	797 988 866,00	4 894 358 884,51
90000	DONS ET LEGS	8 713 642,27	100 000,00	8 813 642,27
90001	ETUDES	20 173 047,41	1 963 500,00	22 136 547,41
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	215 436 179,01	7 580 000,00	223 016 179,01
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	10 714 185,76	4 590 000,00	15 304 185,76
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	27 510 554,00	5 566 000,00	33 076 554,00
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	47 968 132,32	18 740 000,00	66 708 132,32
90006	COMPTE FONCIER	1 015 595 898,17	218 310 000,00	1 233 905 898,17
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	5 344 388,00	28 599 050,00	33 943 438,00
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	2 792 477 132,25	645 691 991,00	3 438 169 123,25
90011	AVANCES SUR MARCHÉS	8 946 328,08	29 095 000,00	38 041 328,08
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	0,00	17 700 000,00	17 700 000,00
MISSIONS TRANSVERSALES		4 152 879 487,27	977 935 541,00	5 130 815 028,27
TOTAL GÉNÉRAL		8 249 249 505,78	1 775 924 407,00	10 025 173 912,78

IV/ LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

► **LES MOUVEMENTS ENTRE SECTIONS, ÉQUILIBRÉES ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :**

- Les opérations d'ordre de transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042)
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)

► **LES OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES, ÉQUILIBRÉES À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 041),**

1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

COLLECTIVITÉ	CHAPITRE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CHAPITRE	COLLECTIVITÉ
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
VILLE	040	3 460 000	330 173 603	330 173 603	3 460 000	042	VILLE
DÉPARTEMENT		86 500 000	85 100 000	85 100 000	86 500 000		DÉPARTEMENT
CONSOLIDÉ		89 960 000	415 273 603	415 273 603	89 960 000		CONSOLIDÉ
VILLE	021		21 544 277	21 544 277		023	VILLE
DÉPARTEMENT			0	0			DÉPARTEMENT
CONSOLIDÉ		-	21 544 277	21 544 277	-		CONSOLIDÉ

► **LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES ENTRE SECTIONS AU BP 2015 (CHAPITRES 040 ET 042)**

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

Au BP 2015 les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 408,2 M€ dont 323,1 M€ sur la Ville et 85,1 M€ sur le Département.

L'inscription au titre de **l'amortissement des primes de remboursement des obligations** imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal s'élève à 1,1 M€ au BP 2015.

Le montant des **provisions pour risques et charges** en dépenses de fonctionnement s'élève à 6,0 M€ au BP 2015.

► **LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)**

Au BP 2015 le **virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement** représente une **inscription de 21,5 M€ sur le budget municipal**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2) Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 041)

COLLECTIVITÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
VILLE	304 498 008	304 498 008
DÉPARTEMENT	10 500 000	10 500 000
CONSOLIDÉ	314 998 008	314 998 008

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 180,0 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Halles ;
- 29,0 M€ pour la réintégration des avances dans le bilan patrimonial de la collectivité, notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 25,0 M€ pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 70,1 M€ au titre des écritures liées à l'amortissement de l'emprunt ;
- 3,0 M€ pour la réintégration des frais d'études et d'insertion au coût des travaux des équipements ;
- 2,0 M€ pour le traitement comptable des dons et legs.

V/ RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRES

1) BP 2015 - Ville

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
73 - FISCALITE	3 138 258 557	3 314 934 834	5,63 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 373 722 269	1 190 971 511	- 13,30 %
CONCOURS DE L'ÉTAT	1 190 656 020	971 570 990	- 18,40 %
AUTRES PARTICIPATIONS	183 066 249	219 400 521	19,85 %
70 ET 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	951 416 815	821 113 727	- 13,70 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	16 483 150	19 925 090	20,88 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	159 567 181	10 513 000	- 93,41 %
<i>dont produits exceptionnels équilibrés en dépenses - Porte de Versailles</i>	148 500 000		- 100,00 %
014 - ATTENUATION DE CHARGES	17 730 000	11 730 000	-33,84%
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 460 000	3 460 000	0,00 %
TOTAL	5 660 637 972	5 372 648 162	- 5,09 %

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
012 ET 656 - CHARGES DE PERSONNEL <i>(dont collaborateurs des groupes d'élus)</i>	1 988 578 000	2 045 592 678	2,87 %
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 <i>(hors participations à d'autres budgets)</i>	1 015 828 426	985 666 276	- 2,97 %
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	712 086 910	701 899 454	- 1,43 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 741 516	283 766 822	- 6,58 %
* SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	281 823 740	263 444 962	- 6,52 %
* AUTRES CHARGES	21 917 776	19 906 860	- 9,17 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	126 618 373	148 198 154	17,04 %
042 ET 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	427 015 149	351 717 880	- 17,63 %
AMORTISSEMENTS	324 173 603	324 173 603	0,00 %
PROVISIONS	6 000 000	6 000 000	0,00 %
AUTOFINANCEMENT	96 841 546	21 544 277	- 77,75 %
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 527 407 421	1 352 183 426	- 11,47 %
DÉPARTEMENT DE PARIS	619 060 318	453 884 235	- 26,68 %
CENTRE D'ACTION SOCIALE	313 439 900	305 701 606	- 2,47 %
PRÉFECTURE DE POLICE	290 740 000	285 650 000	- 1,95 %
SYCTOM	124 500 000	115 000 000	- 7,63 %
CAISSES DES ÉCOLES	76 808 096	76 938 200	0,17 %
CRÈCHES ASSOCIATIVES	49 500 000	53 360 759	7,80 %
ENSEIGNEMENT PRIVÉ	27 893 007	28 380 796	1,75 %
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	17 160 000	25 546 730	48,87 %
CNRACL	8 306 100	8 306 100	0,00 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 653 200	34 810 250	- 80,84 %
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	390 129 403	451 071 498	15,62 %
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	3 408 000	3 408 000	0,00 %
TOTAL	5 660 637 972	5 372 648 162	- 5,09 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au BP 2015, le montant total des crédits de paiement s'élève à **1 905,91 M€** contre 1 953,91 M€ au budget primitif 2014 (- 2,5 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **1 597,95 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **307,96 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **1 905,91 M€**, réparti entre **1 249,69 M€** de recettes sur opérations réelles et **656,22 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2015 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
OPÉRATIONS RÉELLES		1 625 150 935	1 597 951 332	1 201 595 736	1 249 693 452
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>296 622 071</i>	<i>234 890 005</i>	<i>582 996 870</i>	<i>772 684 099</i>
	<i>opération exceptionnelle Porte de Versailles</i>	<i>114 000 000</i>	<i>0</i>	<i>114 000 000</i>	<i>0</i>
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>1 328 528 864</i>	<i>1 363 061 327</i>	<i>504 598 866</i>	<i>477 009 363</i>
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS		1 286 512 938	1 225 732 775	780 524 897	828 612 569
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	353 950 357	322 165 000	0	5 100 000
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS HORS SUBVENTIONS VERSÉES		932 562 581	903 567 775	780 524 897	823 512 569
dont 13	<i>subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>190 008 902</i>	<i>62 738 600</i>
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>582 996 870</i>	<i>772 684 099</i>
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>14 421 906</i>	<i>23 423 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>302 929 656</i>	<i>273 408 340</i>	<i>0</i>	<i>3 000 000</i>
23	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>615 211 049</i>	<i>606 736 335</i>	<i>7 519 125</i>	<i>0</i>
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		324 664 176	364 711 257	418 877 712	402 800 753
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10 000	220 000	162 497 249	145 810 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000	270 000	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	298 894 176	309 636 257	50 000	50 000
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	750 000	22 000 000	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	23 490 000	31 085 000	114 830 463	68 615 753
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500 000	1 500 000	0	0
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	141 500 000	188 325 000
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		13 973 821	7 507 300	2 193 127	3 370 000
45	OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS	13 973 821	7 507 300	2 193 127	3 370 000
OPÉRATIONS D'ORDRE		328 757 808	307 958 008	752 312 957	656 215 888
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 460 000	3 460 000	330 173 603	330 173 603
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	325 297 808	304 498 008	325 297 808	304 498 008
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	96 841 546	21 544 277
TOTAL GÉNÉRAL		1 953 908 743	1 905 909 340	1 953 908 693	1 905 909 340

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2015 de la Ville un besoin de financement de **694,23 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors autorisation d'emprunt</i>	1 020 941 979
<i>dont mouvements non financiers</i>	1 059 031 475
<i>mouvements financiers</i>	- 38 089 496
OPÉRATIONS D'ORDRE <i>Hors virement de la section de fonctionnement</i>	- 326 713 603
TOTAL	694 228 376

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 544 277
AUTORISATION D'EMPRUNT	672 284 099
TOTAL	694 228 376

2) BP 2015 - Département

SECTION DE FONCTIONNEMENT

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
73 - FISCALITE	2 041 427 221	2 240 893 185	9,77 %
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	684 808 632	503 007 621	- 26,55 %
CONCOURS DE L'ÉTAT	0	3 335 978	
AUTRES PARTICIPATIONS	65 748 314	50 697 538	- 22,89 %
CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE DE LA VILLE	619 060 318	448 974 105	- 27,47 %
016 - AUTONOMIE	15 000 000	14 300 000	- 4,67 %
015 ET 17 - INSERTION	270 067 554	264 030 585	- 2,24 %
70 ET 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	101 209 943	102 055 195	0,84 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 161 701	1 161 700	0,00 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	152 000	1420,00 %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	495 000	495 000	0,00 %
042 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	76 700 000	86 500 000	12,78 %
TOTAL	3 190 880 051	3 212 595 286	0,68 %

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2014	BP 2015	% / BP 2014
012 - CHARGES DE PERSONNEL	233 400 000	220 407 232	- 5,57 %
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	1 286 448 222	1 305 043 303	1,45 %
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	103 891 336	101 727 940	- 2,08 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 182 556 886	1 203 315 363	1,76 %
AIDES SOCIALES	688 695 858	704 214 800	2,25 %
PARTICIPATION AU STIF	374 544 000	374 017 152	- 0,14 %
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT	19 850 000	19 850 000	0,00%
DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES	38 286 630	39 442 581	3,02%
SUBVENTIONS (SAUF AIDES SOCIALES)	34 442 011	35 354 200	2,65%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 738 387	26 896 500	- 0,59 %
017 - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	387 400 001	419 943 811	8,40 %
PART ALLOCATION RMI, RSA	324 800 000	361 300 000	11,24 %
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION	55 400 001	55 374 811	- 0,05 %
CONTRATS D'AVENIR	7 000 000	3 069 000	- 56,16 %
REMISES GRACIEUSES RMI, RSA	200 000	200 000	0,00 %
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	134 842 000	145 900 000	8,20 %
66 - CHARGES FINANCIERES	100 000	100 000	0,00 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 774 600	3 247 600	17,05 %
042 - PRELEVEMENT SUR RESSOURCES	120 100 000	85 100 000	- 29,14 %
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	1 023 595 229	1 035 443 470	1,16 %
022 - DEPENSES IMPRÉVUES	2 220 000	2 320 000	4,50 %
TOTAL	3 190 880 051	3 217 505 416	0,83 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au BP 2015, le montant des crédits de paiement s'élève à **293,54 M€** contre 289,55 M€ au budget primitif 2014 (+ 1,38 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **196,54 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **97,00 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **293,54 M€** réparti entre **197,94 M€** de recettes sur opérations réelles et **95,60 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2015 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
OPÉRATIONS RÉELLES		209 349 608	196 543 692	165 949 608	197 943 692
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		0	0	31 229 608	71 238 809
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		209 349 608	196 543 692	134 720 000	126 704 883
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS		198 802 840	188 120 685	141 229 608	178 522 580
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	160 271 311	144 610 622	0	0
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS HORS SUBVENTIONS VERSÉES		38 531 529	43 510 063	141 229 608	178 522 580
<i>dont 018</i>	<i>RSA - Programme d'équipement</i>	295 000	920 000	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	109 000 000	107 283 771
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	31 229 608	71 238 809
20	Immobilisations incorporelles	978 203	2 537 000	0	0
21	Immobilisations corporelles	2 779 752	5 001 020	0	0
23	Immobilisations en cours	34 478 574	35 052 043	1 000 000	0
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		5 344 388	5 479 050	10 000 000	14 388 612
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0	0	10 000 000	10 000 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0	0	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	500 000	500 000	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 844 388	3 979 050	0	4 388 612
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000	1 000 000	0	0
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		5 202 380	2 943 957	14 720 000	5 032 500
45	OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS	5 202 380	2 943 957	14 720 000	5 032 500
OPÉRATIONS D'ORDRE		80 200 000	97 000 000	123 600 000	95 600 000
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	76 700 000	86 500 000	85 100 000	85 100 000
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	3 500 000	10 500 000	3 500 000	10 500 000
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	35 000 000	0
TOTAL GÉNÉRAL		289 549 608	293 543 692	289 549 608	293 543 692

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2015 du Département un besoin de financement de **71,24 M€** qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors autorisation d'emprunt</i>	69 838 809
<i>dont mouvements non financiers</i>	78 748 371
<i>mouvements financiers</i>	-8 909 562
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors virement de la section de fonctionnement</i>	1 400 000
TOTAL	71 238 809

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
AUTORISATION D'EMPRUNT	71 238 809
TOTAL	71 238 809

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **743,92 M€** dont :

- **71,24 M€** pour le Département ;
- **672,68 M€** pour la Ville.